

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES COSTES DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE.

Avec l'Hiſtoire naturelle du Païs.

Par Monſieur DENYS, *Gouverneur Lieutenant General pour le Roy, & proprietaire de toutes les Terres & Iſles qui ſont depuis le Cap de Campſeaux, juſques au Cap des Roziers.*

TOME I.



A PARIS,

Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le Perron de la ſainte Chapelle.

M. DC. LXXII.

Avec Privilege du Roy.



AV ROY.



IRE,

Les effets de vostre Royale protection se font tellement sentir par tout où le Commerce

& la Navigation ſe peuvent étendre, que quand mon devoir & mon inclination ne me porteroient pas à vous dédier cét Ouvrage, la raiſon toute ſeule m'y obligeroit. Le Canada ne commence à reſpirer, que depuis les ſoins que prend Voſtre MAIESTE', de donner une nouvelle face à cette Colonie chancelente. L'Acadie ſeroit encore injuſtement entre les mains de nos voiſins ſans ce meſme ſoin qui veille inceſſamment à tout ce qui peut enrichir vos ſujets par le Commerce Maritime; Mais, SIRE, puis que le pays dont

je prens la liberté de vous preſenter la Deſcription fait la principale partie de la Nouvelle France, la plus utile, & la plus aiſée à peupler; j'oſe eſperer que Voſtre MAIESTE' *voudra bien luy faire quelque part de cette application univerſelle, par le moyen de laquelle nous voyons tous les jours changer en abondance ce qui avoit paru de plus infructueux juſques à cette heure. Trente-cinq ou quarante années de frequentation ou de ſejour en cette partie de l'Amerique, où j'ay l'honneur de Commander pour Voſtre* MAIESTE'

depuis quinze ans, m'ont donné assez de connoissance de sa fertilité : j'ay eu d'ailleurs le loisir d'examiner & d'estre convaincu des avantages qu'on en peut tirer pour l'Architecture navale, & des moyens d'y etablir la Pesche sedentaire avec un gain presque incroyable à qui en entendra l'œconomie, en faisant avec douze hommes ce qu'on n'a pû faire jusques à present avec cinquante; Mais, SIRE, ce Pays tel & meilleur encore que je ne le represente, a besoin pour devenir utile au nostre de ses bien-heureuses influences dont

il a plû à Voſtre MAIESTE' *de regarder ſes voiſins. Tant de Treſors dont l'Eſpagne s'eſt enrichie ſeroient peut-eſtre encore en l'Amerique ſans la protection que Chriſtophe Coulomb receut de Ferdinand & d'Iſabelle : Bien qu'il n'euſt quaſi que des conjectures du pays dont il propoſoit la découverte, & que les richeſſes qui en ſont venuës ne fuſſent encore qu'en idée, ſa conſtance enfin triompha des refus dont tout autre que luy auroit eſté rebuté, & une audience favorable acquit au Roy d'Eſpagne ce qu'un des Predeceſ-*

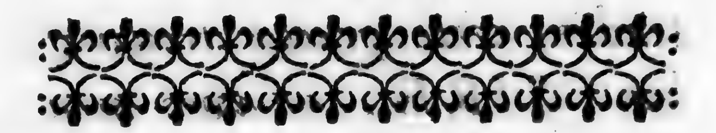
ſeurs de Voſtre MAIESTE' avoit traité de chimere. Je ne viens pas, SIRE, luy propoſer la découverte d'un Pays que je ne connoiſt point, ny luy promettre des mines d'or, bien qu'il y en puiſſe avoir dans la Nouvelle France, je viens ſeulement luy offrir les experiences que j'y ay acquiſes & dans la Marine pendant tant d'années. Ie ſouhaite qu'elles me puiſſent procurer une audience qui me donne le moyen d'expliquer moy-meſme à Voſtre MAIESTE' des choſes dont j'ay creu ne devoir pas informer le Public. En at-

tendant cette grace, trouvez bon, SIRE, qu'avec mon Ouvrage je consacre encore ce qui me reste de vie au service de Vostre MAIESTE', & que je me serve de cette occasion pour luy témoigner avec combien de respect, de zele, & de soûmission, je suis,

SIRE,

de Vostre MAIESTE',

Le tres-humble, tres-obeyssant, & tres-fidel sujet & serviteur DENYS.



AVERTISSEMENT
AV LECTEVR.

CE n'a pas été ſans beaucoup de peine que je me ſuis enfin rendu à la priere de quelques-uns de mes amis, & que j'ay accordé à leur curioſité la Deſcription que je vous donne de la plus belle partie de la Nouvelle France; ma reſiſtance en cela ne venoit pas de la diſette des choſes que j'avois à dire,

mais bien du peu d'applica-
tion que j'ay eu toute ma vie
à la *ſymmetrie des mots ou à
leur arrengement : En effet
il auroit eſté à ſouhaiter pour
la ſatisfaction du Lecteur,
que cet Ouvrage euſt eſté
écrit d'un ſtile differend de
celuy qu'il y a cinquante ans
que je pratique, ſans que
mes occupations maritimes
& une frequentation de prés
de quarante années avec des
Sauvages m'aient jamais pû
donner le loiſir de le chan-
ger. Mais ſi l'on ne trouve
pas toute la grace & la regu-
larité qui devroit eſtre dans

le diſcours, du moins puiſ-
je aſſeurer que la ſincerité y
ſupléra en toutes les choſes
que j'y traitte.

Les divers voiages que
j'ay fait en tous les lieux ma-
ritimes de la nouvelle Fran-
ce & le long-temps qu'il
y a que j'ay l'honneur de
commander pour le Roy,
tant aux Iſles de la grande
Baye de ſaint Laurens qu'en
la Terre ferme, & que j'y re-
ſide avec ma famille, m'a
donné le loiſir de faire ſui-
vant mon inclination, des
obſervations ſur tout ce qui
m'a paru en ce païs-là d'uti-

le ou de curieux.

J'ay fait une Carte pour ſervir à l'intelligence de la poſition de chaque lieu conformément aux hauteurs que j'y ay priſes, & à laquelle je renvoie le Lecteur pour la latitude des endroits que je décris. J'ai fait inſerer auſſi quelques figures des choſes qui concernent la peſche, & que la Deſcription toute ſeule n'auroit pas renduë aſſez intelligibles.

J'ai expliqué autant que j'ai pû dans le corps du diſcours les termes de la navigation, d'architecture nava-

le & de peſche pour la commodité de ceux qui n'en ont que peu ou point de connoiſſance.

C'eſt par ma propre experience que je me ſuis deſabuſé de l'opinion où l'on a long-temps eſté que le froid exceſſif rendoit ce grand païs inhabitable, & j'ai reconnu qu'il n'y dure pas plus qu'en France; & qu'aux lieux où l'on a defriché, la terre y eſt preſque par tout propre à produire toutes les eſpeces de fruits, de grains & de legumes que nous avons en nos Provinces: ce qu'on ne

ſçauroit revoquer en doute, puis que le climat eſt pareil au noſtre & ſous la meſme élevation. Il eſt plus facile à peupler qu'aucune des terres de l'Amerique où nous avons des Colonies, parce que le voiage en eſt court, & ſe fait preſque tout entier ſous le meſme parallele d'où l'on a couſtume de partir pour y aller.

Tout ce qu'on y couppe de bois pour deſerter la terre, y eſt propre ou pour la conſtruction des maiſons ou pour bâtir & mâter des vaiſſeaux, ou pour des cendres, & tous les

autres uſages où le bois peut eſtre emploié, outre que la grande quantité de havres ſeurs qui ſont par toute la coſte faciliteront beaucoup le commerce qui s'y peut faire.

Il y a des mines de charbon de terre dans l'étenduë de ma conceſſion & ſur le bord de la mer, qui ſe trouve auſſi bon que celui d'Ecoſſe, par les épreuves que j'en ay faites diverſes fois ſur le lieu & en France où j'en ay fait apporter des eſſais: Enfin tout y contribuë à faire reüſſir l'intention qu'a le

Roi de rendre heureuſes les peuplades qu'il envoye dans les païs étrangers.

Et parce que perſonne ne s'eſt encore aviſé de décrire la peſche de la moluë, tant ſur le grand banc qu'à la coſte de la nouvelle France & iſles adjacentes, & qu'à la reſerve des Capitaines & Matelots qui s'y emploient, qui que ce ſoit preſque n'eſt informé de la maniere dont elle ſe fait ny de ce qui s'y paſſe, j'en donne un détail où j'ay fait mon poſſible de ne rien obmettre de ce qui peut ſervir à la faire bien

comprendre. J'ai décrit le plus particuliement que j'ay pû la police qui s'obſerve entre les Capitaines, leur œconomie, leur diſcipline, les inſtruments & les machines dont ils ſe ſervent à la peſche, les fatigues qu'on y eſſuïe, les riſques qu'on y court, & quantité d'autres particularitez curieuſes, qui feront peut-eſtre excuſer par leur nouveauté ce qui pourroit d'ailleurs n'eſtre pas d'un gouſt general dans cet Ouvrage.

On peut dire a l'avantage de cette manne inepuiſable,

qu'encore que peu de perſonnes ſoient informées du détail de cette peſche, ny des ſaiſons & des lieux qui y ſont propres, ny de beaucoup d'autres circonſtances qui la concernent; il eſt toutefois certain qu'il n'y a point de marchandiſe plus connuë ny mieux debitée en Europe, ſans ce qui ſe tranſporte continuellement dans les autres parties du monde par les voiages de long cours. Si l'on conſidere qu'il n'y à pas trente-cinq ans que plus de cinq cens navires François eſtoient annuellement

occupez à cette peſche, & qu'il n'i en a pas trois cens qui s'y emploient preſentement. On s'appliquera peut-eſtre davantage à nous maintenir en la poſſeſſion ou nous ſommes de temps immemorial de tous les lieux où ce poiſſon ſe trouve en plus grande abondance.

Que ſi la peſche des moluës a attiré nos navires en ces côtes-là: le commerce a produit le meſme effet à l'égard des Sauvages, qui ſont tellement changez de mœurs par la frequentation des François, que

j'ay jugé à propos de faire remarquer la difference qu'il y a entre leur conduite & maniere de vie presente d'avec celle qu'ils pratiquoient avant que les débauches d'eau de vie & du vin eussent corrompu leurs premieres inclinations.

A l'égard des animaux qui s'y rencontrent, peut-estre n'a-ton rien veu de si singulier que ce que je dis de l'instinct des castors, de leur industrie, de leur discipline, de leur subordination, de leur obeïssance dans le travail, de la grandeur de leurs ouvra-

ges de la ſolidité de leur architecture aux édifices puplics, que le ſoin de leur conſervation leur fait faire.

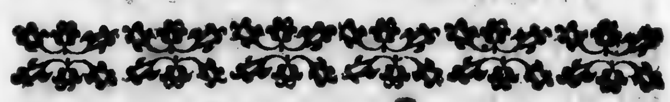
On tombera auſſi d'accord que l'habileté des renards à attraper des outardes, paſſe en ce païs-là tout ce qu'on dit en celui-ci de leurs fineſſes, & la ſoupleſſe des chiens pour les imiter ne paroiſtra pas moins ſurprenante. Le ſoin qu'ont les hiboux de conſerver des animaux envie pour leur ſervir de proviſion pendant l'Hiver ,paſſeroit pour une fable, s'il n'y avoit des milliers

d'hommes témoins de cette verité.

J'esperois donner à la fin de ce traité en faveur de ceux qui aiment la navigation, un essai de tables pour servir à trouver à toutes les heures du jour que le Soleil paroist, la Latitude de chaque lieu par une seule operation, & avec les instruments ordinaires dont les Pilotes ont accoûtumé de se servir : mais comme le calcul ne s'en peut achever qu'avec beaucoup plus de temps que je ne m'étois proposé, j'ay mieux aimé satisfaire mes amis qui

me pressoient de leur donner cet Ouvrage, que de leur en faire attendre un autre qu'ils ne me demandoient pas, & qui est peut-estre plus de mon inclination que de leur goust.

TABLE



DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE Des Costes de l'Amerique Septentrionale.

Chapitre Premier.

Qui traite de toutes les Costes, Isles & Rivieres, de la bonté de la terre, de la qualité des bois, des oyseaux, poissons, animaux & autres choses contenuës dans toute l'étenduë des costes, depuis la riviere de Pentagoüet jusques à celle de S. Iean, avec la redition qu'en ont fait les Anglois, & ce qui y est arrivé à l'Autheur.

LA Riviere de Pentagoüet, ainsi nommée par les Sau-

vages, eſt celle qui joint la nouvelle Angleterre, que je n'ay point veuë, ny la coſte juſques à la riviere de ſaint Jean, c'eſt pourquoy je n'en parleray que ſuivant le recit que m'en ont fait ceux qui y ont demeuré, pendant le temps que feu Monſieur le Commandeur de Razilly fut pour habiter ce pays-là aprés le ſiege de la Rochelle; le fort de Pentagoüet avoit été baſty par feu Monſieur de la Tour, & ayant eſté pris ſur les François par les Anglois durant les guerres, fut remis par un accommodement fait avec la France, à la priere de Meſſieurs de la Compagnie de Canada, entre les mains du ſieur de Razilly, aux conditions portées par le Traité, cy-aprés inſeré à la

fin de ce Livre; Depuis ce temps là il y a toûjours entretenu garniſon, juſques à ſa mort, aprés quoy Monſieur d'Aunay Charnizé luy ſucceda par accommodement qu'il fit avec le frere du ſieur de Razilly, enſuitte le ſieur le Borgne de la Rochelle s'en mit en poſſeſſion par Arreſt du Parlement de Paris, & comme creancier dudit ſieur d'Aunay, tant pour Pentagoüet, le Port royal, que la Haive, premiere habitation dudit ſieur de Razilly, où il avoit fait de grandes dépences, tant en ſes baſtiments, & fortifications, qu'à y faire venir du monde pour y habiter; Il y avoit déja un beau défrichement qu'il auroit bien augmenté, & mis ce pays en un autre eſtat,

que ceux qui luy ont ſuccedé, leſquels au lieu d'y faire aucune augmentation, ont au contraire détruit la Haive, emmené les habitans au Port royal, fait la guerre à tous leurs voiſins ; & en l'année 1654. le Borgne, qui pretendoit eſtre Seigneur de tous ces pays-là, comme creancier du ſieur d'Aunay, ayant appris que j'eſtois venu à l'Iſle du Cap Breton avec commiſſion de Meſſieurs de la Compagnie pour la faire habiter, prit le temps pour me depoſſeder, qu'ayant mis tout mon monde à terre pour travailler au défrichement, j'étois allé à ſainte Anne pour y voir ce Havre ; Il envoya ſoixante hommes au Cap Breton, qui ſurprirent mes gens, & s'en rendirent maiſtres, auſſi bien que du Na-

vire que j'y avois laiſſé, & de tout ce qui eſtoit dedans; ils envoyerent enſuitte vingt-cinq hommes en embuſcades ſur le chemin qu'ils ſçavoient que je devois tenir; ils me prirent, n'ayant avec moy que trois hommes ſeulement, & ſans armes, & m'emmenerent priſonnier au Port royal avec tous mes gens, l'équipage qu'ils avoient pillé, & mon Navire & marchandiſes, dont la perte ſe montoit pour moy à cinquante trois mil livres à quoy me revenoit l'embarquement, dont je n'ay jamais pû rien retirer; le Borgne mit l'année ſuivante un Commandant dans le fort que j'avois fait baſtir au Cap Breton au lieu appellé ſaint Pierre.

Me menant prisonnier au Port royal, nous passâmes à la Haive; ceux qui me conduisoient avoient ordre de mettre le feu par tout, sans épargner mesme la chapelle, qui fut consommée en trois ou quatre heures avec la forteresse, & autres logements, dont la perte se montoit à plus de cent mil livres. Je ne fus pas plûtost arrivé au Port royal, qu'on me mit dans un cachot, les fers aux pieds, d'où estant élargi quelque temps aprés, je revins en France pour faire mes plaintes; où ayant ensuite obtenu une autre Commission de Messieurs de la Compagnie, qui me fut confirmée par Lettres patentes du Roy, pour mon rétablissement. Je retournay en 1654. en l'habita-

tion de ſaint Pierre, au Cap Breton qui me fut renduë en vertu de mes Lettres patentes & de ma Commiſſion, par celuy qui y commandoit pour le Borgne, qui eſtoit allé pour lors à la riviere ſaint Jean, pour taſcher de ſurprendre le ſieur de la Tour, à qui elle appartenoit, ſous pretexte de l'accommoder de quelques victuailles, ce que j'ay ſceu depuis par un homme que j'avois envoyé exprés pour luy ſignifier mes Patentes, ce qu'il executa en vertu du pouvoir qu'il avoit. Cela obligea le Borgne à remettre l'execution du deſſein qu'il avoit contre le ſieur de la Tour à une autre fois, pour taſcher par le moyen de ſon monde, qu'il fit rembarquer dans deux chaloupes

& retourner au Port royal, de ſurprendre à ſon retour celuy qui luy avoit ſignifié ma Commiſſion, & ſe ſaiſir des Originaux, pour enſuite me venir ſurprendre & me depoſſeder, comme il avoit déja fait; cela luy reüſſit tout autrement, car dés le lendemain de leur départ, les Anglois arriverent dans la riviere de ſaint Jean, attaquerent le ſieur de la Tour, & le ſommerent de ſe rendre, à quoy il fut obligé de conſentir, eſtant ſans victuailles, & n'en ayant point eu du ſieur le Borgne comme il pretendoit, ce qui l'empeſcha de tenir; Les Anglois furent de là au Port royal où commandoit le Borgne qu'ils ſommerent pareillement de ſe rendre, ce que n'ayant voulu

faire, les Anglois mirent à terre trois cens hommes; pour s'y opposer ledit le Borgne envoya son Sergent avec partie de son monde; il y eust combat entre les deux parties où ledit Sergent fut tué, le reste s'étant mis en fuite, le Borgne se trouva bien en peine, car de six vingts hommes des siens avec les habitans, qui faisoient bien cent cinquante, il n'en pût pas trouver un seul capable de commander; ce qui les obligea de se rendre à composition, plûtost manque de courage, que de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche, dont ils avoient suffisamment pour tenir bon, plûtost que se rendre par composition; Les Anglois, estans maistres du fort, ne voulurent

plus tenir aucun des articles, qui leur avoient accordées, la lâcheté des vincus servant de pretexte aux victorieux ; depuis ce temps les Anglois sont toûjours demeurez en possession des forts de Pentagoüet, de la riviere saint Jean, du Port royal, & de la Haive, jusques à present que le Roy les a retirés.

Quelque temps aprés, le fils du sieur le Borgne revint pour s'établir à la Haive, où il fit un fort de pieux ; il avoit avec luy un nommé Guilbault Marchand de la Rochelle, qui luy fournissoit toutes les victuailles & marchandises dont il avoit besoin, & desquelles il devoit prendre le remboursement sur la traite qui se feroit ; cependant les Anglois sçachant

que le Borgne estoit à la Haive, y furent pour le prendre; mais les voyant venir, le Borgne se retira dans les bois avec quelques-uns des siens, dont la plus grande partie demeura avec Guilbault dans le fort en resolution de se deffendre; en effet ils soustinrent l'attaque des Anglois, dont il y eut plusieurs tuez sur la place, entre autres leur Commandant; ce qui les obligea à se retirer pour quelque temps; mais Guilbault qui n'avoit autre interest dans cette affaire que de sauver son bien, convint depuis avec les Anglois de leur remettre le Fort entre les mains, à la charge que tout ce qui luy appartenoit, ou à ceux qui estoient avec luy, leur feroit rendu, ce qui fut executé;

mais les Anglois eſtans entrez dans le Fort, & n'y ayant point trouvé le Borgne, ne voulurent point qu'il fut compris dans la capitulation ; ce qui l'obligea s'eſtant retiré dans les bois ſans victuailles de ſe venir rendre peu de temps aprés priſonnier; Ils l'emmenerent à Baſton, où l'ayant gardé long-temps, le mirent enfin en liberté par un accommodement qui n'a pas tenu depuis, ce qui a cauſé enſuite pluſieurs guerres entr'eux, qui ne laiſſerent pas de me cauſer beaucoup de pertes, bien que je n'y priſſe point de part, & que je n'euſſe pour but que de m'appliquer dans mon diſtrict, à mon établiſſement & à mes affaires, ſans me méler de celles des autres.

Mais j'étois reſervé à d'autres

diſgraces, & quelque peine que je priſſe à faire valoir ma conceſſion de la maniere la plus pacifique qui m'étoit poſſible, le ſieur de la Giraudiere qui s'étoit venu établir depuis quelque temps en la riviere de ſainte Marie, obtint par ſurpriſe une ſeconde conceſſion de Meſſieurs de la Compagnie, leur faiſant entendre que le Cap de Campſeaux eſtoit au Cap ſaint Loüis, qui en eſt éloigné de plus de vingt cinq lieuës; il amena cent hommes au pays, qui arriverent à Campſeaux, où ils ſçavoient que mon navire devoit venir, comme il fit bien-toſt aprés, lequel il arreſta & fit deffenſes au Capitaine de ne rien donner, en vertu de ſa nouvelle conceſſion qu'il m'envoya ſignifier, & faire com-

mandement de luy remettre mon habitation, avec tout ce que je pretendois jusques au Cap saint Loüis, que l'on avoit dit estre ce Cap de Campseaux; à la verité ayant esté un peu surpris, je fis réponse que l'on avoit exposé faux à Messieurs de la Compagnie, qui ne pouvoient pas donner ce qu'ils m'avoient déja vendu; mais m'ayant dit, que si je ne le rendois d'amitié l'on me le feroit rendre de force, plus de six vingt hommes que j'avois avec moy, sçachans que mon Navire étoit arresté, & que je n'avois pas de victuailles suffisamment pour les retenir, me demanderent leurs congez, que je leur accorday, aprés toutesfois les avoir employez à renfermer, & fortifier tous mes

logemens, de deux petits baſtions, qui garnis de huit pieces de canon & quelques pierriers avec une enceinte de bariques remplies de terre, me mirent en eſtat de deſfences : enſuite de quoy n'ayant de tout mon monde retenu que douze hommes, je renvoyay le reſte à l'Iſle du Cap Breton, avec lettres aux Capitaines des Peſcheurs de les recevoir, leur donner paſſage, & m'envoyer quelques victuailles, s'ils en avoient; ce qu'ils firent du mieux qu'ils purent; Quelque-temps aprés la Giraudiere & ſon frere, avec tout leur monde, ſçachans le départ des miens & ne croyant pas trouver de reſiſtance, vinrent à deſſein de me forcer à luy ceder, ce que je leur avois refuſé; mais

ils furent bien étonnés de me voir en estat de resister à leur entreprise ; ils me firent un second commandement de leur remettre la place, autrement qu'ils la forceroient, & que je ne devois pas exposer ma vie de la sorte, mais leur ayant fait réponse qu'ils eussent plus de soin de la leur, & qu'ayant douze hommes avec moy, aussi resolus de deffendre mon bien qu'ils estoient pour le prendre injustement, nous ne les épargnerions pas; ils se contenterent d'estre trois jours à la veuë du Fort, sans rien faire que tourner d'un costé & d'autres, puis ils s'en retournerent ; & quelque temps aprés le sieur le Bay, frere de la Giraudiere me vint revoir & demanda à me parler, il me

il me dit qu'il avoit pris mon habitation de ſaint Pierre, où il n'y avoit que cinq hommes que j'y tenois ſeulement pour la traite, & m'ayant propoſé de nous accommoder enſemble aprés pluſieurs conteſtations que nous euſmes en cette conference, nous tombaſmes d'accord qu'il me rendroit ſaint Pierre, & que je leur remettrois Chedaboutou, où j'étois pour lors, qu'ils me remmeneroient en France dans leur Navire n'y en ayant plus d'autre à la Coſte, que nous remettrions nos pretentions entre les mains de Meſſieurs de la Compagnie pour nous regler, & que nous nous en tiendrions à ce qu'ils en jugeroient, ce qui fut ſigné reciproquement.

Ils m'amenent enſuitte en

France, ſuivant noſtre accord & aprés avoir expoſé nos differends, à Meſſieurs de la Compagnie, ils declarerent avoir eſté ſurpris, & donnerent une Sentence, par laquelle ils caſſoient tout ce que Monſieur de la Giraudiere avoit obtenu d'eux, & me rétabliſſoient dans tous mes droits : cette affaire ne laiſſa pas de me cauſer pour plus de quinze mil eſcus de perte, tant pour les advances que j'avois faites, pour l'entretien & la conduite de ſix vingts hommes, que pour mes défrichemens, baſtimens & beſtiaux qui furent tous perdus & ruinez, ce qui rompit toutes mes meſures, en telle ſorte que je n'ay pû m'y rétablir, de maniere que je fus obligé de me retirer à ſaint Pierre au Cap Bre-

ton, où je me fusse sans doute remis de mes pertes, par la rencontre de quelques Sauvages que l'on ne connoissoit point encore, lesquels me vinrent trouver, & m'apporterent plain deux Chaloupes de peletrie outre ma traite ordinaire, ce qui pouvoit bien monter à vingt-cinq mil livres sans que par un mal-heur, dont on n'a jamais pû connoistre la cause, le feu ayant pris de nuit à un grenier, où on n'avoit point coûtume d'en porter, embrasa tous mes logemens; toutes mes marchandises, meubles, munitions, victuailles, farines, vin, armes, bref tout ce que j'avois dans ce lieu fut consommé sans pouvoir rien sauver, & tout mon monde fut

obligé auſſi bien que moy d'en éviter la violence tous nuds en chemiſe, & ne fut ſauvé que demie barique d'eau de vie & autant de vin, avec environ cinq cens gerbes de bled qu'on eut bien de la peine a tirer d'une grange où le feu n'eſtoit pas encore pris, ſans quoy nous euſſions eſté tous contraints d'aller chercher à vivre dans les bois, avec les Sauvages; en attendant le Printemps ſuivant : Voila comme juſques à preſent je n'ay rien pû faire dans ce pays-là, tant à cauſe des guerres que l'on ma ſuſcitez par envie, que par la diſgrace du feu, dont je n'ay jamais pû, comme j'ay déja dit, découvrir la cauſe, ce que l'on ne doit pas imputer, ny à ma negligence ny au deffaut de la

terre, non plus qu'au manque de connoiſſance du pays, dont je ſçavois aſſez les avantages, ce qui me fait avancer avec certitude, que ſans les diſgraces j'aurois fait en peu de temps un établiſſement conſiderable par mes ſoins & mon travail, & aurois tiré de cette terre tous les avantages qu'elle m'offroit.

Il eſt donc tres-certain qu'on la peut habiter avec autant de ſatisfaction que la France meſme, pourveu que l'envie des François, les uns contre les autres ne ruinent pas les deſſeins des mieux intentionnez, & que ce qui aura eſté donné une fois à un Particulier de pays à cultiver, luy demeure ſans pouvoir eſtre troublé, ny dépoſſedé de ſa conceſſion, autrement per-

sonne ne travaillera jamais avec affection pour rendre ce pays habitable, & il demeurera toûjours exposé aux entreprises des plus forts, ou de ceux qui seront le plus en credit, & ce qui ruinera toutes les bonnes entreprises, que ceux qui en ont la connoissance y peuvent faire, avec beaucoup de gloire pour sa Majesté, & un grand avantage pour la France mesme.

Mais laissons la mes disgraces & continuons ma description; La riviere de Pentagoüet est assés large à son entrée, & entre dix ou douze lieuës dans les terres; les Vaisseaux de deux à trois cens tonneaux y peuvent monter jusques au fort des François qui est à la droite en entrant; les Anglois sont habituez à la gauche,

& y ont beaucoup de monde avec grande eſtenduë de terre défrichée ; le pays y eſt fort agreable, & la terre bonne; des deux coſtez de la riviere les Arbres y ſont beaux & en grande quantité, comme cheſnes, boulleaux, haiſtres, freſnes, erables, & de toutes autres ſortes que nous avons en France ; Il y a auſſi grand nombre de Pins ſauvages qui n'ont pas le grain du bois bien gros, mais ils ſont de quarante à ſoixante pieds de haut ſans branches, fort propres à faire des planches, tant pour les baſtimens de mer, que ceux de terre ; Il y a auſſi beaucoup de Sapins de trois eſpeces, dont les uns ont la feüille plate, de la longueur & largeur d'un fer d'aiguillette, en pointe ran-

gée le long de la branche, qui eſt celuy dont le grain eſt le plus gros ; la ſeconde eſpece a bien la feüille de meſme, mais elle vient tout au tour de la branche & picque, & la troiſiéme a auſſi la feüille tout au tour, mais plus claire & éloignée & ne pique point ; on l'appelle Pruſſe, ayant le grain beaucoup plus ſerré que les autres ; il eſt bien plus propre pour la mâture & le meilleur ; les cheſnes de cet endroit, ſont auſſi meilleurs qu'en tous les autres lieux de la nouvelle France, & plus l'on va vers le Nord & moins bons y ſont toutes ſortes de bois.

Il y a auſſi grand nombre de mâtures en la nouvelle Angleterre, qui en fournit à preſent toute l'Angleterre, & que l'on

trouve

trouve beaucoup meilleure que celle qui vient de Norvegue ; la raiſon que j'en puis donner, c'eſt que plus ce Sapin a le grain ſerré & mieux il vaut, celuy de la Norvegue eſtant de cette qualité, ce qui vient à mon advis, de ce que ces arbres croiſſent ſur des montagnes où ils ont le pied ſec, & que les grands froids qu'il fait en ces quartiers reſſerrent le bois, en ſorte que la ſéve ne luy donne pas aſſez de nourriture pour en faire enfler le grain, mais ſeulement pour ſa hauteur, & ne groſſit qu'à proportion qu'il croiſt.

En la nouvelle Angleterre la chaleur fait le meſme effet, car les Sapins y viennent auſſi dans les lieux ſecs & élevez, mais le Soleil par ſa force deſſechant

l'humeur superfluë de ces arbres, qui empesche que le grain n'en grossisse, le tenant plus serré, leur donne une liaison bien plus forte, qui les rend de meilleure qualité que celle qui est communiquée à ceux du Nord par le froid.

La preuve de mon raisonnement, est que toute la mâture qui vient dans la nouvelle France, depuis la Haive jusqu'à l'entrée de la grande riviere de saint Laurent où le pays est temperé, n'est pas bonne, parce qu'elle a le grain bien plus gros que celle qui vient au Port royal, en la riviere saint Jean, ou en celle de Pentagoüet qui est la meilleure.

Pour celle de Kébec, elle doit estre aussi de la bonne qualité,

en ce qu'il y a du froid au bas de la riviere, & de la chaleur dans le haut, c'est ce que j'en puis dire n'en ayant point veu.

Revenant à la riviere de Pentagoüet, il y a quantité d'Ours, qui se nourrissent du gland qu'ils y trouvent, ils ont la chair fort delicate, & blanche comme celle du veau : il y a aussi grand nombre d'Orignaux, ou Eslans, peu de Castors, & de Loutres, mais force Lievres, Perdrix, Tourtres, & autres sortes d'oyseaux de terre, au Printemps, & encore plus l'Hyver de ceux de riviere & de mer qui y viennent en tres-grande quantité, comme Outardes, Canards, Cercelles, Moyaques, Cormorans, & de plusieurs autres especes, qui l'Esté vont vers

le Nord, & retournant là l'Hyver, quand les rivieres gelent, ce qui arrive tres-rarement du costé du Sud.

Avant que d'entrer dans la riviere, il y a plusieurs Isles un peu au large, autour desquelles les Anglois peschent grand nombre de Maquereaux, & méme dés l'entrée de la riviere, où est l'Isle des Monts deserts; En allant vers Baston il y a encore nombre d'Isles où les Anglois font leurs pesches de Maquereaux au Printemps, dont ils font tres-grand trafic dans toutes leurs Isles des Barbades ou Antilles, ce qui les a le plus enrichis. Pour du Hareng, ils n'en ont pas beaucoup, mais bien du Gasparot, qui en est une espece, qui n'est pas si bon à beaucoup

prés : Pendant l'Hyver ſeulement, ils y peſchent autour de ces Iſles de la Moluë, qu'ils font ſécher à la gelée; nos François la vont achepter au Printemps, & leur portent en eſchange du Sel, du Vin, de l'eau de Vie & autres marchandiſes : Dans le haut de cette riviere il y a forces Saumons, Truites & beaucoup d'autres poiſſons de mer, car de celuy d'eau douce je n'ay point encore oüy dire qu'on en ait peſché.

Depuis la riviere de Pentagoüet, juſques à celle de ſaint Jean, il peut y avoir quarante à quarante-cinq lieuës ; la premiere riviere que l'on rencontre le long de la coſte ; eſt celle des Etechemins, qui porte le

nom du pays, depuis Baston jusques au Port royal, dont les Sauvages qui habitent toute cette étenduë, portent aussi le mesme nom, Il y a dans cette riviere grand nombre d'Isles, quelques-unes de deux lieuës de tour, les autres plus ou moins, qui sont toutes dans une ance de grand circuit, où il se peut mettre des Navires de cent cinquante tonneaux en toute seureté; dans le fond de cette ance où se déchargent de petits ruisseaux, dans lesquels on trouve du Saulmon, de la Truitte, du Barc, du Gasparot, & le long de la coste ils y peschent de la Moluë, & autres poissons de toutes sortes: Allant vers la riviere de saint Jean ils y rencontrent des Isles, & de grandes ances, qui

en ſont auſſi remplies, & à quatre ou cinq lieuës des Etechemins, il y a une autre riviere qui a environ demie lieuë de large, dans laquelle montant deux ou trois lieuës l'on rencontre de petites Iſles couvertes de ſapins, bouleaux, quelques cheſnes, & autres bois: Plus haut à ladite riviere il y a un ſaut qui empeſche les baſtimens de paſſer plus outre; les canots y peuvent aller. Je n'ay pas pû ſçavoir ſon étenduë, il y a quelques montagnes qui paroiſſent dans le haut & nombre de prairies qui la bordent, dont quelques-unes ſont aſſez grandes, à ce qu'on dit, tous les bois y paroiſſent beaux, il y a force cheſnes, & d'autres eſpeces d'arbres, dont j'ay déja

parlé : On tient que ce lieu s'appelloit autrefois sainte Croix, & que c'est où les sieurs de Mont & de Champlain, ont voulu faire bastir une habitation, tant ils trouverent ce lieu bon & agreable plus que tous les autres qu'ils avoient veus.

Vis à vis de la derniere ance au large dans la mer, paroissent des Isles, la plus grande desquelles s'appelle l'Isle de Menane, qui se void de loing, venant de la mer, & sert de connoissance pour la riviere saint Jean, quoy qu'elle en soit éloignée de six à sept lieuës de l'entrée.

Dans toutes ces Isles qui sont en mer, à deux ou trois lieuës de la grande terre, il y a grand nombre de toutes sortes d'oy-

ſeaux, qui vont au Printemps y faire leurs petits, & entre autres force Margots, qui ſont des oyſeaux gros comme des Poules, qui ont les aiſles fort grandes, dont les petits ſont excellens à manger : Ces oyſeaux peſchent le Maquereau, le Hareng & le Gaſparot où ils en trouvent : Il y a auſſi des Outardes, des Canards, des Moyaques, des Goiſlans, Eſterlets, Perroquets de mer, Pigeons de mer, & de toute autres ſortes d'oyſeaux en grand nombre.

De la derniere ance en allant à la riviere de ſaint Jean, ce ne ſont que des rochers ſix ou ſept lieuës durant, la coſte en eſt fort dangereuſe, & environ trois quarts de lieuës plus en mer que l'Iſle de Menane, il y

a un rocher qui ne se découvre que tous les six ou sept ans, qui est au rapport des Sauvages de lapis Lasuli : J'en ay veu un morceau dont ils firent present au feu Commandeur de Razilly, qui l'envoya en France pour le faire voir, auquel on rapporta que c'étoit veritablement du lapis Lasuli, dont on pouvoit faire de l'azur, qui auroit valu dix écus l'once : On fit ensuite ce que l'on pût pour apprendre des Sauvages l'endroit où étoit le rocher, qu'ils ne voulurent jamais indiquer, quelque chose qu'on leur promist, mais seulement qu'il étoit proche de Menane, comme j'ay dit.

CHAPITRE II.

Qui traitte de la riviere saint Jean, des Mines, du Port royal, de toute la Baye Françoise, de la Terre, des Bois, de la Chasse, & de tout ce qui s'y est passé.

L'Entrée de la riviere saint Jean, est de dangereux abord, rangeant la terre des deux côtez ; le meilleur endroit est du côté de Stribord ou main droite, sans trop approcher la terre : cette entrée est étroite, à cause d'une petite Isle qui est à Basbord, ou costé gauche,

laquelle paſſée, la riviere eſt bien plus large : du meſme côté de l'Iſle, il y a de grands marais ou prairies qui ſont couvertes de plaine mer, le rivage eſt ſable vaſeux, qui fait une pointe, laquelle paſſée, il y a une ance qui entre dans leſdits marais, dont l'entrée eſt étroite, où feu Monſieur de la Tour avoit fait faire une écluſe, où l'on peſchoit un grand nombre de ces Gaſparots que l'on faiſoit ſaller pour l'Hyver, il s'y en peſchoit quelques-fois une ſi grande quantité que l'on étoit obligé de rompre l'écluſe, & de les jetter à la mer, autrement ils auroient empuanty l'écluſe, qui en auroit eſté perduë, on y trouvoit auſſi quelques-fois des Saulmons,

des Alozes, & du Bar, qui eſt le maigre de la Rochelle, qui ſervoit tous les Printemps d'une grande mâne pour ceux du pays.

Un peu plus avant, au delà de ladite écluſe, il y a une petite butte, où d'Aunay fit bâtir ſon Fort que je n'ay pas trouvé bien placé à mon avis, pour eſtre commandé d'une Iſle qui eſt tout proche plus élevée, & derriere laquelle tous Navires ſe peuvent mettre à couvert du Fort, dans lequel il n'y a que de l'eau de puits, qui n'eſt pas bien bonne non plus que celle qui eſt hors du Fort: Il auroit eſté à mon avis mieux placé derriere l'Iſle où moüillent les Vaiſſeaux, & où il auroit eſté plus élevé, & par conſe-

quent point commandé d'autres endroits voisins, & auroit eu de bonne eau, comme dans celuy que fit bastir ledit feu sieur de la Tour, lequel fut rüiné par d'Aunay aprés s'en estre rendu le maistre assez injustement, n'y ayant aucun droit, ce qu'il auroit eu bien de la peine à executer s'il n'eust esté adverty de l'absence dudit sieur de la Tour, qui avoit mené avec luy une partie de son monde, & n'avoit laissé que sa femme avec le reste des siens à la garde du Fort; laquelle aprés avoir soûtenu pendant trois jours & trois nuits toutes les attaques de d'Aunay, & l'avoir obligé de s'éloigner de la portée de ses canons, fust enfin obligée de

ceder le quatriéme jour qui étoit le jour de Paſques, ayant eſté trahie par un Suiſſe qui étoit en garde ce jour-là, pendans qu'elle faiſoit repoſer ſes gens, eſperant quelques relâches. Le Suiſſe ſe laiſſa corrompre par les gens de d'Aunay, & ſouffrit qu'ils montaſſent à l'aſſaut, qui fut encore ſoûtenu quelque temps par la Commandante à la teſte de ſon monde, qui ne ſe rendit qu'à l'extremité, & ſous condition que ledit d'Aunay donneroit quartier à tous, ce qu'il n'executa pas, car s'étant rendu maiſtre de la place, il les fit mettre tous en priſon avec la Commandante, enſuite de l'avis de ſon Conſeil, les fit pendre, à la reſerve d'un ſeul qui

eut la vie ſauve à la charge qu'il en feroit l'execution, & la Commandante les aſſiſta à la potence la corde au col comme auroit eſté le plus grand ſcelerat : Voila le tiltre dont le Borgne s'eſt ſervy pour pretendre comme Creancier dudit ſieur d'Aunay la proprieté de la riviere ſaint Jean.

Paſſé l'Iſle, dont j'ay parlé, au deſſous duquel moüillent les Vaiſſeaux pour eſtre plus à l'abry, il n'y a qu'une bonne portée de canon juſqu'au ſaut, où ils ne peuvent paſſer, mais bien des chalouppes & petites barques, de plaine mer ſeulement : mais avant que d'entrer plus avant en la riviere, il y a une choſe qui eſt aſſez ſurprenante; à la chûte du ſaut eſt

eſt une grande foſſe d'environ trois ou quatre cens pas de tour qui eſt faite par la chûte de l'eau qui paſſe entre deux rochers qui forment un détroit à la riviere, ce qui la rend plus rapide en cet endroit. Dans cette foſſe il y a un grand arbre debout, qui flotte, & quelque courant qu'il y ait il n'en ſort jamais & ne paroiſt que de temps en temps, l'on eſt quelques-fois, huit, dix, ou quinze jours ſans le voir, le bout qui paroiſt ſur l'eau eſt à peu prés gros comme le tour d'une barique, & quand il paroiſt, c'eſt tantoſt d'un coſté & tantoſt d'un autre: Tous les Sauvages qui paſſoient anciennement par là, qui ſont en grand nombre en ces quartiers, luy rendoient

hommage, mais peu le font à present, ayans esté desabusez; ils appelloient cét arbre le Manitou, qui est à dire le Diable. L'hommage qu'ils luy rendoient anciennement étoit un ou deux castors, ou autre pelletrie qu'ils attachoient sur la teste de cét arbre, avec un fer de fleche qui étoit fait d'un os d'Orignac, qu'ils appointissoient avec des roches; lors qu'ils passoient par là, & que leur Manitou ne paroissoit point ils tenoient cela à mauvais presage, disant qu'il estoit faché contre eux: Depuis que les François sont en ces quartiers-là, que l'on leur a donné des fers de fleches de fer, ils ne se servent plus des autres, & le pauvre Manitou en a la teste si couverte qu'à

peine y pourroit-on mettre une épingle : Je l'ay veu, & des hommes de Monsieur de la Tour qui demeuroient avec luy, & depuis avec moy m'ont assuré qu'il fit une fois attacher des cordes à la teste de cét arbre, & que des chalouppes avec dix avirons à nager de toutes leur forces avec le courant ne l'ont jamais pû tirer hors de la fosse.

Ayant passé le saut, la riviere s'élargit beaucoup plus en un endroit qu'en l'autre, à cause des Isles : Il y en a trois qui sont grandes, dans lesquelles il y a de fort belles prairies, & aussi tout le long des deux côtez de la riviere, lesquelles sont inondées tous les ans par la fonte des neges qui arrive

ordinairement au Printemps. Elle va fort avant dans les terres, & mesme les Sauvages par le moyen de cette riviere, en traversant quelques terres vont tomber en d'autres rivieres, dont les unes vont finir dans celle de saint Laurent, les autres tombent dans la grande baye de saint Laurent & à Nepiziguit dans la baye des chaleurs: Il y a à chaque traverse deux ou trois portages de canots, au travers des bois, où l'on trouve des chemins qui vont d'une riviere à l'autre, qu'ils appellent Louniguins, les autres portages sont des endroits dans les rivieres où la navigation est empeschée par les sauts ou cheuttes d'eau causée par des

rochers qui les retiennent & en retreſſiſſent le paſſage, ce qui rend le courant ſi rapide, & fait que l'eau tombe de ſi haut, que l'on eſt obligé de porter les canots ſur les épaules ou ſur la teſte juſques au lieu où le cours de la riviere eſt uny. Le plus ſouvent ces portages ſont de cinq à ſix lieuës, quelques fois juſques à dix, ce qui eſt rare, c'eſt ce que les Sauvages appellent Louniguins, dont ils entreprennent volontiers le trajet par la facilité qu'ils ont de porter leurs canots qui ſont tres legers, comme il ſera aiſé de remarquer par la deſcription que j'en feray en ſon lieu. Les chalouppes ne peuvent entrer dans cette

riviere plus haut que dix-huit à vingt lieuës, à cause des sauts & des rochers, qui y sont fermez ce qui oblige de se servir de canots.

Outre tous les bois que je vous ay déja nommés, il y a encore icy grands nombre de chesnes fort beaux, qui seroient bons à bastir des Navires, & doivent estre meilleurs que ceux du costé du Nord, dont le bois est trop gras : il y a aussi des haistres en quantité, tres gros & hauts de branches : il est aussi abondant en noyers sauvages, dont les noix sont triangulaires qui sont difficiles à ouvrir, mais les presentant au feu elles s'ouvrent aisément, ce qu'il y a dedans a le goust de noix : l'on y trouve encore grande quantité

de Lambruches, de vignes sauvages qui portent du raisin, dont le grain est gros & de fort bon goust, mais l'écorse en est épaisse & dure : il vient à maturité, & si elle estoit cultivée & transportée je ne doute point qu'elle ne produisist de tres-bon vin; ce n'est pas un signe que le froid y soit si aspre, ny les neges en si grande quantité, que tout le monde dit : je croy qu'il y a bien des contrées en France qui ne vallent pas ce pays, pour le climat, & où il habite bien du monde, qui n'est pas si à son aise que l'on seroit dans ces regions quoy qu'éloignées.

Depuis l'entrée de la riviere saint Jean, jusques à celle du Port royal, il y a douze lieuës de trajet, qui forme, ce que

nous appellons la baye Françoise, & qui s'enfonce dix ou douze lieuës avant dans les terres. En sortant de la riviere saint Jean sur la main gauche il y a une pointe qui avance en mer, & l'ayant doublée, on entre dans une grande baye qui s'avance dans la terre environ une lieuë, au fonds de laquelle il y a deux Isles, & continuant le long de la coste, environ trois ou quatre lieuës, l'on trouve deux petites bayes distantes d'une lieuë l'une de l'autre, où l'on dit y avoir des mines de fer: continuant cette route on voit une grande pointe qui avance à la mer, derriere laquelle il y a une petite riviere : allant plus avant, on voit un cap, que

que l'on nomme le cap des deux bayes dont les entrées ſont étroites qui avancent dans les terres quinze ou ſeize lieuës, il y a force rochers dedans ces bayes qui ſont dangereux, en ce que la mer y monte huit ou dix braſſes & les couvre, ce que j'ay oüy dire à ceux qui y vont en traitte avec des barques, & qu'ils ſont obligés de moüiller l'ancre à quinze & ſeize braſſes pour eſtre en ſeureté : il y a pluſieurs rivieres qui tombent dans ces bayes par le moyen deſquelles les Sauvages vont dans celle de ſaint Jean, d'autres par où ils vont tomber dans des lacs qui vont vers Campſeaux, & le cap ſaint Loüis qui eſt dans la grande baye ſaint Laurens : il y a des

E

terres à traverser pour aller d'un lieu à l'autre, & les Sauvages de ces quartiers-là, portent leur pelletrie dans la riviere saint Jean aux Anglois. Le sieur d'Aunay y a traitté de son temps jusques à trois mille orignaux par an, sans les castors & loutres, ce qui fut la cause qu'il en déposseda le sieur de la Tour; Ces bayes s'appellent des mines, parce qu'il y a de ces pierres de mines dont on se servoit anciennement pour les arquebuzes à roüet, & tous ceux qui y ont été disentqu'il y a aussi des mines de cuivre en plusieurs endroits.

Dans ces bayes il y a force montagnes dans les terres, & quelques-unes bien hautes : il y a aussi du plat pays, & grand nombre de pins, sapins, pruſ-

ſe, mêlez d'autres bons bois ; mais peu ſur les bords de la mer : tout le tour des deux bayes a environ une lieuë, ou lieuë & demie : Plus avant dans les terres il y a de beaux bois qui ſont beaucoup plus clairs, à ce que tous les Sauvages rapportent, il s'en trouveroit là nombre pour mâtures & bordages, tant cheſnes qu'autres eſpeces.

En ſortant de ces bayes des mines continuant ſon chemin vers le Port royal, il y a une Iſle d'une grande hauteur, & de cinq quarts de lieuës de tour ou environ ; elle eſt platte au deſſus, & nonobſtant ſa hauteur, il y a une ſource d'eau, on dit qu'il y a auſſi une mine de cuivre : de là rengeant la terre ſix à ſept lieuës durant qui

ne sont que rochers: on trouve l'entrée du Port royal qui est assez étroite, ce qui fait un grand courant de marée, & si l'on veut faire entrer ou sortir un navire avec la marée, il faut que ce soit la poupe premiere, & si il faut bien prendre garde à soy.

Le Port royal est un tres-beau lieu & un tres-beau bassin qui a plus d'une lieuë de large & environ deux de longueur, à l'entrée il y a dix-huit à vingt brasses d'eau, il n'y à pas moins de quatre à six brasses d'eau entre la terre & l'Isle que l'on nomme l'Isle aux chevres qui est environ le milieu du bassin; là il peut moüiller de grands Navires & en seureté comme dans une boëste, le fonds est bon par tout, dans le fonds du bas-

ſin il y a comme une pointe de terre où Monſieur d'Aunay avoit fait faire un beau & bon Fort : cette pointe a deux rivieres, l'une à droite & l'autre à gauche, qui ne vont pas bien avant dans les terres, l'une large à ſon entrée, l'autre n'eſt pas ſi large, mais elle eſt bien plus profonde & la marée y monte huit à dix lieuës : Il y a quantité de prairies des deux coſtez, & deux Iſles qui ont des prairies qui ſont à trois ou quatre lieuës du Fort en montant : Il y a une grande étenduë de prairies que la marée couvroit & que le ſieur d'Aunay fit deſecher : elle porte à preſent de beau & bon froment, & depuis que les Anglois ont eſté maiſtres du pays, les habitans

qui s'estoient logez proche le Fort, ont la pluspart abandonné leurs logemens, & se sont allez establir au haut de la riviere, & ont fait leurs défrichemens au dessous & au dessus de cette grande prairie, qui appartient à present à Madame de la Tour, où ils ont encore assechez d'autres terres qui portent du froment en plus grande abondance que celles qu'ils cultivoient autour du Fort, quoy qu'elles fussent bonnes : Tous ces habitans-là sont ceux que Monsieur le Commandeur de Razilly avoit fait venir de France à la Haive, qui depuis ce temps-là ont bien multiplié au Port royal, où ils ont grand nombre de vaches & de porcs : Outre les deux

rivieres dont je viens de parler, il s'en décharge encore une dans le bassin tres poissonneuse aussi bien que les deux autres, où il se pesche une grande quantité de poisson, comme gasparots, saulmons, truittes, esguilles, & autres sortes.

Dans le haut de ces trois rivieres, il y a quantité de chesnes, & sur leurs rivages des pins & sapins de trois façons, bouleaux, mignogons, haistres trembles, herables, fresnes & chesnes. Ce pays n'est point trop montagneux, le lembruche de vigne, & le noyer y est aussi : il y a fort peu de neges en ce pays-là, & fort peu d'hyver : la chasse y est bonne toute l'année, du lapin, de la perdrix, des tourtres & autre

gibier de bois, pour le gibier d'eau il y en a grande abondance, Esté & Hyver le pays y est fort agreable.

Sortant du Port royal allant vers l'Isle longue à deux ou trois lieuës l'on trouve une grande ance, où des vaisseaux peuvent moüiller, il y a bon fonds, mais l'abry n'est pas general, & ce n'est proprement qu'une rade: continuant le long de la coste six ou sept lieuës, l'on trouve des ances & rochers couverts d'arbres jusques à l'Isle longue, qui a environ six à sept lieuës de long, elle fait un passage pour sortir de la baye Françoise, & aller trouver la terre d'Acadie: il y a entre l'Isle longue & la terre du Port royal des rochers qui

font le grand & le petit pasſage, les courans y ſont forts rudes, entre autres au petit paſſage qui n'eſt que pour des barques, j'y ay voulu paſſer une fois, mais le vent ne nous eſtant pas favorable pour refouler la marée & nous porter au grand paſſage, je voulus faire moüiller l'ancre quoy qu'il n'y euſt que deux braſſes & demie d'eau à l'entrée: le courant eſtoit ſi fort, que l'ancre n'ayant pû prendre fonds, nous la perdiſmes avec noſtre cable qui fila par le bout, il nous falut relâcher à la riviere ſaint Jean, où l'on me donna un ancre & un autre cable; de-là je revins paſſer au grand paſſage de l'Iſle longue.

CHAPITRE III.

Description de la coste depuis l'Isle longue jusques à la Haive, des Rivieres, des Isles, de la Chasse, de la Pesche, de la Terre, & de diverses sortes de bois, l'établissement d'une Pesche sedentaire, comme elle a esté détruite, & autres particularitez.

SOrtant de la baye Françoise, pour entrer à la coste d'Acadie, prenant la route vers le cap Fourchu, qui est

diſtant de l'iſle longue de douze ou quinze lieuës : Toute cette coſte eſt ſaine & ſans rochers, & à ſix lieuës de l'Iſle longue il y a une riviere où de petits Navires peuvent entrer ; elle ſe nomme la riviere aux Ours, elle prend ſon nom du grand nombre qui s'y en trouve, il y a peu de pins & de ſapins, mais quantité de cheſnes mélez d'autres beaux arbres, comme ceux que j'ay déja nommez ; le pays eſt beau & parroiſt aſſez plat, il y a force prairies tout le long, & la terre qui y doit eſtre tres-bonne, à ce que j'en ay pû juger. Il y a peſche de moluës à la coſte, & de ſaulmons, truittes, & eſperlans au haut de la riviere.

Continuant jusques au cap fourchu, la coste parroist fort belle, il y a peu de sapins; mais beaucoup d'autres especes de bois & de grandes prairies, il y a belle chasse tout le long de cette coste de toute sorte de gibier, & continuant la méme route, on trouve à cinq lieuës de la riviere aux Ours une entrée entre deux rochers pour une chalouppe, où je fus & où je vis quantité d'étangs d'eau de mer, qui estoient remplis de canards, outardes, oyes, cravans, sarcelles, & tout autre gibier, dont nous tuasmes plus de cinq cens pieces de toutes façons: Il y a quantité de tres-beaux arbres, comme ceux que j'ay déja nommez; le pays est plat, & la terre n'y peut

eſtre que tres-bonne, la ſituation y eſt tres - agreable, il peut y avoir delà au cap fourchu ſix ou ſept lieuës.

Le cap fourchu ſe nomme ainſi en ce qu'il eſt fait comme une fourche, les vaiſſeaux s'y peuvent mettre à couvert, la peſche de la moluë y eſt abondante & n'eſt pas loin de terre, & s'y fait plûtoſt qu'en aucun lieu de l'Acadie. Le pays y eſt tres beau & bon, pour les bois ils ſont comme les autres, mais li y a des cheſnes, erables, & des trembles en plus grand nombre. Un nommé de Lomeron y a eu autrefois une habitation, & s'appelloit le port Lomeron du temps du ſieur de la Tour: Dés le commencement qu'il fut en ces quartiers-là cette habita-

tion fut rüinée par les Anglois du temps de la guerre de la Rochelle.

Du cap fourchu, allant au cap de ſable, l'on trouve une grande baye, dans laquelle il y a force Iſles, qu'on appelle les Iſles de Touſquet; elles ſont toutes couvertes de beaux & bons bois de meſmes eſpeces que les autres dont nous avons déja parlé; il y a forces prairies en ces Iſles où abondent toutes ſortes d'oyſeaux qui y font meſme leurs nids; il y a des oyes, gruës, outardes, canards, ſarcelles, herons, beccaſſes, beccaſines, corbeaux, tournevires, chevaliers, & tant d'autres ſortes d'oyſeaux que cela eſt ſurprenant; le pays eſt des plus agreables & des meilleurs que j'aye encore veus, il eſt

plat & la terre y eſt tres-bonne, la peſche y eſt abondante en truittes, ſaulmons, & l'eſperlan y donne au Printemps en grande quantité, dans les ruiſſeaux où il vient jetter ſes œufs; il eſt grand pour l'ordinaire comme un moyen harang. Le ſieur la Tour y avoit une habitation pour la traite des pelletries, ou trafic avec les Sauvages, qui y venoient de pluſieurs endroits, & n'eſt pas éloignée de plus de deux ou trois lieuës de la terre.

L'on va de là au cap de ſable qui a des battures & des rochers au large, neantmoins le Port eſt bon, & la peſche de la moluë y eſt abondante: Entre le cap fourchu & le cap de ſable, trois ou quatre lieuës en

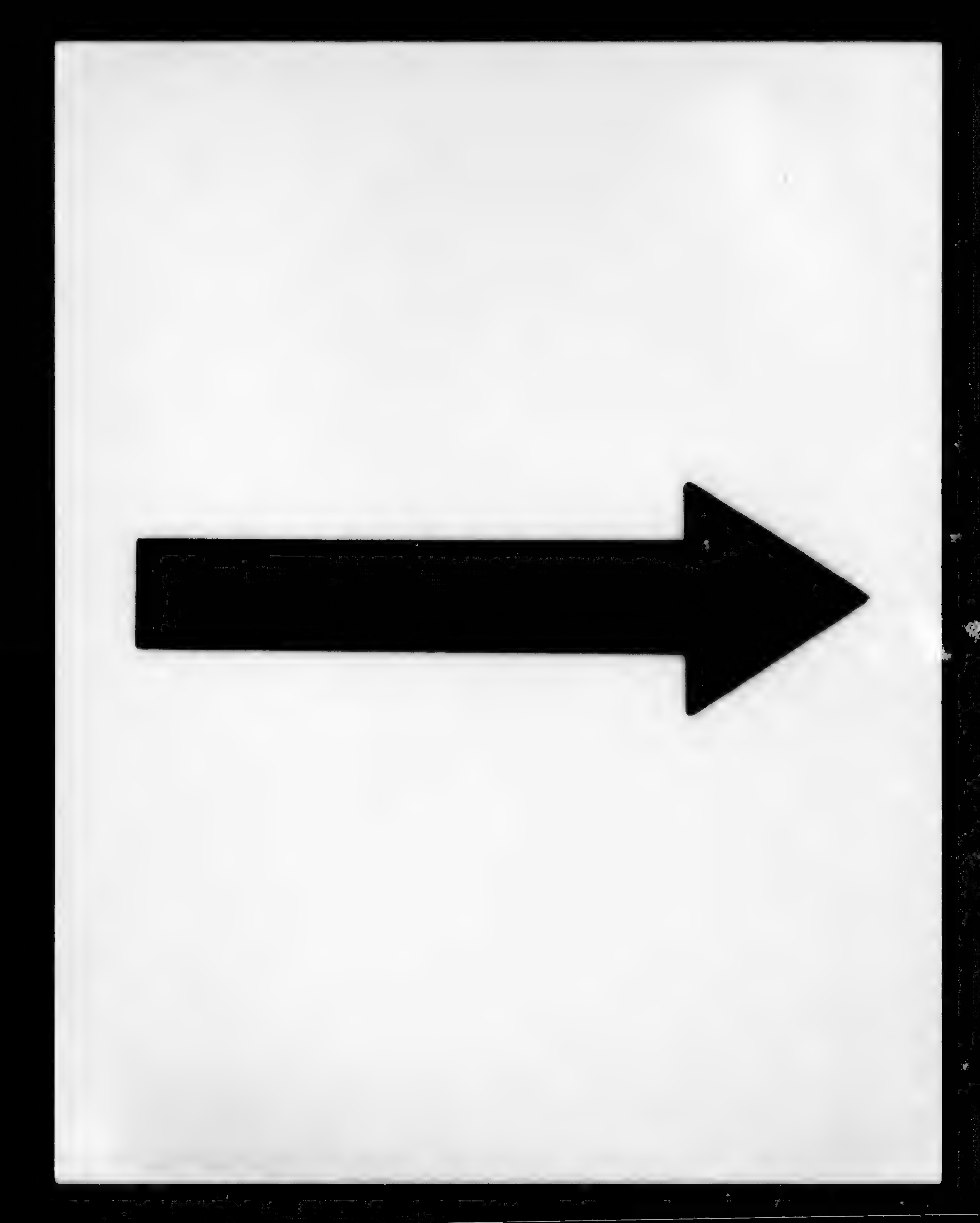
mer il y a plusieurs Isles, les unes d'une lieuë, & les autres de deux, trois, & à quatre de tour, que l'on nomme les Isles aux loups marins, elles sont assez difficiles à approcher à cause des rochers qui sont à l'entour, elles sont couvertes de sapins, bouleaux, & autres bois qui n'y sont pas fort gros, elles s'appellent Isles aux loups marins, parce qu'ils vont là faire leurs petits qui sont grands & puissans, il y en a de plusieurs especes dont je feray un article à part, ils viennent pour mettre bas vers le mois de Fevrier, montent sur les roches & se mettent autour des isles où ils font leur petits, qui sont en naissant plus gros que le plus gros porc que l'on voye, & plus longs,

longs. Ils ne demeurent à terre que peu de temps, aprés quoy leurs pere & mere les emmennent à la mer, ils reviennent quelques-fois à terre ou ſur des roches, où la mere les fait tetter. Monſieur d'Aunay y envoyoit du Port royal du monde avec des barques pour en faire la peſche dans la ſaiſon, qui eſt au mois de Fevrier lors que les petits y ſont, l'on va tout autour des iſles avec de forts baſtons, les pere & mere fuyent à la mer, & on arreſte les petits qui taſchent de ſuivre, en leur donnant un coup de baſton ſur le nez dont ils meurent, l'on va le plus viſte que l'on peut, car les pere & mere eſtans à la mer, font un grand bruit qui donnant l'alarme par

tout, ce qui les fait tous fuïr, mais il se sauve peu de petits à qui l'on n'en donne pas le temps; il y a des journées que l'on en tuë jusques à six, sept, & huit cens, ce sont les petits qui sont les plus gras, car les pere & mere sont maigres; l'Hyver, il en faut bien trois ou quatre petits pour faire une barique d'huile qui est bonne à manger estant fraîche, & aussi bonne à brûler que l'huile d'olive, & n'a point d'odeur en brûlant comme les autres huîles de poisson qui sont toûjours pleines de lie épaisse, ou de saletez au fonds des bariques, mais celle-cy est toûjours claire. Sur ces isles aux loups marins il y a un si grand nombre de toutes sortes d'oyseaux, que

cela n'eſt pas croyable, & ſur tout pendant le Printemps qu'ils y font tous leurs nids: ſi l'on y va, on en fait lever une ſi grande quantité qu'ils font un nuage en l'air que le Soleil ne peut pas penetrer, & pour les tuer il ne faut point de fuzils, mais ſeulement des baſtons, car ils ſont pareſſeux à ſe lever de leurs nids; pour des petits on en prend, tant que l'on veut à charger des chalouppes & meſme des œufs.

De là traverſant la baye de Touſquet, l'on va trouver le cap de ſable, qui eſt une iſle qui fait une pointe qui avance en la mer, & entre la grande terre & l'iſle, il y a paſſage pour des barques, mais au delà de l'iſle vers l'eau, il y a des roches



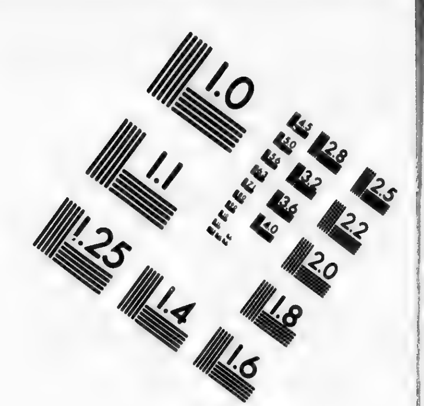
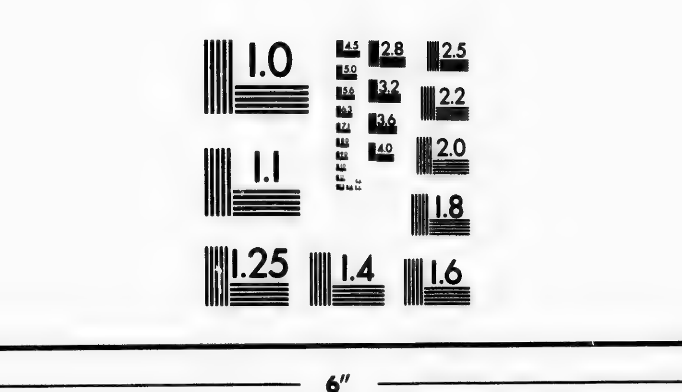


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





& battures qui avancent une bonne lieuë en la mer, les ayant passées environ de deux lieuës l'on entre en la baye de sable, qui est fort grande; là les Navires peuvent moüiller en toute seureté, & en y passant, en 1651 j'y rencontray Monsieur Gabaret Capitaine pour le Roy en la marine, qui y estoit moüillé & revenoit de courses du Golfe de Mexique, & en ce mesme lieu là, Monsieur de la Tour a eu une habitation, où il estoit pendant le siege de la Rochelle, il y avoit un bon Fort qui luy servit bien, d'autant que son pere estoit pour lors en Angleterre où il se maria à une Dame d'honneur de la Reine, de grande condition, & en faveur de ce mariage le Roy d'Angleterre

le fit Chevalier de la Jarretiere, pour l'obliger d'aller trouver ſon fils & l'engager à remettre le Fort en l'obeyſſance de ſa Majeſté Britanique. Pour cét effet on fit armer deux Navires de guerres, dans l'un deſquels s'eſtoit embarqué la Tour & ſa femme; ils ne furent pas plûtoſt arrivez à la veuë du Fort, que la Tour pere mit pied à terre, où il fit ſon poſſible pour perſuader ſon fils de remettre le Fort à l'obeyſſance du Roy d'Angleterre, qu'il continuëroit d'y commander auſſi abſolument qu'il avoit fait juſques alors, & que luy & ſa femme y demeureroient auſſi pour ſa ſeureté.

Que pour cét effet l'on avoit apporté des Commiſſions en

ſon nom, avec l'Ordre de la Jarretiere pour les honorer, & d'autres avantages qui luy furent promis par ceux qui commandoient les vaiſſeaux, tout cela ſe paſſa ſans qu'ils entraſſent dans le Fort, & le jeune la Tour leur fit réponſe qu'il avoit beaucoup d'obligation au Roy d'Angleterre d'avoir tant de bonne volonté pour luy; mais qu'il avoit un maiſtre capable de reconnoiſtre la fidelité qu'il eſtoit obligé de luy garder; qu'il ne pouvoit pas leur remettre la place entre les mains, ny prendre d'autre Commiſſion que celle qu'il avoit, qu'il remercioit le Roy d'Angleterre de l'honneur qu'il luy faiſoit, mais qu'il ne pouvoit recevoir de recompenſe que du Roy ſon

maiſtre ; ce qui obligea ſon pere & tous les Commandans des vaiſſeaux, d'employer toutes les plus belles paroles du monde à le perſuader, mais inutilement, car il demeura ferme dans ſa reſolution & dit courageuſement à ſon pere que luy ny ſa femme n'entreroient jamais dans ſon Fort, ce qui le fit retirer avec les autres & retourner à bord de leurs Navires, d'où ils envoyerent le lendemain un homme à terre, avec une lettre du pere, par laquelle il luy mandoit tout ce qui pouvoit ſervir, à l'obliger de ſe rendre de bonne amitié ; autrement qu'on eſtoit reſolu de luy faire rendre de force, qu'ils avoient du monde pour cela, qu'il priſt garde de ne ſe

point mettre dans les mauvaiſes graces du Roy d'Angleterre, que c'eſtoit le vray moyen de ſe perdre, & qu'il n'eſtoit pas en eſtat de reſiſter à ſes forces. Tout cela n'eut pas plus de pouvoir qu'auparavant, & pour toute réponſe de bouche à celuy qui luy avoit apporté la lettre, il dit que les Commandans & ſon pere en uſeroient comme ils le jugeroient à propos, & qu'il eſtoit tout preparé & ſon monde à les recevoir; le meſſager s'en retourna porter cette nouvelle, enſuite de quoy ils prirent reſolution d'attaquer le Fort, & le lendemain ils firent mettre du monde a terre avec leurs grands batteaux, attaquerent le Fort; le combat dura tout ce jour & la nuit: ils tâcherent

cherent d'approcher pour couper les pieux, ou pour mettre le feu, mais ceux de dedans eſtoient tellement ſur leurs gardes qu'ils n'en peurent venir à bout; il y eut beaucoup d'Anglois tuez & de bleſſez en cette attaque, ce qui ne leur confirma que trop la reſolution du jeune la Tour; le lendemain ils debarquerent tous les Matelots & Soldats pour l'épouvanter par le grand nombre qu'ils firent paroiſtre, & ſe rengeant derriere des retranchemens de terre, qu'ils avoient fait la nuit aux quatre coings du Fort, d'où ils faiſoient grand feu auſſi bien que ceux de dedans, qui ne tiroient point à faux, & qui en tuerent encore & bleſſerent pluſieurs, ce qui fit renoncer

les Anglois à la priſe du Fort, les Matelots ne voulant plus donner, & les Soldats n'eſtant pas en grand nombre n'en ayant amené que ce qu'il en falloit pour y mettre en garniſon, tant ils eſtoient aſſeurez, ſur le recit de la Tour pere de n'y trouver aucune reſiſtance, dés qu'il luy auroit parlé des honneurs & des avantages dont ſa Majeſté l'honnoroit.

De la Tour voyant que les Capitaines des Vaiſſeaux étoient reſolus d'abandonner l'entrepriſe & de partir, fut bien eſtonné, car il n'oſoit pas retourner en Angleterre de crainte qu'on ne luy fit-là mauvais party; ſa femme l'embaraſſoit fort auſſi, à qui il n'oſoit ſe découvrir, ce qu'il fut enfin

obligé de faire, en luy disant qu'il ne trouvoit rien de plus asseuré ny d'autre party à prendre que celuy de demeurer avec son fils n'y ayant pas plus de seureté en France pour luy qu'en Angleterre apres la tentative qu'il venoit d'hazarder; qu'elle pouvoit y aller si bon luy sembloit, qu'à son égard il prieroit son fils de luy permettre de demeurer avec luy, sa femme luy témoigna qu'elle ne l'abandonneroit point si son fils leur vouloit permettre de demeurer; la resolution prise ils la communiquerent au Capitaine qui le trouva bon; il écrivit à son fils, & le pria de souffrir que sa femme & luy demeurassent dans le pays, qu'aprés ce qui s'estoit passé ils n'osoient pas retourner en Angle-

terre puis qu'il y alloit de sa teste; son fils luy fit réponse qu'il ne vouloit point estre la cause de sa mort, mais qu'il ne luy pouvoit accororder sa demande, qu'à condition qu'il n'entreroit ny luy ny sa femme dans son Fort, qu'il leur feroit bastir un petit logement au dehors, que c'estoit tout ce qu'il pouvoit faire; il receut la condition que son fils luy fit; le Capitaine envoya tout leur équipage à terre, où la Tour pere décendit avec sa femme, deux hommes pour le servir & deux filles de chambre pour sa femme; le jeune de la Tour leur fit bastir un logement à quelque distance du Fort, où ils s'accommoderent du mieux qu'ils peurent, ils avoient apporté quelques

victuailles, qui ne furent pas plûtoſt conſommées que la Tour fils y ſupplea, en nourriſſant ſon pere & toute ſa famille. Environ l'an mil ſix cens trente cinq, je paſſay par là ; je fus voir le jeune de la Tour, qui me receut tres-bien, & me permit de voir ſon pere en ſon logement dont j'ay parlé, ce que je fis, il me receut bien, m'obligea de dîner avec luy & ſa femme ; ils eſtoient fort proprement meublez ; dans le temps que j'y eſtois il y arriva un Pere Recollet à qui la femme témoigna la joye qu'elle avoit de me voir, enſuite je m'entretins avec le Recollet qui me fit recit de ſon Jardin, & me convia de l'aller voir, ce que j'acceptay ; j'eſtois curieux de

voir tout & d'obſerver meſme ce qui s'offroit digne de remarque; il me fit embarquer avec luy dans ſon canot, ſans faire autrement reflexion ſur le danger où je m'expoſois n'ayant point encore éprouvé cette eſpece de navigation. Le Pere accommoda ſa voile & la mit au vent, nous traverſâmes la baye qui avoit bien une lieuë & demie, & comme en arrivant à terre mon Conducteur voulut baiſſer la voile de crainte d'échoüer trop rudement & de briſer ſon canot, ſur le devant duquel il m'avoit placé, je m'aviſay de regarder derriere moy, & pour n'avoir preſque fait que tourné la teſte & avoir mis le canot par ce petit mouvement hors de l'équilibre où il é-

toit il fut renverſé en un inſtant, bien nous prit d'eſtre proche du bord ; cette ſorte de navigation eſt bizarre, difficile & dangereuſe, ſur tout lors qu'on en fait les premieres experiences ; nous arrivâmes au Jardin, il me dit qu'il l'avoit défriché tout ſeul, il pouvoit avoir demy arpent de terre, il y avoit quantité de tres-beaux choux pommez & de toutes autres ſortes d'herbes potageres & de legumes ; il y avoit quelques pommiers & poiriers qui étoient bien pris & tres-beaux, mais non pas encore en eſtat de porter, eſtans venus petits de France, & n'ayant eſté plantez que de l'année precedente, je fus content de voir tout cela, mais bien plus, lors qu'il me montra

ses pois & son froment qu'il avoit semé ; les pois me ravissoient à voir leur hauteur, ils estoient ramez, mais si couverts de gousses, que cela ne se peut croire à moins que de le voir, & le froment de mesme, il n'y avoit grain de bled qui n'eust sept à huit pailles les moindres, les autres douze & treize ; le moindre épy de demy pied de longueur, bien fournis de grain, mais entre autres, il me montra un grain de bled qui estoit venu à l'écart, qui avoit cent cinquante pailles toutes portant épy & que je comptay ; il avoit un grand cercle, ou cerceau, de barique qui les entouroit pour les maintenir & supporter de crainte d'estre couchés par le vent. Le

jeune de la Tour avoit auſſi un jardin proche de ſon Fort, du bled, & des pois, qui n'eſtoient pas ſi bien ſoignez que ceux du Recollet; La terre eſt platte dans le fonds de cette baye les arbres y ſont tres-beaux des ſortes que j'ay nommez cy-devant, il ny a pas ſi grand nombre de ſapins; il y a pluſieurs ruiſſeaux qui tombent en ladite baye, en laquelle il s'y peſche du poiſſon, de petites moluës, maquereaux, plaiſes de mer, & autre ſorte de poiſſon, & aux entrées des ruiſſeaux force eſperlan au Printemps; il y a auſſi une riviere, où il ſe peſche du ſaumon & de la truite, & tirant vers le cap de ſable, l'on y trouve nombre de cocquillage, comme cocques, bourgos,

moulles, coutellieres, & autres coquilles, & des hommars qui sont escrevisses de mer, il y en a dont la coquille de la patte de devant tient une pinte & plus; l'on trouve quantité de belles prairies en montant dans cette riviere & le long des ruisseaux qui s'y deschargent.

Sortant de la baye de sable, continuant son chemin on apperçoit un petit cap ou pointe, & quelques Isles qui sont le long de la coste couvertes d'arbres & sapins; il y a force oyseaux tout autour qui y viennent faire leurs nids au Printemps, la coste en est aussi pareillement garnie, le pays ne parroist pas montagneux; cette coste est remplie de rochers qui avancent en la mer, ce qui

fait qu'elle eſt fort dangereuſe à l'aborder ; à trois ou quatre lieuës de là on trouve un port où il y a une petite riviere qui entre aſſez avant dans les terres ; le port eſt bon , & des Vaiſſeaux de raiſonnable grandeur y peuvent moüiller en toute ſcureté , il s'appelle le port du cap Naigre ; tous les bois y ſont ſemblables aux autres que j'ay nommez , & la terre y eſt auſſi bonne , à ce que j'en ay pû juger , la peſche de la moluë y eſt fort avantageuſe , bien que je n'y aye point veu de Navire ; paſſant plus outre on trouve une grande Iſle qui fait un bon Port entre la terre & elle qui ſe nomme le Port aux Moutons , les Vaiſſeaux y peuvent entrer & en ſortir des deux cô-

tez ; j'ay veu des Navires y faire leur pesches de moluës, ils vont environ deux lieuës ou deux & demie pour trouver la mouluë, l'on la fait secher sur des Vignaux, qui sont des especes de clayes sur lesquels on est obligé de la faire secher lors qu'il ne se trouve au lieu où se fait la pesche que du sable & de l'herbe, ce qui n'y est pas propre, comme je l'expliqueray en son lieu ; l'Isle est couverte de bois, force sapins; au derriere de cette isle vers la grande terre est une grande baye qui a bien trois bonnes lieuës de large & autant de profondeur ; dans le fonds il y a deux petites rivieres où l'on n'y peut entrer avec chalouppes bien avant à cause des gros

rochers qui y ſont en grand nombre ; la terre y eſt quaſi toute couverte de pierres, il ne s'y voit point de montagnes au haut des rivieres & les arbres y paroiſſent beaux & grands.

Venant le long de la coſte pour trouver l'autre coſté de la baye l'on trouve une grande étenduë de marécages d'environ deux lieuës de longueur & une de largeur, où la marée monte qui fait une grande quantité de petits étangs qui ſont tous remplis de gibier, outardes, cravans, canards, ſarcelles, oyes blanches & griſes, beccaſſes, beccaſſines, alloüettes, corbegeos & beaucoup d'autres ſortes de bon gibier, & tous ces marécages ſont couverts de tres bonne herbe de

pré; continuant la route le long de la coste l'on trouve un petit Havre qui est à l'autre extremité de la baye, distante de l'Isle aux Moutons de deux lieuës, & cela s'appelle le Port Rossignol qui est tres bien sitüé pour la pesche de la mouluë qui y est en abondance.

Cet endroit est le premier lieu où j'ay voulu établir la Pesche sedentaire, & pour cet effet j'avois fait compagnie avec feu Monsieur de Razilly, & un marchand d'Auray en Bretagne; le Commandeur de Razilly demeuroit pour lors à la Haive qui me protegeoit; ma pesche me reüssit assez bien pour ce voyage, je renvoyay le Navire chargé en Bretagne, où le poisson fut assez bien vendu, cela

nous obligea d'en avoir un plus grand. Un nommé la Catherine de deux cens tonneaux que nous achetâmes du Roy, nous le fiſmes équiper pour la peſche, & un de mes freres nommé de Vitray, qui a eſté depuis Capitaine de Navire du Roy, fut mis deſſus pour le commander, il me l'amena en la nouvelle France où nous luy fiſmes faire ſa peſche, qui nous reüſſit encore fort bien, eſtant chargé de moluë nous donnâmes ordre à mon frere d'aller à Porte en Portugal pour le vendre, ce qu'il fit avec avantage; dés qu'il y fut arrivé il toucha environ la valeur du tiers de ſa charge en reaux qu'il fit tenir à la Rochelle, mais pendant qu'il achevoit de décharger & livrer

le reste, la guerre fut declarée entre les deux Couronnes, & l'on accorda aux François trois mois pour se retirer des Estats du Roy d'Espagne, dont le Portugal en ce temps-là faisoit partie, pour n'estre point surpris avant les trois mois expirez mon frere pressa son payement: cependant il arriva un ordre du Roy d'Espagne pour arrêter tous les vaisseaux à la reserve du nostre qui se pouvoit retirer, mais nos Marchands de poisson ne se pressoient pas de payer faisans toûjours des remises, & un mois devant que les trois mois fussent expirez, ils proposerent à mon frere d'achepter le navire pour leur voyage des Indes, le marché en fut fait & conclu, à condition

tion de le payer comptant, & qu'il ſeroit permis à mon frere d'embarquer ſon argent & ſon monde dans un autre baſtiment François qui eſtoit là, & devoit partir dans ſept ou huit jours: l'on luy compte bonne partie de ſon argent qu'il fit porter au bord de ce vaiſſeau qui eſtoit déja en rade, il ſurvint un ſecond ordre du Roy d'arreſter tout, ſur cet ordre le Gouverneur arreſte celuy de mon frere, diſant appartenir aux Marchands Eſpagnols & qu'il eſtoit propre pour la guerre; mon frere ſe plaint au Gouverneur, il demande ou le reſte de ſon payement ou ſon navire, le Gouverneur luy promit de le faire payer, & pour cet effet envoya un homme avec luy fai-

re commandement aux marchands d'achever le payement, ils le promettent & n'en font rien, au contraire ils le font chicaner tant que les trois mois expirent, & le jour devant le terme expiré, ils firent arrester le navire où estoit l'argent, qu'ils prirent & soûtinrent en Justice qu'ils n'estoient pas obligez de le payer, puis que le Roy s'en estoit mis en possession avant qu'il fut à eux, qu'il pouvoit avoir son recours contre le Roy qui s'en estoit saisi avant les trois mois expirez.

Le Gouverneur luy donna des lettres pour cela avec lesquelles il alla à Madrid où il sollicita son affaire, & fit si bien connoître son bon droit, qu'on fut obligé, pour éviter de luy ren-

dre juſtice de luy faire une querelle d'Allemand, en vertu de laquelle on le mit en priſon, ce qui fut tout ſon payement.

L'Ambaſſadeur de France qui eſtoit pour lors à Madrid le fut voir en la priſon où il eſtoit, il luy compta ſon affaire, mais il n'en tira point d'autre conſolation ny eſperance, l'Ambaſſadeur l'ayant aſſeuré qu'il n'en devoit rien attendre, ayant à faire à des fourbes qui n'avoient autre deſſein que de luy faire perdre ſon navire & ſa marchandiſe, neantmoins qu'il en parleroit, & que dans deux ou trois jours il luy en rendroit réponſe, ce qu'il fit; mais auſſi infructueuſement que la premiere fois, l'ayant aſſeuré que l'on ne l'avoit fait mettre pri-

sonnier que pour l'empescher de demander son deub, qu'il pouvoit sortir pourveu qu'il ne demandast rien, ce qu'il fit à la caution d'un Savetier pour un écu. Estant en liberté il fut voir l'Ambassadeur de temps en temps qui le prit en amitié, & le trouva propre pour faire sçavoir au Cardinal de Richelieu ce qui se passoit lors en Espagne contre la France ne pouvant pas écrire de crainte que les lettres ne fussent interceptées; il fit donc aprendre par cœur à mon frere tout ce qu'il avoit à mander & fut envoyé en France avec une lettre de creance pour le Cardinal de Richelieu. Apres avoir presenté sa lettre à ce premier Ministre & luy avoir dit qu'il avoit

à l'entretenir ſeul de choſes de conſequence dont l'Ambaſſadeur l'avoit chargé, il s'en aquitta de telle ſorte que le Cardinal témoigna en eſtre ſatisfait & luy promit ſa protection pour taſcher de luy faire tirer payement de ſon navire, mais ces belles paroles furent tout le recouvrement que nous en avons fait. Quant au Commandeur de Razilly, le Marchand Breton & moy, car à l'égard de mon frere, le Cardinal luy donna le commandement d'un navire du Roy. Voila à peu prés le ſuccez qu'eut le projet que j'avois fait pour établir dans la ſuite une peſche ſedentaire, & bien qu'on ait crû que mon principal bût dans toutes mes entrepriſes en ces

pays-là . toûjours eſté le negoce des pelleteries avec les Sauvages ; je n'ay jamais compté là-deſſus que comme ſur un acceſſoire qui pouvoit ſervir en quelque façon au capital de ce qui ſe peut faire dans le païs qui eſt la peſche ſedentaire & la culture de la terre, ſuppoſé l'établiſſement d'une ou pluſieurs colonies en tous les lieux de la coſte où l'un & l'autre ſe peuvent avantageuſement pratiquer.

Continuant la route, on trouve une coſte, & tout le long des Iſles de diſtance en diſtance il y a paſſage pour de petites barques & chalouppes, entre la grande terre, & les Iſles qui ſont couvertes de ſapins & bouleaux. Ayant fait ſix à ſept lieuës le

long de cette coste, l'on trouve une petite riviere dont l'entrée est bonne pour des barques ; elle ne vient pas de bien loin dans la terre, mais c'est un tres-beau & tres-excellent pays ; c'est le lieu où le Commandeur de Razilly avoit fait faire une partie de son défrichement ; il y avoit environ quarante habitans qui recueilloient déja quantité de froment lors qu'il mourut. Il n'avoit point d'autre passion que de faire peupler le pays, & tous les ans il faisoit venir du monde le plus qu'il pouvoit à ce dessein. L'on alloit de là à la Haive par terre ; il y avoit environ demie lieuë de traverse, & par mer une lieuë. Il n'y avoit qu'une pointe à doubler pour entrer dans

le havre de la Haive. A son entrée à la gauche il y a une isle qui s'apelle l'Isle aux Framboises, le dessus n'estant que framboisiers; le Printemps elle est toutes couverte de tourtres qui les vont manger; à la droite en entrant il y a un gros cap de roche que l'on appelle le cap Doré, parce que quand le Soleil donne dessus il paroist tout doré, l'entrée est entre l'isle & le cap, elle n'est pas bien large; estant dedans l'on trouve un beau bassin où il tiendroit bien mille vaisseaux. Le logement de Monsieur de Razilly estoit à une lieuë de l'entrée sur une petite pointe, qui a d'un costé la riviere, & de l'autre il y a un étang & des marests qui s'avancent dans la terre

terre environ cinq cens pas, & au bout il n'y a pas grande terre à couper pour enfermer d'eau environ trois ou quatre arpens de terre où eſtoit baſty le Fort, la riviere monte cinq à ſix lieuës dans les terres, juſques où l'on peut aller avec des chalouppes; cela paſſé il ſe faut ſervir de canots. Tout le long de cette riviere ce ſont de belles & bonnes terres, fors beaux bois des eſpeces que j'ay déja nommées, mais les cheſnes, & les ormeaux y ſont plus abondans des deux coſtez de la riviere, dans laquelle il y a une infinité de conniffle, qui ſont de grandes coquilles comme celles que les Pelerins rapportent de ſaint Michel & de ſaint Jacques, c'eſt un excellent manger, l'an-

guille y est tres-bonne, l'aloze, le saumon, moluë & d'autres sortes de bons poissons; la chasse ny est pas moins abondante toute l'année de toutes sortes d'oyseaux que j'ay déja nommez. C'est là le lieu que le Commandeur de Razilly avoit choisi pour sa retraite, pour moy j'avois choisi un autre endroit de l'autre costé de la riviere où la terre estoit tres-bonne, & sur le bord d'une autre petite riviere qui tomboit dans la grande où j'avois fait bastir un logement: j'avois douze hommes avec moy, les uns laboureurs, les autres faiseurs de mairrain ou douves pour barriques, charpentiers, & d'autres pour la chasse, j'étois muny de toutes sortes de

provisions, nous faisions bonne chere car le gibier ne nous manquoit point, du haut de ma petite riviere traversant quatre ou cinq cens pas dans le bois j'allois en de grands étangs plains de gibier où je faisois ma chasse, laisant la grande riviere au Commandeur. En ces endroits tout le bois n'étoit que chesnes, qui estoit ce que je chercheois. Je mis là mes ouvriers de mairrain & mes charpentiers en besongne; en deux années j'eus quantité de mairrain, de poutres pour les bastimens toutes escaries, aussi bien que des solives. Monsieur de Razilly qui ne souhaitoit que de faire connoistre la bonté du païs pour y attirer du monde, estoit ravy que je chargeasse

tout le bois sur les navires qui luy apportoient ses provisions, sans quoy ils auroient esté obligez de s'en retourner à vuide en France.

Ce m'estoit une commodité qui ne luy coûtoit rien, tout cela luy donnoit une grande satisfaction, & m'eust donné un grand profit & à ma compagnie de la Pesche sedentaire que je voulois établir comme j'ay dit, & qui manqua, non seulement par la perte de nostre navire, & ensuite par la mort de Monsieur de Razilly à qui le sieur d'Aunay succeda, par un accommodement avec le frere du Commandeur, cela apporta bien du changement dans le païs ; le premier ne souhaitoit que de faire connoistre sa bon-

té & le faire peupler, & l'autre tout au contraire apprehendoit qu'il s'habitast, & aussi n'y a-t'il fait passer personne, & emmena tous les habitans de la Haive au Port royal, les tenans toûjours esclaves sans leur y laisser faire aucun profit, son humeur & celle de son conseil estoit de regner, ce qu'ils n'eussent pû faire si l'on eust conneu la bonté du pays, & qu'il eust esté peuplé, ils me l'ont bien fait connoistre, car depuis la mort de Monsieur de Razilly je n'ay pû avoir la liberté de faire venir mon bois, ny n'a jamais voulu que ces vaisseaux m'en ayent apporté, qui revenoient à vuide, quoy que je luy aye voulu donner la moitié de la vente du bois. Mon maistre

faiseur de marain le fut trouver au Port royal, à qui j'avois donné la moitié de ce que j'en pretendois, qui eust esté le quart pour luy & le quart pour moy. Voyant que cét homme le pressoit pour avoir la liberté de faire enlever ses bois, il luy permit s'il pouvoit trouver un navire pour cela. Pour lors il y avoit une petite barque de Baston qui leur avoit apporté quelques victuailles, il en parla à celuy que la commandoit, qui luy dit qu'on luy acheteroit à Baston, il demanda permission d'y aller, on luy accorda. D'Aunay, à son retour luy fit accroire qu'il les avoit trahis sous pretexte de venir querir son bois, que c'estoit pour les surprendre : il le fit

mettre en une basse fosse, où il n'y avoit point de jour, avec des fers de cinquante livres aux pieds, & on l'y fit mourir de misere, & tant que d'Aunay à vécu, sa conduite à toûjous esté de mal-traiter ceux qu'il croyoit capable de faire peupler le païs par leur exemple, en sorte que je fus contraint d'abandonner le païs & pour plus de vingt mille livres de bois de toute sorte, tout façonné : ce qui fait bien connoistre que quelque bonne que puisse estre une terre, il n'est point d'homme qui en puisse tirer du fruit, s'il est persecuté dans ses entreprises, & il à beau avoir des talents, de l'experience & du sçavoir faire, si on luy lie les mains, & qu'on

l'empesche de s'en servir, ce qui est assez bien prouvé par mon exemple. Et ensuite les desordres que d'Aunay causa dans le païs; ses enfans furent bien heureux de trouver un azile chez moy, aprés avoir esté chassez des Anglois: mon établissement ayant servy, non seulement à la subsistance de ma famille, mais à la leur propre, pendant prés d'un an dans leur besoin, & à tous ceux qui m'ont persecuté.

CHAPITRE IV.

Suitte de la coste d'Acadie depuis la Haive jusques à Campseaux où elle finit, où sont décrites toutes les rivieres, les Isles, les bois, la bonté de la terre, les diverses especes de chasses & de pesches, & des rencontres & avantures qui sont arrivées à l'Autheur.

SOrtant de la Haive & ayant doublé le cap Doré environ une lieuë, l'on entre dans la baye de Mirligaiche qui a prés de tros lieuës de profondeur, rem-

plie de plusieurs Isles, entre autres il y en a une d'un quart de lieuë de tour, ce n'est qu'une roche couverte de petit bois comme des bruyeres; je fus en cette baye avec Monsieur de Razilly & des Sauvages qui nous conduisoient, & un Truchement nous dît, passant proche de cette Isle, que les Sauvages n'y mettoient jamais pied à terre, & luy en ayant demandé la raison, il fit réponse, que lors qu'un homme mettoit les pieds sur cette Isle, qu'en mesme temps le feu luy prenoit à ses parties, & qu'elles brûloient, au rapport des Sauvages, ce qui nous donna sujet de rire, & encore plus lors que le Commandeur de Razilly dit à un Pere Capucin âgé de soixante ans & plus d'y aller

pour desabuser ces gens-là de leurs erreurs, ce qu'il refusa & n'en voulut jamais rien faire, quoy que Monsieur de Razilly luy pût dire, l'on passa donc outre : nous allâmes jusques au fonds de cette baye où nous trouvâmes plusieurs autres belles Isles remplies en partie de grands chesnes.

Continuant nostre chemin nous abordâmes au lieu où mon monde travailloit aux bois de charpente & au marrain, dont Monsieur de Razilly fut ravy voyant une si grande quantité de bois & si bien conditionné, il dît mille belles choses sur la bonté du païs, sur le grand nombre de monde qui pâtit en France & qui pourroit estre à son aise en ce païs; il en dît bien davantage

lors que je le fis entrer dans une ſalle que j'avois fait faire couverte de feüillages, où il trouva une table aſſez bien garnie, des potages de tourtres, avec des outardes & cravans, où tout ſon monde ſe réjoüit bien autant que luy, car ils avoient tous bon apetit ; à ce ſervice en ſucceda un autre de cravans & de ſarcelles, & à celuy-cy un troiſiéme de beccaſſes, beccaſſines & alloüettes en piramides, ce fut un raviſſement à tout le monde de voir tant de gibier à la fois, tout cela n'avoit coûté que deux journées de mes chaſſeurs. Des framboiſes & des fraiſes en abondance ſervirent de deſſert m'ayant eſté apportées par les enfans des Sauvages que j'avois employez pour

ne point diſtraire mes gens de leur travail. Le vin blanc & clairet ne manqua pas à cette petite feſte, en ſorte que Monſieur de Razilly & toute ſa ſuitte furent forts ſatisfaits auſſi bien que mes gens qui euſſent ſouhaité que Monſieur de Razilly les fuſt venu voir ſouvent, à quoy je n'aurois pas trouvé mon compte, non pour la dépence du gibier qui ne me manquoit point, ils en avoient tous les jours, mais pour le retardement de mon travail.

Sortant de la baye allant le long de la coſte, à trois ou quatre lieuës de là l'on rencontre une riviere qui a deux entrées par le moyen d'une Iſle qui eſt au milieu; du coſté de la premiere entrée il y a de tres-belles

& bonnes terres couvertes de grands & beaux arbres, à l'autre entrée à la droite on ne trouve point de beaux bois que l'on ne monte avant dans la riviere ; il n'y a que des roches pellées assés hautes; entre ces roches il y a un petit havre où les navires moüillent, & où il y en a souvent qui y font leur pesche & font secher leur poisson sur les roches qui sont Isolées, & les chalouppes qui vont en pescheries entrent & sortent des deux costez ; un peu au large de ces Isles, la pescherie y est bonne & abondante en moluë, les maquereaux & le harang donne fort à la coste; ce lieu s'appelle Passepec, du costé de la mer ce n'est que rochers qui sont tous pelez l'espace de quatre à cinq lieuës. Le long

de cette coste n'est que sapins meslés de quelques autres bois; continuant l'espace de cinq à six lieuës le long de la coste l'on trouve une baye d'environ une lieuë de large où il y a quelques Isles, là les arbres & la terre commencent d'estre agreables, & vis à vis trois ou quatre liuës au large il y a une Isle de roches, qui est grande avec de petit bois dessus; elle est assez mal-aisée à aborder, j'y ay esté une fois avec une chalouppe au temps que les oyseaux font leurs nids, nous y en trouvâmes une si grande abondance de toutes les sortes que j'ay nommez, que tout mon équipage & moy nous estans mis à couper des bâtons nous en tuâmes un si grand nombre tant petits que peres

& meres, qui estoient si paresseux à se lever de dessus leurs nids, que nous ne les peûmes emporter tous, outre que la quantité de ceux qui s'estoient sauvez & élevez en l'air faisoient un nuage si épais, que les rayons du Soleil ne pouvoient pas penetrer au travers. Nous nous rembarquâmes avec nôtre chasse, & retournâmes à terre faire bonne chere. Continuant nostre route environ cinq lieuës, l'on trouve une riviere que l'on appelle la riviere de Theodore qui a belle entrée pour des navires, les chalouppes y peuvent monter cinq à six lieuës, le reste en canots : le pays y est bien agreable, le terroir est bon, mais il y a quelques roches

ſemées par cy par là qui ne ſont pas bien groſſes & ne tiennent pas en terre : pour les bois il y en a de toutes les ſortes & y ſont gros & de belle hauteur, les ſapins ny ſont pas ſi communs que les pins ſauvages.

A cinq lieuës de cette riviere continuant le long de la coſte l'on trouve la baye de toutes Iſles qui a bien dix-huit lieuës de large : avant que d'y entrer l'on trouve des rochers le long de la coſte, & toutes les Iſles qui ſont dans cette baye ſont rochers, les unes contiennent bien plus de tour que les autres, il y en a une bonne partie où il n'y a que de la mouſſe deſſus, d'autres des brieres ou brandes, d'autres de petits ſapins fort

bas & tout branchus. Entrant dans la baye il y a de plus gran des Isles où les sapins sont plus beaux, & en toute cette espace de dix-huit lieuës, ce ne sont qu'isles dont je n'ay jamais pû sçavoir le nombre ny celuy du gibier qui y abonde de toute parts: il y a passage de l'une des pointes à l'autre de ladite baye entre ces Isles pour une chalouppe & pour une barque, mais il faut bien sçavoir le chemin pour y passer: cette baye à bien prés de quatre lieuës de profondeur, & plusieurs rivieres qui descendent dedans, elles sont petites, ce ne sont quasi que gros ruisseaux par où les Sauvages vont & viennent, ils y sont en grand nombre à cause de la chasse qui est bonne dans

le haut des terres y ayant des montagnes toutes remplies d'orignaux : il ne laiſſe pas d'y avoir de beaux bois & de bonne terre & des endroits beaux & agreables : ſortant de cette baye à trois ou quatre lieuës de là on trouve une riviere où de petits navires peuvent entrer, mais il y a une forme d'Iſle qui jette des battures de ſable au large où la mer briſe fort deſſus, ils les faut paſſer, & puis revenir le long de la terre il y a un petit canal par où l'on peut entrer, eſtant dedans l'on trouve aſſez d'eau & la riviere paroît fort belle, beau païs plat : les arbres y ſont beaux, ce ſont toûjours les meſmes eſpeces de bois dont j'ay déja parlé, la chaſſe y eſt tres-bonne & force gibier.

Continuant sa route aprés avoir fait cinq lieuës on trouve une autre riviere qui a une petite Isle ronde à l'entrée couverte d'herbe qui s'appelle l'Isle Verte, & la riviere a esté nommée sainte Marie par la Giraudiere qui si est venu habiter, & qui avoit fait bastir une maison à trois lieuës, au dessus de son embouchure les chalouppes ne pouvant pas aller plus avant : le païs y est plat depuis l'entrée de la riviere, & jusques à demie lieuë au dessus du logement & plus haut ce sont tous rochers, la riviere sort d'un grand lac qui est à deux lieuës ou environ au dessus des rochers, tous les logemens de la Giraudiere estoient enclos d'un Fort de quatre petits bastions, le tout fait de

gros picquets ou pieux : il y avoit deux pieces de canon de fonte & des pierriers, le tout en assez bonne deffence.

La Giraudiere avoit fait faire du défrichement, mais ce terroir là n'estoit pas des meilleurs pour estre sableux, il ne laissa pourtant pas de rapporter de bons bleds, mais cela n'a pas continué, au reste la pesche & la chasse y estoient abondantes, mais n'en estans pas contens cela ne le satisfaisoit pas; ce qui le fit songer à trouver moyen de me faire querelle comme il fit, passa en France, surprit les interessez de la Compagnie ancienne, se fit donner mon habitation & vingt cinq lieuës de terres à moy concedée (dont je parleray lors que j'y

ſeray arrivé.) Ledit de la Giraudiere qui eſtoit venu en France avec moy pour cette affaire, ſe voyant debouté de ſa pretention par la Compagnie, n'y a pas retourné, & de Bay ſon frere qui commandoit au païs en ſa place a auſſi repaſſé en France, qui a laiſſé en ſa place un nommé Huret, qui y a toûjours demeuré depuis, juſques en mille ſix cens ſoixante neuf.

Un nommé la Montagne qui avoit eſté à moy & que j'avois marié à une des ſervantes de ma femme, travailloit pour ſon compte à ſaint Pierre en l'iſle du cap Breton : il y avoit bien ſix arpens de bonne terre défrichée ſans racine où il receuilloit de bon froment, des pois, & des

féves, par le moyen des avances que je luy avois faites : la Giraudiere me l'avoit débauché dans le temps qu'il me venoit voir ſous pretexte d'amitié, l'ayant engagé luy & ſa femme de me demander leur congé gé pour retourner en France, ils m'importunerent tant que je fus contraint de leur accorder : ils furent à Campſeaux pour trouver paſſage où ils demeurerent tout le temps de la peſche : les navires eſtans prés à partir, la Giraudiere dît aux Capitaines qu'ils leurs refuſaſſent leur paſſage pour me donner lieu de croire que s'ils les retiroient en leur habitation c'étoit par charité, ne ſçachant ou aller manque de paſſage : il ne ſe contenta pas de m'avoir

débauché ceux-là, il en attira encore d'autres : la Montagne y demeura environ deux années, mais voyant qu'il ny trouvoit pas son compte & que l'on ne luy tenoit pas ce qu'on luy avoit promis, il eut bien voulu revenir trouver son défrichement, mais je ne me voulus plus fier en luy. Le Borgne le prist, sa femme & ses enfans, où il demeura bien autant à travailler sans rien gagner, il ne sçavoit quel mestier faire en France où il n'avoit pas le moyen de vivre, cependant le Borgne croit luy donner assez que de les nourrir tous, mais enfin la Montagne quite le Borgne comme il avoit fait la Giraudiere.

Ne scachant ou donner de la teste,

teſte, il prit reſolution d'aller au Port royal avec toute ſa famille, il ſe rendit ſerviable aux Anglois & en tira de la poudre & du plomb aprés quoy il ſe retira à la coſte, où il fit une petite cabane à la mode des Sauvages, il faiſoit quelques peaux dont il avoit de la poudre, du plomb, de l'eau de vie & autres commodités des Capitaines des navires peſcheurs : il vivoit de la ſorte, lors qu'il rencontra une barque Angloiſe qui venoit de ſainte Marie pour ſurprendre Huret Commandant dans l'habitation du ſieur de Cangé : Les Anglois luy firent confidence de leur entrepriſe & comme ils les avoient manquez, mais la Montagne leur ayant promis de les

faire reüssir en ce dessein s'ils y vouloient retourner, & qu'il les y accompagneroit volontiers pour se vanger du tort qu'il en avoit receu & leur serviroit de guide sçachant toutes les routes & leur maniere d'agir : il les mena au travers les bois tout proche du Fort, justement à l'heure du dîner : il va à la découverte, trouve que l'on étoit à dîner la porte ouverte, il avertit les Anglois qui prennent leurs courses pour entrer dans le Fort : comme ils couroient un homme vint à sortir par hazard, les ayant apperceus ils fermerent les portes & crierent aux armes, mais les Anglois gagnerent les embrazures, où ayant passé leurs fuzils tirerent sur le premier qui sortit du lo-

gis, enſuite ſur un autre, & les tinrent ainſi aſſiegez, ils travaillerent pour faire entrée, & menaſſerent de tuer tout s'ils ne ſe rendoient, ce qu'ils firent: Les Anglois eſtans les maiſtres les lierent, une partie les gardant pendant que les autres pillerent & chargerent tout en leur bâtiment, & apres avoir mis le feu dans le Fort, les emmenerent à leur bord où ils leur donnerent une chalouppe pour aller où ils pourroient, ne ſçachant où donner de la teſte, Huret & ſon monde vinrent en mon habitation de Nipigiguit dans le fonds de la baye des chaleurs, où ma femme en mon abſence les a nourris tout un Hyver, j'ay ſon billet dont je n'ay pas encore eſté payé:

& voila comme mon assiduité & mon travail m'ont donné occasion d'assister dans leurs disgraces ceux qui croyoient ne pouvoir jamais avoir assez de terre à leur gré, & qui n'aspiroient qu'à me traverser & me détruire dans le temps que la Providence me faisoit travailler à leur subsistance & à leur donner du pain dans leur misere, cecy soit dit sans reproche.

De la riviere sainte Marie au cap de Campseaux il y a bien dix lieuës, & ayant fait quatre à cinq lieuës le long de la coste, l'on trouve une baye où il y a des roches, il n'y a de retraite que pour des chalouppes : environ trois lieuës au large il y a des Isles où un ou deux navires

peuvent moüiller, mais avec peu de ſeureté, là ils font leurs peſches & font ſécher le poiſſon ſur les Iſles, où il n'y a pas grand bois : de cette baye continuant ſon chemin tout le long de la coſte il y a des terres hautes & rochers ſans retraitte.



CHAPITRE V.

Description de Campseaux, de la baye & petit passage de Campseaux jusques au cap de saint Louis, des rivieres, des Isles, des Havres, les Bois, de la Chasse, de la Pesche, & de ce qui y est arrivé de plus particulier.

CAmpseaux est un Havre qui a bien trois lieuës de profondeur, qui du cap commence l'entrée de la grande baye de saint Laurent. Le Havre

n'eſt compoſé que d'un nombre d'Iſles, il y en a une grande d'environ quatre lieuës de tour, où il y a ruiſſeaux & fontaines : elle eſt couverte d'aſſez beaux arbres, mais la plus grande partie ne ſont que ſapins, qui eſt la commodité des peſcheurs pour faire leurs échaffaux, dont je parleray en ſon lieu : cette Iſle eſt dans le milieu des autres, & fait deux Havres, l'un pour l'Amiral ou premier navire arrivé qui eſt le plus proche de l'entrée du coſté de la mer, l'ancrage du navire eſt entre deux Iſles où il eſt en ſeureté, & l'autre Havre, pour le vis-Amiral: & de l'autre coſté de l'Iſle où les navires n'ont pas un ſi bon abry : ces deux places ont de la grave, mais ils n'en ont pas aſſez

pour se passer de vignaux, j'expliqueray ces deux termes lors que je parleray de la pesche des moluës : la troisiéme place est à la petite entrée du costé de la baye de Campseaux, celle-là n'a point de grave, l'on se sert de vignaux, toutes les entrées d'un costé & d'autre sont dangereuses, il faut que les navires passent entre des rochers : la coste y est fort poissonneuse, sur tout en moluë, maquereau & en haran, dont les pescheurs font leurs boites pour prendre la moluë qui en est fort friande : les pescheurs appellent boite ce que nous nommons appas qui s'attache à l'hameçon, la moluë se prenant à la ligne.

Entrant dans le fonds de la baye de Campseaux qui a huit

lieuës de profondeur : ſortant de Campſeaux y allant le long de la coſte l'on trouve trois lieuës durant des roches, apres cela l'on trouve une grande ance qui a une Iſle au milieu, derriere laquelle les chalouppes ſe peuvent mettre à couvert : plus l'on va en avant dans la baye, plus ce pays ſe trouve beau, & à trois lieuës de cette ance, on trouve une petite riviere que j'ay nommé la riviere au Saumon : y allant une fois pour y peſcher, je fis donner un coup de ſaine à l'entrée, où il ſe prit une ſi grande quantité de Saumon, que dix hommes ne la peurent amener à terre, & quoy qu'elle fuſt neufve, ſi elle n'euſt crevé le Saumon l'auroit emportée, nous en euſmes enco-

re plein nostre chalouppe: les Saumons y sont forts, les moindres ont trois pieds de long. Une autre fois je fus pescher à quatre lieuës dans le haut de la riviere jusques où les chalouppes peuvent aller : il y a deux fosses où je fis jetter la saine : en une je pris bien dequoy emplir une barique de truites saumonnées, & en l'autre six-vingts Saumons : la riviere monte bien avant dans les terres, il n'y va que des canots : au costé gauche de cette riviere il y a des terres hautes couvertes de beaux arbres, & le long de cette coste proche de l'eau il y a force pins : au costé droit les terres y sont plus basses & couvertes des mesmes especes de bois que j'ay déja décrits, & en montant

la riviere on trouve des prairies, jusques où les chalouppes peuvent monter, la riviere fait une Isle qui n'est encore que des prairies : l'herbe y est bonne & y vient aussi haute qu'un homme, c'estoit la provision de nos vaches, estant à Chedabouctou qui est à deux lieuës plus avant au fonds de la baye.

Chedabouctou est le mot sauvage que porte cette riviere, il s'y est fait un beau Havre par le moyen d'une digue de cailloux de six cens pas de long qui barre l'emboucheure de cette riviere, à la reserve de l'entrée qui a une portée de pistolet de large & qui fait par dedans une espece de bassin : cette digue paroist encore de cinq ou six pieds de haute mer, en sorte que l'en-

trée en est fort aisée; un navire de cent tonneaux y peut entrer facilement & y demeurer toûjours à flot: la terre y est bonne, quoy que les deux costez de la riviere soient bordez de rochers: sur le haut il y a de tres-beaux arbres, des especes que j'ay déja nommées.

C'est le lieu que j'avois choisi pour faire mes magazins pour l'établissement de ma Pesche sedentaire, j'avois six-vingt hommes à y travailler tant aux bâtimens qu'au labourage, j'avois environ trente arpens de terre défrichée dont une partie estoit ensemencée: toutes ces terres se sont remises en friches, & les bâtimens sont rüinez; j'en avois déja fait achever deux de soixante pieds de long, & un

autre pareil dont la charpente eſtoit preſte à monter, lors que la Giraudiere me vint attaquer, ce qui m'obligea de quiter tout & me retirer au Fort ſaint Pierre en l'Iſle du cap Breton, & m'a ruiné de telle ſorte en toutes mes affaires, qu'il n'a preſque pas eſté en mon poſſible de les remettre ſur le pied où elles eſtoient auparavant.

Sortant de Chedabouctou allant à l'entrée du petit paſſage de Campſeaux l'on paſſe quatre lieuës de terre hautes & de rochers, qui vont en deſcendant juſques à une petite Iſle; & là les terres ſont plattes, marécageuſes & pleines de petits étangs d'eau ſalée, dans leſquels il ſe trouve grand nombre de gibier: une lieuë plus avant on

trouve une autre baye où il y entre un grand courant de marée : l'entrée y est estroite, il y a une barre de sable, & les chalouppes n'y peuvent entrer que de pleine mer, le dedans asseche de basse mer où tombe deux petits ruisseaux : l'on nomme ce lieu, la riviere du Mouton ; la chasse est excellente dans les terres qui sont tres-bonnes, le païs agreable : les bois y sont beaux, il y a peu de sapins, & toute la coste est de mesme jusqu'à l'entrée du petit passage de Campseaux qui est entre la terre ferme & l'Isle du cap Breton où paroist un gros cap de terre rouge. Continuant huit ou neuf lieuës l'on trouve un grand cap fort haut, & toute cette coste est haute avec des rochers cou-

verts de grands ſapins : au bas de ce grand cap qui eſt eſcarpé à pied droit, il y a une ance où les vaiſſeaux qui vont dans la grande baye de ſaint Laurens pour faire leur peſche, & qui arrivent à la coſte de trop bonne heure, qui ne peuvent entrer dans la grande baye de ſaint Laurens par le grand paſſage à cauſe des glaces, viennent chercher ce petit paſſage, & ſe mettre à l'ancre dans cette ance pour laiſſer paſſer les glaces : ce lieu s'appelle Fronſac ; j'y ay veu juſques à huit ou dix vaiſſeaux, & quoy que le courant ſoit extremement fort dans ce petit paſſage, les glaces n'incommodent point les vaiſſeaux en cet endroit, à cauſe d'une grande pointe qui avance, &

qui détourne la marée qui pourroit apporter ces glaces de la grande baye, & rejette du costé de l'Isle du cap Breton, & celles qui pourroient venir de l'autre costé sont jettées aussi par le gros cap du costé de cette Isle : cet endroit-là est le plus estroit du petit passage, & il n'y peut avoir que la portée d'un bon canon de la terre ferme à l'Isle.

Sortant de cette ance, avant que d'en passer la pointe il y a des étangs d'eau sallée où il se trouve quantité de bonnes huîtres & fort grosses, & des moules encore davantage : passé la pointe on trouve une petite riviere ou des chalouppes peuvent entrer ; estant dedans on trouve une Isle qui separe une gran-

de

de baye en deux, où tombent deux ruiſſeaux, il s'y trouve auſſi force huiſtres & moules: le païs eſt agreable & beau, les arbres y ſont comme les autres, mais il y a plus de cedres & de trembles, la terre y eſt baſſe; la baye a bien deux lieuës de tour & platte en des endroits: elle aſſeche de baſſe mer; ce ſont ſables vazeux, & l'on y trouve quantité de coquillages de toutes façons bonnes à manger, c'eſt la plus grande ſubſiſtance des Sauvages pendant le Printemps. De là aprés avoir fait encore deux lieuës ſuivant la coſte, on trouve une autre baye qu'on nomme Articougneſche: ſuivant la coſte ce ſont tous ſables, qui de baſſe mer aſſechent

bien trois lieuës vers l'eau, & à l'entrée des terres il y a force étangs d'eau sallée & de belles prairies où l'on trouve grand nombre de gibier, & plus avant que les prairies les terres y sont bonnes & de trés-beaux bois, puis ayant avancé environ six lieuës, continuant la route le long de la coste l'on trouve une riviere par où les Sauvages viennent au Printemps en canots apporter en cachette leurs pelleteries aux pescheurs à qui elle n'est pas permise, & qui ne laissent pas neantmoins de leur donner du tabac & de l'eau de vie en échange.

Continuant le tour de la baye la terre y est diversifiée d'étangs & de prairies, à la reserve de quelques lieux couverts

de ſapins & de cedres, & dans le fonds de la baye l'on trouve une petite entrée entre deux pointes qui va dans une grande ance toute plate, dans laquelle il y a un canal par où les chalouppes peuvent entrer : à une bonne portée de canon de cette entrée l'on trouve la riviere de Mirligueſche qui donne le nom à cette baye : elle eſt profonde & s'étend bien avant dans les terres : pendant le Printemps & l'Automne, cette ance eſt toute couverte d'outardes, canards, ſarcelles & de toutes autres ſortes de gibier, le nombre en eſt ſi grand que cela ne ſe peut pas imaginer, ils y demeurent juſques apres la Touſſaint : en ce meſme lieu il y a des huiſtres excellentes, & à l'en-

trée de la riviere à gauche il y en a encore davantage, elles ſont en roches les unes ſur les autres : en montant la riviere il y a du coſté gauche deux lieuës durant des roches de plâtre qui ſont aſſez hautes ; cela paſſé les terres ſont bonnes trois lieuës durant des deux coſtez, & couvertes de beaux arbres gros & fort hauts entremeſlées de cheſnes, & de quelques pins : au bout de ces trois lieuës l'on rencontre deux autres rivieres en fourche qui tombent dans celle-là, qui viennent de loin dans les terres par où les Sauvages qui y ſont en grand nombre viennent au Printemps pour le trafic de leurs peaux : la chaſſe y eſt aſſez bonne : le pays y eſt plat, avec une grande eſten-

duë de prairies des deux coſtez. Ces deux rivieres viennent des lacs qui ſont dans le haut des deux rivieres, & dans leſquels les Sauvages tuent quantité de caſtors.

A trois lieuës de cette riviere en continuant la route le long de la coſte, l'on trouve une petite ance où la marée entre, dont le fond n'eſt que vaſe, & au milieu de laquelle paſſe un ruiſſeau : pendant le Printemps & l'Automne l'on y peſche une grande quantité de bars, qui eſt un tres-bon poiſſon long de deux à trois pieds; les Sauvages les prennent avec une épée anmanchée à un baſton d'environ ſept pieds de long qu'ils dardent ſur le poiſſon lors qu'ils l'apperçoivent, & en une heu-

re ils en chargent un canot qui est environ deux cens de ces poissons. Delà la coste va jusqu'au cap saint Loüis toûjours en montant quatre lieuës durant; ce cap là est aussi extrement haut, il se void de vingt lieuës : j'ay monté jusques au haut où il y a de beaux arbres, & fort hauts & gros, bien que d'embas ils ne paroissent que des bruieres : en descendant du costé de la grande baye de saint Laurens la terre est couverte des mesmes bois : au pied de ce cap il y a des rochers qui font un petit bassin où l'on se peut mettre à l'abry du mauvais temps en cas de besoin avec une chalouppe, il y a entrée des deux costez : il s'y trouve quantité de homars entre toutes

ces roches-là ; s'y l'on y estoit assiegé de mauvais temps l'on y trouveroit toûjours dequoy subsister : il s'y trouve aussi quelques canards & moyaques, le long de la coste qui se mettent à l'abry derriere quelques roches pour éviter les brisants de la mer qui sont furieux lors que les vents portent à la coste : si l'on passe pardevant ce cap-là il faut bien se donner de garde de porter la voile haute, & les plus sages les mettent toutes basses pour luy rendre l'hommage, j'entends pour des chalouppes, car les vaisseaux passent au large & ne s'approchent pas de si prés que les chalouppes, encore qu'il ne fasse de vent que pour faire enfler la voile : la hauteur du cap fait une rafale si furieuse

de ce peu de vent qu'il y a, que s'il rencontroit la voile haute il feroit renverser la chalouppe la quille en haut, plusieurs y ayant tourné, il faut passer cét endroit à la rame pour le plus seur, & il n'est pas plûtost passé qu'on trouve le vent tout calme.



CHAP.

CHAPITRE VI.

Qui décrit de l'Isle du cap Breton, des Ports, Havres, ses rivieres & les Isles qui en dépendent, la nature de la terre, des especes des bois, de la pesche, de la chasse & tout ce qu'elle contient.

IE reviens à l'Isle du cap Breton avant que de passer plus avant. Elle est distante de dix lieuës du cap de Campseaux; elle a quatre vingt lieuës de tour, y compris l'Isle de sainte Marie qui en est adjacente, & située en sorte qu'elle forme

deux passages ; l'un entre elle & la terre ferme appellée l'entrée du petit passage de Campseaux, dont nous avons parlé cy-dessus, & l'autre entrée est une intervale de six lieuës qui est entre elle & l'Isle du cap Breton, par où l'on va du petit passage de Campseaux au Fort de saint Pierre ; le trajet ne s'en peut faire que par des barques, encore faut-il bien prendre garde au chenal ou canal de l'entrée du petit passage : allant le long de l'Isle de sainte Marie par dehors l'on trouve une petite Isle toute ronde à trois lieuës de là nommée l'Isle Verte, pour y aller il faut tenir le large : la coste y est semée de rochers qui avancent une bonne lieuë en mer, trois lieuës

durant, & où il s'est perdu autrefois des vaisseaux; cela passé venant trouver l'Isle verte, il la faut laisser à droite pour entrer dans la baye de saint Pierre; l'on y moüille devant une pointe de sable un peu au large; les vaisseaux ne peuvent approcher plus prés de saint Pierre qu'à la distance de trois lieuës les barques y peuvent venir, mais il faut bien sçavoir le canal qui serpente, outre qu'il y a quantité de roches qui ne paroissent pas; le fort est basty au pied d'une montagne qui est quasi toute droite, l'on a peine à monter dessus de ce costé-là: il y a un étang au haut qui fait plusieurs fontaines, au pied de la montagne laquelle va en baissant d'un costé vers La-

brador huit ou neuf cens pas de long ; de l'autre costé de l'entrée elle descend environ cinq cens pas, sur une ance où une petite riviere tombe, dans laquelle on prend l'hiuer force ponnamon, c'est un petit poisson presque semblable au goujon qui est excellent. Tout le haut de cette montagne est de bonne terre ; les arbres y sont beaux, & c'est là dessus que j'ay fait faire mon défrichement : j'y ay bien quatre vingts arpens de terres labourables que je faisois ensemencer tous les ans avant mon incendie.

L'autre costé de terre qui est au pied de la montagne où est le Fort a plus de dix lieuës ; ce ne sont que sapins autour, ou la terre ne vaut rien jusques à

une petite riviere, où il ſe trouve de bonnes terres & dans laquelle l'on peſche des Saumons: il y a auſſi des prairies ; la traite y eſt aſſez bonne en tirant vers Labrador. Ce que l'on appelle Labrador eſt une intervale de mer, qui couppe par la moitié l'Iſle du cap Breton, à la reſerve de huit cens pas de terre ou environ qu'il y a depuis le Fort ſaint Pierre juſques à l'extremité de cette mer de Labrador, qui fait une eſpece de golfe ; dont l'ouverture eſt à l'Orient de l'Iſle du cap Breton, & finit à l'Occident du coſté du Fort ſaint Pierre. J'ay fait faire un chemin dans cette eſpace pour faire paſſer à force de bras des chalouppes d'une mer à l'autre, & pour éviter le circuit qu'il

faudroit faire par mer : la marée monte jusques à l'extremité du golfe, & l'on compte vingt lieuës depuis son entrée jusques à huit cens pas du Fort où elle aboutit, & lors qu'il est pleine mer en Labrador, il est basse mer de l'autre costé vis à vis le Fort ; l'ouverture de cette petite mer de Labrador est à l'Est justement à l'oposite de l'autre costé : ce qui fait cette difference de marée, c'est que la baye de saint Pierre a son ouverture droit à l'Oüest, joint qu'il n'est jamais pleine mer dans un Havre, que la Lune ne soit droit à l'opposite de l'entrée du Havre, soit dessus ou dessous l'orizon. Dans Labrador il y a un grand bassin ou étang de huit lieuës de longueur & de cinq de

largeur avec des ances de chaque costé qui entrent fort avant dans les terres : tout le tour de Labrador est bordé de montagnes dont partie sont de plâtre : les terres n'y sont pas bien bonnes quoy que les montagnes soient couvertes d'arbres, dont la plus grande partie sont pins & sapins meslez de boulleaux & haistres : la pesche n'y est pas bonne ; il s'y trouve seulement des huistres qui ne sont pas bonnes quand elles sont nouvellement peschées à cause qu'elles sont trop douces, mais elles ont une proprieté, qui est que l'on les peut garder huit ou dix jours sans qu'elles perdent leur eau, apres quoy elles sont sallées & perdent cette fadeur que leur cause l'eau douce des rivieres, à

l'embouchure desquelles l'on les pesche.

Sortant du port de saint Pierre par le costé de Campseaux pour faire le tour de l'Isle tirant vers la partie Orientale, l'on trouve l'Isle Verte; de là l'on va aux Isles Michaur qui en sont à trois lieuës, ce sont des roches que l'on nomme ainsi : la pesche de la moluë y est bonne, & de là au Havre l'Anglois on compte dix lieuës : toute la coste n'est que rochers, & à l'entrée de ce Havre l'on trouve une Isle qu'il faut laisser à gauche, les navires estans dedans y sont en seureté : l'ancrage y est bon; toutes les terres du dedans ne sont que costes de rochers assez hautes; au bas il y a un petit étang où l'on prend

grand nombre d'anguilles : la pesche de la moluë y est tres-bonne ; les Olonnois venoient anciennement hiverner là pour estre des premiers sur le grand banc pour la pesche de la moluë verte, & estre des premiers en France, parce que le poisson se vend beaucoup mieux à la nouveauté. A trois lieuës de là l'on trouve le port de la Baleine, qui est encore un bon Havre, mais de difficile entrée, à cause de quantité de rochers qui s'y rencontrent : de là on va au Fourillon qui est derriere le cap Breton : le cap Breton n'est qu'une Isle, & la partie de l'Isle qui porte ce nom & qui regarde le Sudest, ce sont tous rochers entre lesquels l'on ne laisse pas de mettre des na-

vires à l'abry pour la pesche qui y est tres-bonne. Toutes les terres de ce païs-là ne vallent gueres, quoy qu'il y ait de beaux bois dans le haut des montagnes, comme bouleaux, haistres & la plus grande part sapins & quelques pins. Passant plus avant l'on trouve la riviere aux Espagnols, & à l'entrée de laquelle des navires peuvent estre en seureté : il y a une montagne de tres-bon charbon de terre à quatre lieuës avant dans la riviere, la terre y est assez bonne ; de l'autre costé elle est couverte de boulleaux, haistres, erables, fresnes, & quelques peu de chesnes : il s'y trouve aussi des pins & des sapins : du haut de la riviere on traverse à Labrador ; il faut passer deux

ou trois lieuës de bois pour ce-
la. Sortant de la riviere aux
Espagnols pour aller à l'entrée
de Labrador, l'on fait trois
lieuës qui sont tous rochers, au
bout desquels est l'entrée du
petit Chibou ou de Labrador;
en cette entrée il y a encore du
charbon de terre : là commence
une grande baye qui va proche
de Niganiche, elle a huit ou dix
lieuës de large : dedans cette
baye il y a forces roches où les
cormorans font leurs nids : en
terre de toutes ces roches à la
droite est le grand Chibou, qui
est l'entrée du Havre de sainte
Anne, qui est bon & fort spa-
cieux; son entrée est entre deux
pointes & n'a pas cent pas de
large; les vaisseaux de trois ou
quatre cens tonneaux y peu-

vent entrer de toutes marées: l'ancrage est bon, & quand les cables manqueroient l'on n'échoueroit que sur des vases; le Havre peut contenir mille vaisseaux; le bassin est entouré de montagnes, de roches forts hautes; les navires peuvent mettre le beau pré en terre à la droite en entrant, c'est à dire se mettre sans danger si prés de terre que le mast de beaupré qui est à l'avant du navire y puisse toucher, la roche y est escarpée; il y a quelques petites rivieres & ruisseaux qui tombent dedans & qui viennent de toutes ces montagnes. Du bout ou extremité du Havre il y a une montagne de roche blanche comme lait, qui est aussi dure que le marbre: en un autre endroit il y a une

terre toute mélée de petits cailloux de plusieurs couleurs ; il en est tombé des morceaux à la coste d'assez bonne grosseur, contre lesquels la mer bat sans qu'elles se mettent en pieces ; bien au contraire elles s'endurcissent si fort à l'air & à l'eau que les outils n'en sçauroient faire sortir la moindre petite pierre, ce qui me fait croire qu'ils ne seroient pas moins beaux au poly que le marbre, aussi bien que la roche blanche dont je viens de parler, si l'on en vouloit faire l'essay. Il y a pesche de Saumon dans le Havre, mais le maquereau y est abondant, il s'y en pesche de monstrueux en grosseur & longueur, on les prend à la ligne à l'entrée du Havre : c'est une pointe de sable

où l'on trouve force coquillage il y a aussi des étangs au bas des montagnes où il y a tres-bonne chasse d'outardes, de canards & de toutes autres sortes de gibier.

Sortant de là allant à Niganiche, l'on passe huit lieuës de costes de roches extremement hautes & escarpées comme une muraille, si un navire s'y perdoit il n'y auroit point de ressource pour personne, & Niganiche qui est à deux lieuës de la pointe ne vaut gueres non plus; ce n'est proprement qu'une rade, entre des Isles qui sont un peu au large vis à vis une ance de sable; les navires moüillent là entre les Isles & la terre; il s'y met quelquefois jusques à trois navires, mais il n'y sont pas en

ſeureté, c'eſt pourtant la place la premiere priſe de toute la coſte, parce que la peſche y eſt bonne & prime; ce mot de prime veut dire que le poiſſon y donne & s'y peſche de bonne heure. Du Fourillon au cap Breton il y peut avoir vingt à vingt-deux lieuës juſques à Niganiche, & de là au cap de Nort cinq à ſix lieuës, toutes coſtes de rochers : il y a place au cap de Nort pour un navire qui peut y faire ſa peſcherie: du Chadye au cap de Nort il y a environ quinze à ſeize lieuës: toute cette coſte-là n'eſt que rochers, couverts de ſapins, mélez de quelques petits boulleaux : il s'y trouve quelques ances de ſables où à peine ſe peut retirer une chalouppe: cette coſte eſt

dangereuſe : Le Chadye eſt une grande ance qui a environ deux lieuës de profondeur ; dans le fonds eſt une grave de ſable mélée de cailloux que la mer y a faite, derriere laquelle eſt un étang d'eau ſallée, & cette ance eſt bordée de rochers des deux coſtez : la moluë donne beaucoup dans cette baye, ce qui y attire les navires, bien qu'il s'y en perde ſouvent à cauſe du peu d'abry qu'il y a.

Continuant ſa route le long de la coſte qui ſont montagnes de roches juſques à quatre lieuës de là, l'on trouve une petite Iſle vis à vis d'une ance de ſable propre à mettre des chalouppes à couvert : dedans cette ance il y a une montagne de pierre noire dont les Charpentiers

tiers ſe ſervent à marquer leurs ouvrages ; elle n'eſt pas des meilleures eſtant un peu dure : aprés avoir fait encore huit lieuës de coſte l'on trouve des terres baſſes & plattes couvertes de bois de toutes ſortes, comme freſnes, boulleaux, haîtres, erables, pins, & ſapins, mais tous ces bois-là ne ſont pas des plus beaux : de là l'on entre dans une petite riviere à chalouppes où l'on peſche force ſaumons : il y a une mine de charbon de terre ; l'on m'a dit qu'il y avoit auſſi du plâtre, mais je ne l'ay pas veu : le bois eſt aſſez beau en cette riviere, & le terrain n'en eſt pas montagneux : de l'embouscheure de cette petite riviere juſques à l'entrée du petit paſſage de



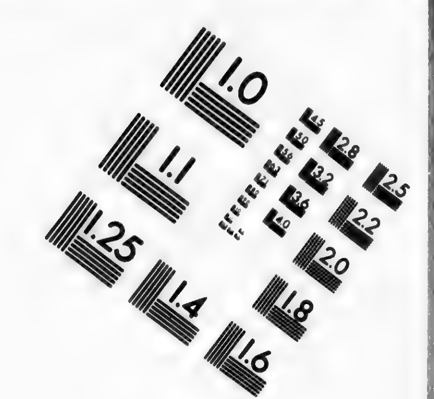
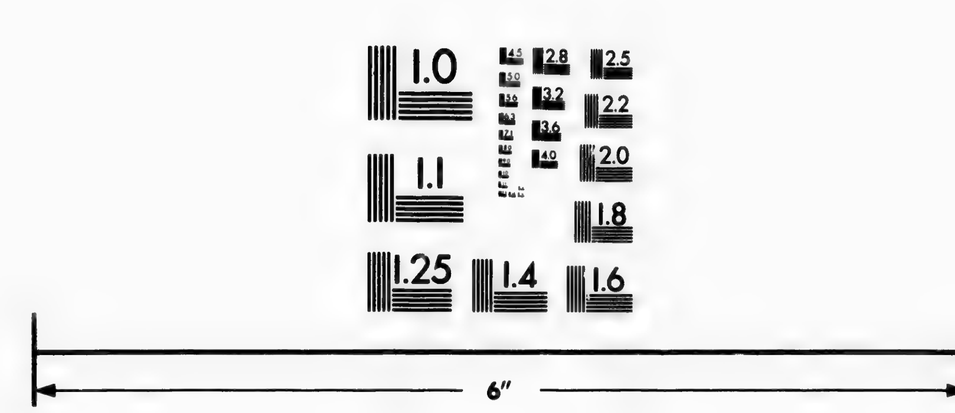
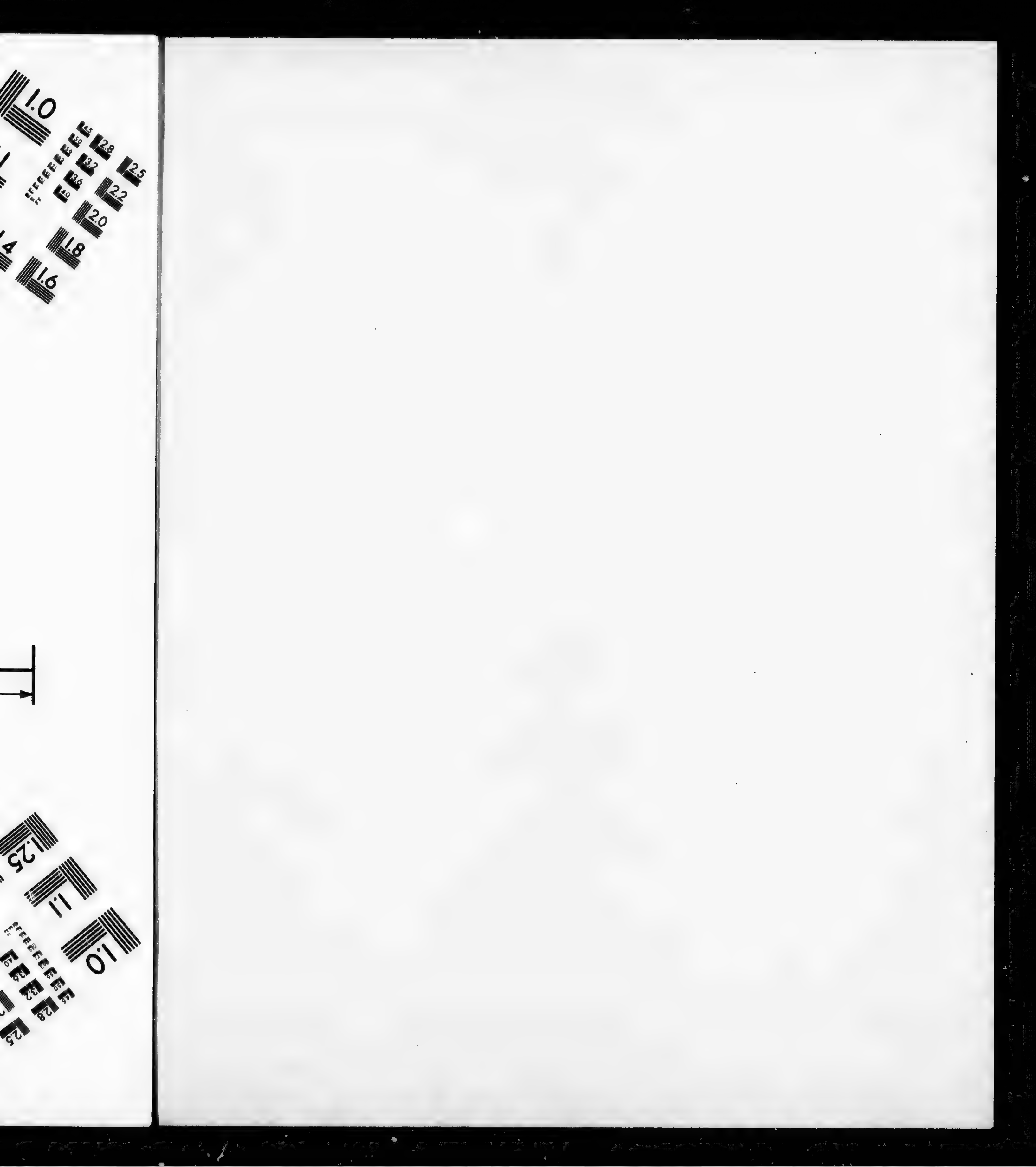


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





Campſeaux du coſté du Nord il n'y a que trois lieuës ; & de là à l'autre entrée du coſté du Sud environ dix lieuës, où j'ay commencé pour faire le tour, & c'eſt où finit le circuit de cette Iſle du cap Breton, à laquelle on donne communement quatre vingt lieuës de tour, dont la circonference & le dedans ne contiennent preſque que des montagnes de roches ; mais ce qui la fait eſtimer ſont les ports & rades ou les navires ſe mettent pour faire leur peſcherie : le maquereau & le harang donne fort autour de l'Iſle, & les peſcheurs en font leur boitte ou l'appaſt pour peſcher la moluë qui en eſt fort friande, & qu'elle court ſur toute autre choſe : cette

Iſle a encore eſté eſtimée pour la chaſſe de l'orignac ; il s'y en trouvoit autrefois grand nombre, mais à preſent il n'y en à plus, les Sauvages ont tout détruit & l'ont abandonnée n'y trouvant plus de quoy vivre ; ce n'eſt pas que la chaſſe du gibier n'y ſoit bonne & abondante, mais cela n'eſt pas ſuffiſant pour leur nourriture, outre qu'il leur couſte trop en poudre & en plomb ; car d'un coup de fuzil, dont ils abattent un orignac, ils ne tueront qu'uẽ outarde ou deux, quelquefois trois, & cela n'eſt pas ſuffiſant pour les nourrir avec leurs familles comme fait une grande beſte.

CHAPITRE VII.

Contenant la description de la grande Baye de S. Laurent, depuis le Cap de S. Loüis jusques à l'entrée de la Baye des chaleurs, avec toutes les rivieres & isles qui sont le long de la coste de Terre ferme, & de l'Isle S. Jean, la qualité des terres, les especes de bois: de la Pesche, de la Chasse, & quelques choses de la conduite & des mœurs des Sauvages.

IL faut retourner au cap saint Loüis pour suivre le reste de la coste jusques à l'entrée de la

Baye des chaleurs, partant de ce cap à dix lieuës de là l'on trouve une petite riviere dont l'entrée a une barre qui ſe bouche quelquefois, lors que le temps eſt mauvais & que la mer pouſſe les ſables à l'entrée, mais quand la riviere ſe fait groſſe elle paſſe par deſſus & fait l'ouverture, il n'y peut entrer que des chaloupes: elle ne va pas avant dans les terres qui ſont aſſez belles & couvertes d'arbres de toutes les eſpeces que j'ay déja nommées. Continuant la route environ douze lieuës la coſte n'eſt que de rochers, à la reſerve de quelques ances de differentes grandeurs, les terres ſont baſſes en ces endroits-là, elles paroiſſent bonnes & couvertes de beaux arbres, parmy leſquels il y a

quantité de chesnes ; l'on arrive ensuite à une grande riviere dont l'entrée est toute platte environ une lieuë & demie vers la mer, & a bien trois lieuës de large à son emboucheure, qui asseche presque par tout de basse mer, en sorte qu'on remarque aisément que son fonds est de sable ; il n'y peut entrer que de petits bastimens de pleine mer comme barques de douze à quinze tonneaux, encore faut-il qu'ils attendent la pleine mer, l'on trouve mesme à l'entrée quelques battures de roches. A la gauche de cette emboucheure est une petite riviere qui n'est separée de la grande que par une pointe de sable, elle entre avant dans les terres & est fort estroite à l'entrée : cela passé l'on trouve

une grande ouverture où il ſe fait pluſieurs ances par le moyen des pointes de terres baſſes ou prairies, dans leſquels ſont pluſieurs étangs où il y a une ſi grande abondance de gibier de toutes les façons que cela eſt ſurprenant, & ſi la chaſſe y eſt abondante, la terre n'y eſt pas moins bonne : il y a quelques petits coſteaux qui ne ſont pas deſagreables : tous les arbres y ſont tres-beaux & gros : il y a des cheſnes, des haiſtres, des erables, des mignenogons, des cedres, pins, ſapins, & toute autre ſorte de bois : la grande riviere eſt droite à l'entrée, les chalouppes y vont ſept à huit lieuës dedans, aprés quoy l'on rencontre une petite Iſle couverte des meſmes bois & des

lambruſques de vignes, au delà de laquelle l'on ne peut monter plus haut vers ſa ſource qu'avec des canots : la terre des deux coſtez de la riviere vers ſa ſource eſt couverte de pins gros & petits l'eſpace d'une lieuë ; en remontant des deux coſtez ce ſont tous beaux arbres, comme cy-deſſus : les coſteaux y ſont un peu plus hauts que ceux de la petite riviere, mais la terre n'y eſt pas moins bonne : il y a auſſi le long de ſes bords des ances & cul de ſacs avec des prairies où la chaſſe eſt bonne, cela s'appelle la riviere de Pictou.

A une lieuë & demie dans la riviere, ſur la gauche il y a une grande ance où l'on trouve quantité d'excellentes huiſtres, les unes en un endroit ſont quaſi toutes

toutes rondes, & plus avant dans l'ance elles ſont monſtrueuſes, il s'y en trouve de plus grandes qu'un ſoulier & à peu prés de meſme figure, & ſont toutes fort pleines & de bon gouſt : & à l'entrée de cette riviere ſur la droite à une demie lieuë de ſon embouchure, il y a encore une grande baye qui entre prés de trois lieuës dans la terre, & qui contient pluſieurs Iſles & nombre d'ances des deux coſtez où il ſe trouve force prairies & du gibier en abondance : allant trois lieuës plus avant on rencontre une autre ance bien plus grande auſſi, garnie de quantité d'Iſles d'inégales grandeurs, parties couvertes d'arbres, les autres de prairies, & une infinité d'oyſeaux de toutes les eſpe-

ces : toutes les terres sont belles & bonnes , elles ne sont point trop montagneuses, mais couvertes de beaux arbres, entre lesquels il y a quantité de pins & de chesnes.

Passant huit ou neuf lieuës plus avant la coste est haute avec des rochers ; elle n'est pas trop saine , il faut un peu prendre le large, l'on y trouve pourtant quelque ance où la terre est basse, mais il n'y a pas beaucoup d'abry pour des chalouppes , & la mer y brise fort. L'on trouve une autre riviere qui a force roches à son entrée, & un peu au large vers la mer , une autre petite Isle couverte de bois que l'on appelle l'Isle l'Ormet : avant que d'entrer dans cette riviere l'on trouve

une grande baye de deux bonnes lieuës de profondeur & l'une de largeur ; en plusieurs endroits la terre basse est toûjours couverte de beaux arbres, dans le fonds de cette baye l'on void deux pointes de terre qui s'approchent & font un détroit qui est l'entrée de la riviere qui vient de trois ou quatre lieuës dans les terres : elle est platte à son entrée, les chalouppes n'y entrent pas bien avant : le païs est assez beau, il paroist quelques montagnes dans les terres d'une mediocre hauteur, il s'y pesche aussi force huistres & coquillages. Sortant de là suivant la coste à deux lieuës ou environ, l'on trouve encore une autre riviere qui entre assez avant dans les terres, les

deux costes sont montagneuses.

Passant plus avant suivant la coste environ douze lieuës, l'on va trouver le cap Tourmentin; c'est une grande pointe qui avance à la mer, & n'est qu'à deux lieuës & demie de l'Isle saint Jean qui est le plus estroit de tout le passage: cette coste n'est que montagnes & rochers tres-dangereux qui sont fort au large, vis à vis de luy les unes paroissent & les autres découvrent de basse mer seulement. Cette pointe est entre deux grandes bayes bordées de montagnes & de roches; tout le dessus n'est quasi que pins & sapins, & quelque peu d'autres arbres: ayant doublé cette pointe & fait environ dix lieuës le long de cette coste l'on trouve une

autre riviere où les barques entrent, il faut bien prendre le canal, paſſé une petite Iſle on eſt bien à couvert, & l'on trouve de l'eau aſſez : l'on moüille l'ancre devant une grande prairie qui fait une ance d'une raiſonnable étenduë où l'on ſe met à l'abry : j'ay nommé cette riviere la riviere de Cocagne, parce que j'y trouvay tant dequoy y faire bonne chere pendant huit jours que le mauvais temps m'obligea d'y demeurer, & tout mon monde eſtoit tellement raſſaſié de gibier & de poiſſon qu'ils n'en vouloient plus, ſoit d'outardes, canars, ſarcelles, pluviers, beccaſſes, beccaſſines, tourtres, lapins, perdrix, perdreaux, ſaumon, truites, maquereaux, eſperlans, huiſtres,

& d'autres ſortes de bons poiſſons ; tout ce que je vous en puis dire, c'eſt que nos chiens ſe couchoient contre la viande & le poiſſon tant ils en eſtoient raſſaſiez : le païs eſt auſſi agreable que la bonne chere, ce terroir là eſt plat, couvert de tres-beaux arbres, tant en groſſeur qu'en hauteur de toutes les ſortes que je puis avoir nommez ; il y a auſſi de grandes prairies le long de la riviere qui entre environ cinq à ſix lieuës dans les terres, le reſte n'eſt navigable qu'en canot, & il s'y trouve beaucoup plus de pins que d'autres arbres.

Continuant noſtre chemin nous fuſmes en la riviere de Rechibouctou, qui eſt environ à dix lieuës de la derniere dont nous

venons de parler : cette riviere a des grands platins de ſables à ſon entrée qui vont prés d'une lieuë, au milieu deſquels il y a un canal pour le paſſage des navires de deux cens tonneaux, aprés qu'on y eſt entré l'on trouve un baſſin d'une grande étenduë, mais plat en quelques endroits : les navires ne peuvent pas aller bien avant dedans cette riviere, mais les barques y naviguent prés de trois lieuës. Deux autres rivieres tombent dans ce baſſin, dont l'une eſt petite & l'autre aſſez grande, par où les Sauvages vont à la riviere ſaint Jean, en portant deux fois leurs canots pour traverſer d'une riviere à l'autre, du haut de laquelle ils vont dans un grand lac & puis ſe rendent à

une autre riviere qui tombe dans celle de ſaint Jean ; ils employent deux jours à faire ce trajet quand ils ne ſe veulent point arreſter, ce qui ne leur arrive gueres n'eſtans jamais bien preſſez, & c'eſt par ce moyen que les Sauvages de la riviere de ſaint Jean & ceux-cy ſe viſitent ſouvent ; à l'égard de la petite riviere qui eſt à droit en entrant, elle ſert par le moyen d'un autre portage à la communication de Miramichi, qui eſt l'habitation que j'ay dans la baye des chaleurs. Le Capitaine de Rechibouctou nommé Denis eſt un ſuffiſant & pernicieux Sauvage, tous les autres de la grande baye l'aprehendent, & qui a ſur le bord du baſſin de cette riviere un Fort fait de pieux aſſez gros,

avec deux formes de baſtions, & dans lequel eſt ſa cabanne & les autres Sauvages cabannent autour de luy : il a fait mettre une grande piece de bois droit au haut d'un arbre avec de grandes chevilles qui paſſent au travers à la maniere d'une eſtrapade, qui ſervent d'eſchelons pour monter au haut, où il envoye de temps en temps un Sauvage pour voir s'il ne verra rien le long des coſtes ; de là l'on découvre fort loin à la mer, ſi l'on apperçoit quelque bâtiment ou canots, il fait mettre tout ſont monde en armes avec leurs arcs & fleſches & leurs fuzils, met une ſentinelle à l'avenuë pour demander quelles gens ce ſont, & puis ſelon ſa fantaiſie il les fait attendre, ou

les fait venir ſur le champ. Avant que d'entrer il faut qu'ils faſſent une décharge de leurs fuzils pour ſalut & quelquefois deux, puis ce Chef entre, & ſa ſuite aprés : il ne ſort jamais de ſa cabanne pour recevoir ceux qui le viennent viſiter ; il eſt toûjours là planté ſur ſon cul comme un Singe la pipe à la bouche, s'il a du tabac ; il ne parle point le premier, il attend qu'on luy faſſe compliment, quelque temps aprés il répond avec une gravité magiſtrale : s'il va à la cabanne de quelque Sauvage, en arrivant il fait tirer un coup de fuzil pour avertir tous les autres Sauvages qui ſortent de leurs cabannes, & vont au devant de luy avec leurs fuzils, pour lors il deſcend de ſa cha-

loupe mettant pied à terre, tous les Sauvages qui sont là tirent leurs fuzils, puis l'accompagnent jusques à leur cabannes, lors qu'il entre dedans ils tirent encore chacun un coup de fuzil. Voilà la maniere dont il se fait recevoir, plus par crainte que par amitié ; ils souhaittent tous sa mort, il n'est aimé de pas un, s'ils manquoient à leur devoir, il les battroit, non pas estans en nombre, car en ce cas il ne le feroit pas impunément ; mais quand il les attrape seuls il les fait souvenir de leur devoir : si les Sauvages font la débauche, il n'est jamais de la partie, il se cache, car en l'ivrongnerie ils sont aussi grands Capitaines que luy, & s'il leur disoit quelque chose qui les fâchast ils l'assom-

meroient. En ces temps-là il est sage, & ne parle jamais de sa grandeur. Il est bon de remarquer que les Sauvages de la côte ne se servent de canots que pour les rivieres & ont tous des chalouppes pour la mer, qu'ils acheptent quelques fois des Capitaines qui sont sur leur depart, apres avoir achevé leur pesche, mais la plusspart les prennent où les Capitaines les ont fait cacher à la coste ou dans des étans pour s'en servir en un autre voyage; mais lors que les proprietaires ou autres y ayant droit les reconnoissent, ils ne font pas plus de ceremonie à les reprendre que les Sauvages à s'en servir. Pour revenir au Capitaine Denis, son païs de Rechibouctou est beau, les terres bonnes qui

ne ſont ny trop baſſes ny trop hautes : la chaſſe y eſt abondante, la peſche du maquereau auſſi, qui y eſt tresgros; pour les bois ils ſont comme ceux des autres endroits mélez de ſapins & de pins.

Sortant de Rechibouctou pour aller à Miramichi, à la gauche l'on trouve de grands platins de ſables qui avancent fort au large vers la mer, & meſme toute la coſte qu'il ne faut pas approcher de trop prés l'eſpace de huit à dix lieuës, apres quoy l'on trouve une grande baye qui entre plus de deux lieuës dans les terres & qui a bien autant de large : toute cette baye eſt auſſi de platins dont la plus grande partie découvre de baſſe mer, & la mer y eſt tres-dangereuſe de mauvais temps, parce qu'el-

le briſe par tout. Il y a pourtant un petit canal qui conduit dans la riviere qui eſt bien tortu, & il le faut bien ſçavoir pour y entrer, encore n'y peut il paſſer que des barques de douze à quinze tonneaux de pleine mer : toute l'eſtenduë de ces platins continuë juſques à l'emboucheure de la riviere de Miramichy dont l'entrée eſt fort eſtroite, à cauſe d'une petite Iſle qui eſt à la droite en entrant qui ferme l'ouverture. Cela paſſé l'on trouve une belle riviere large d'une portée de canon qui eſt aſſez profonde : les deux coſtez ſont rochers aſſez hauts, ſur leſquels il y a de beaux bois : l'on y trouve pourtant quelques petites ances baſſes où l'on peut aborder & deſcendre avec des chaloup-

pes ou canots : cette riviere a cinq ou ſix lieuës de long où les baſtiments peuvent monter, & là l'on trouve deux autres rivieres aſſez groſſes qui tombent dedans & aboutiſſent toutes les deux en pointes qui font une fourche, mais il n'y peut monter que des canots à cauſe des roches qui y ſont çà & là : Celle qui eſt à gauche en montant va à la riviere de Rechibouctou, l'autre qui eſt à droit va du coſté de la baye des chaleurs : du haut de cette riviere l'on va tomber par le moyen d'un portage de canot en la riviere de Nepigiguit qui eſt dans le fonds de la baye des chaleurs. Les Sauvages m'ont dit que dans le haut de ces rivieres la terre eſt belle & platte, que les arbres y ſont

beaux, gros & clairs ſemez, qu'il n'y a point de petits arbres qui les empeſchent pour la courſe de l'eſlan, ce ſont me[illegible] e eſpeces de bois que j'ay cy-devant nommez : dans les vallons où les eaux font un mareſcage il y a force ſapins, mais petits & fort épais : pour le bas des rivieres où ſe fait la fourche à la gauche ce ſont rochers, & à la droite c'eſt un plat païs où il y a une grande prairie de plus de deux lieues de long, & demie lieuë de large en un endroit, & de trois quarts de lieuë en l'autre : il y a quelques petits arbres dedans & fort éloignez les uns des autres : il ſe trouve auſſi grande quantité de fraiſes & framboiſes dedans, où il s'amaſſe un ſi grand nombre de tourtres

tourtres qu'il n'eſt pas croyable. J'y ay demeuré une fois huit jours vers la ſaint Jean, pendant quoy tous les matins & tous les ſoirs nous en voyions paſſer des bandes, dont les moindres étoient de cinq à ſix cens, les unes ſe poſoient dans les prairies, les autres vis à vis ſur une pointe de ſable, de l'autre coſté de la riviere elles ne demeuroient pas poſées plus d'un quart d'heure au plus, qu'il en venoit d'autres bandes ſe poſer au meſme lieu, les premieres ſe levoient & paſſoient outre; je vous laiſſe à penſer s'il en fut tué en quantité & s'il en fut mangé de toutes façons: ſi les tourtres nous tourmentoient par leur abondance, les ſaumons nous donnoient bien plus de peine,

il en entre en cette riviere une si grande quantité, que la nuit l'on ne peut dormir tant est grand le bruit qu'ils font en tombant sur l'eau aprés s'estre jettez ou élancez en l'air, ce qui vient de la peine qu'ils ont eus à passer sur ces platins pour le peu d'eau qu'il y a, apres quoy ils s'égayent à leur aise lors qu'ils rencontrent plus de fonds, ensuite ils montent dans les rivieres qui vont bien avant dans les terres & qui descendent de plusieurs lacs qui dégorgent les uns dans les autres : en tous ces lacs l'on trouve force castors & peu d'orignaux ; pour la chasse du gibier elle est aussi tres-bonne & tres-abondante, le coquillage n'y manque pas, les platins en sont toûjours remplis : les

Sauvages ſont dans ces rivieres en plus grand nombre que dans les autres:

Pour en ſortir il faut paſſer tous ces platins, puis ſuivre la coſte juſques à l'Iſle de Miſcou qui en eſt éloignée de dix à douze lieuës, la coſte eſt quaſi toûjours de ſable : il s'y trouve pluſieurs ances grandes & petites, où il y a des prairies & des étangs d'eau ſalée que la mer fait en montant : il ſe trouve auſſi quelques gros ruiſſeaux, & en tous ces endroits la chaſſe des oyſeaux de toutes eſpeces n'y manque point : la coſte eſt toute remplie de bois pareils aux autres, à la reſerve que les cedres y ſont plus communs. Deux lieuës avant que de trouver les Iſles de Miſcou, l'on trouve

une grande anc qui est le passa-ge de Caraquet qui aboutit à la baye des chaleurs, où il y a des isles dont je parleray en leur lieu.

Aprés avoir fait deux lieuës le long de la coste, l'on trouve une autre petite entrée pour des barques qui est entre les deux Isles de Miscou, l'entrée est dangereuse de mauvais temps parce qu'il y a une barre de sa-ble qui brise furieusement, des deux costez des Isles il y a des pointes de sable qui rendent l'entrée étroite, mais dés qu'on les a passées le dedans s'élargit, à la droite en entrant est la pe-tite Isle de Miscou qui a quatre ou cinq lieuës de tour : ayant passé la pointe il en paroist une partie comme une grande éten-due de terre sans arbres, qui ne

ſont que mareſcages tous pleins de brandes, quand l'on marche là deſſus l'on fait tout trembler à plus de cinquante pas autour de ſoy, là les outardes vont faire leurs petits & ſe deplumer pendant le Printemps, ceux qui ſe déplument ne pondent point cette année-là, & les autres qui ne déplument point pondent : je vous en diray les particularitez quand je parleray des proprietez des oyſeaux de ces païs-là.

En ſuivant noſtre route lors qu'on a paſſé les mareſts, l'on troüve de la terre couverte de ſapins mêlez de quelques petits bouleaux, apres quoy l'on rencontre une grande pointe de ſable qui fait une ance d'une grandeur conſiderable : c'eſt là que

moüillent les navires qui y vont faire leur pescheries à l'abry des deux Isles ; l'on peut dire avoir là un navire en seureté : j'y ay veu jusques à cinq ou six navires pour y faire leur pesche ; ils font des Vignaux sur cette pointe de sable, car il n'y a point là de grave, ce que j'expliqueray plus au long lors que je parleray de la pesche. L'eau douce est fort éloignée de ce quartier-là, mais en en recompense, à quelque deux cens pas de la coste, vis à vis ou environ le milieu de ces bois dont je viens de parler, il sort du fonds de la mer un boüillon d'eau douce gros comme les deux poings qui conserve sa douceur dans un circuit de vingt pas, sans se méler en façon quelconque, soit

par le flux ou le reflux de la mer, en ſorte que le boüillon d'eau douce hauſſe & baiſſe comme la marée : les pecheurs y vont faire leurs eaux avec leurs chalouppes pleines de bariques qu'ils empliſſent à ſeaux, comme s'ils puiſoient dans le baſſin d'une fontaine. A l'endroit où eſt cette ſource extraordinaire, il y a une braſſe d'eau aux plus baſſes marées, & l'eau eſt ſalée tout autour comme le reſte de la mer.

La grande Iſle de Miſcou a ſept à huit lieuës de tour, avec pluſieurs grandes ances, prés deſquelles ſont pluſieurs prairies & étangs où la mer monte & où il ſe trouve une grande quantité de chaſſe de toutes ſortes d'oiſeaux, il s'y trouve auſſi beaucoup

de perdrix & de lapins, il y a là quatre ruiſſeaux qui coulent en la mer, dont deux peuvent porter canots, les autres non; les bois y ſont comme aux autres endroits, il y a neantmoins plus de ſapins; la terre y eſt ſablonneuſe & ne laiſſe pas d'eſtre bonne, tous les herbages y viennent tres-bien, & lors que j'y avois une habitation j'y fis planter force noyaux de peſche, pavie, preſſe, & de toutes ſortes de fruits à noyau qui y vinrent à merveille; j'y fis auſſi planter de la vigne qui reüſſit admirablement: mais deux ans aprés d'Aunay m'en depoſſeda en vertu d'un Arreſt du Conſeil, quoy que j'euſſe une conceſſion de la Compagnie, en conſideration de laquelle il fit accommode-
ment

ment avec celuy qui y comman-
doit pour moy, l'on inventoria
toutes les marchandiſes & vic-
tuailles que j'y avois, de la valeur
deſquelles il donna ſa promeſſe
payable l'année ſuivante, avec
les riſques de la groſſe avanture
dont je n'ay jamais pû rien reti-
rcr. Ainſi tant qu'il n'y aura
point d'ordre & que l'on ne ſera
point aſſeuré de la joüiſſance de
ſes conceſſions, le païs ne ſe peu-
plera jamais & ſera toûjours à
l'abandon des Ennemis de la
France.

La ſortie & l'entrée des navi-
res eſt entre la grande Iſle & cet-
te grande pointe de ſable de la
petite Iſle, il faut coſtoyer ia
grande Iſle pour prendre le bon
chenal, qui a toûjours braſſe &
demie & deux braſſes d'eau, ſor-

tant de là il faut entrer dans la baye des Chaleurs & en faire le tour pour aller à l'isle Percée.



CHAPITRE VIII.

Deſcription de l'Iſle S. Jean & des autres Iſles qui ſont dans la grande Baye de ſaint Laurent juſqu'à ſon entrée, meſme de l'Iſle de Sable & de tout ce qui les concerne; ſoit à l'égard de la terre, des bois, & de la peſche, chaſſe, rivieres, & autres particularitez.

AVant que d'entrer dans la baye des Chaleurs je vous feray icy la deſcription de l'iſle de ſaint Jean & de toutes les autres iſles qui ſont dans la grande baye de ſaint Laurent.

Je reprends mon chemin

dés la grande entrée qui est entre le cap de Rest en l'isle de Terre neufve & le cap de Nort dans l'isle du cap Breton, dans cette espace l'on trouve l'isle de saint Paul qui est éloignée environ de cinq lieuës du cap de Nort, & dix-huit du cap de Rest : de là entrant vingt lieuës dans la grande baye de S. Laurent l'on trouve les isles aux Oiseaux, elles portent ce nom à cause du grand nombre qui s'y trouve, & si les navires pescheurs qui entrent en cette baye ont beau temps en y passant, ils envoyent leurs chalouppes qui s'y chargent d'œufs & d'oiseaux, puis passant le long des isles Ramées qui sont sept toutes rangées le long de l'isle du cap Breton à sept ou huit lieuës au lar-

ge, il y a paſſage entre les deux pour de grands vaiſſeaux; j'y ay paſſé avec un navire de cinq cens tonneaux que je menois à Miſcou faire la peſche & porter des victuailles à mon habitation. Au bout des iſles Ramées eſt l'iſle de la Magdeleine, qui eſt bien plus grande que toutes les autres, il y a un petit havre pour des vaiſſeaux de quatre vingts ou cent tonneaux, la peſche de la moluë y eſt abondante, il s'y trouve auſſi des loups marins; les Anglois ont voulu y habiter déja pluſieurs fois d'où je les ay chaſſez, les François eſtant en poſſeſſion de ces lieux-là de tems immemorial, & n'eſtant pas juſte qu'ils nous viennent troubler dans nos conceſſions ſi anciennes, puiſque nous les laiſſons

joüir en paix de tant de nouvelles Colonies qu'ils ont establies dans nostre voisinage, outre qu'ils ne permettent à aucun François de faire pescheric quelle qu'elle soit en leur coste : par le mesme droit ils ne la doivent pas faire aux nostres, ils n'ont pas laissé de la venir faire en l'isle de Sable, qui est à quinze lieuës du cap Breton dans la baye de Campseaux. Cette isle estoit remplie de vaches, y estant venus habiter ils ont tout détruit pendant le sejour qu'ils y ont fait, ils pretendoient aussi y faire pesche de vaches marines mais ils n'en purent pas venir à bout, ils furent contraints de l'abandonner : il y a dans le milieu un estang d'eau douce & quelque peu d'herbes qui poussent

au travers du ſable, elle a bien vingt ou vingt-cinq lieuës de longueur & une portée de canon de largeur, elle eſt dangereuſe à cauſe des battures qu'elle a du coſté de la mer, qui mettent trois ou quatre lieuës hors & ſont toutes plattes, & aſſeichent de baſſe mer plus d'une lieuë, il n'y a plus deſſus que l'étang & de l'herbe, n'y eſtant reſté aucunes vaches, on les a ſeulement tuées pour en avoir les peaux.

Revenant à nos iſles de Brion & de la Magdeleine, ce ne ſont que rochers & deſſus des ſapins entremêlez de petits bouleaux: à huit ou dix lieuës de là l'on rencontre l'iſle de ſaint Jean ſur la route de l'iſle Percée, l'on en paſſe à la veuë ſelon la rencon-

tre des vents il ne la faut pas approcher de prés, car toute la côte du costé de la baye n'est que sable & qui a des battures à plus d'une lieuë au large. Cette isle a bien vingt-cinq ou trente lieuës de longueur & une lieuë de large au milieu, estant à peu prés de la figure d'un Croissant, & pointuë des deux bouts : le costé qui regarde la Terre ferme est bordé de rochers, il y a deux ances où deux ruisseaux viennent se décharger dans la mer, des barques y peuvent entrer y ayant dedans des especes de petits havres, de ce costé-là les bois y sont tres beaux, ce qu'il y a de terre y paroist assez bonne: cette isle n'est couverte presque que de sapins mêlez de quelques hestres & bouleaux. Du costé

qui regarde la grande baye il y a
auſſi deux havres d'où ſortent
deux petits ruiſſeaux, mais les
entrées ſont fort plattes, il y a
aſſez d'eau dedans, j'ay au-
trefois entré dans celuy qui
eſt le plus proche de la pointe
de Miſcou, j'y ay veu trois
grands vaiſſeaux Baſques, mais
pour y entrer il leur falloit tout
décharger en rade, porter tout
à terre, & ne laiſſer de l'eſte que
pour ſouſtenir les vaiſſeaux, &
puis le coucher ſur le coſté com-
me pour leur donner carenne,
puis les remorquer dedans avec
des chalouppes : ils ſortoient de
meſme maniere, apres quoy ils
portoient tout leur poiſſon en
rade pour le charger, l'on n'y
peut plus aller à preſent les en-
trées en eſtant bouchées & le

risque trop grand, ce qui les o-
bligeoit d'aller là estoit l'abon-
dance du poisson qui est à cette
coste, outre qu'ils estoient pro-
che du banc aux Orphelins où
le poisson est aussi grand que ce-
luy du grand banc, la marée en-
tre bien avant en des endroits
de cette isle, ce qui fait de gran-
des prairies & plusieurs estangs;
en tous ces lieux là le gibier y a-
bonde, il s'y trouve force pastu-
rage, ils y font leurs nids & s'y
déplument : l'on y trouve des
gruës, des oyes blanches & des
grises comme en France, pour
des orignaux il n'y en a point, il
y a des cariboux qui est une au-
tre espece d'orignaux, ils n'ont
pas les bois si puissant, le poil en
est plus fourny & plus long, &
presque tous blancs, ils sont ex-

cellents à manger, la chair en eſt plus blanche que celle d'orignac, il y en a peu, les Sauvages les trouvent trop bons pour les y laiſſer croiſtre : cette beſte a la cervelle partagée en deux par une toile qui fait comme deux cervelles.



CHAPITRE IX.

Description de la Baye des chaleurs & de tout le reste de la coste de la grande Baye jusques à l'entrée de la grande riviere de saint Laurent, y compris toutes les rivieres, ports & havres, les qualitez des terres, des bois, des especes de pesche, de chasse, &c.

IE reviens pour entrer dans la Baye des chaleurs estant sorty du havre de Miscou, laissant la grande Isle à la gauche on la costoye environ trois lieuës durant, apres quoy on trouve le

petit paſſage qui vient de la baye de Miramichy dont je vous ay marqué l'entrée cy-deſſus, ce paſſage eſt propre pour des barques qu'on voudroit faire aller par là en la baye des chaleurs, & leur faire cottoyer les Iſles de Touſquet, qui ne ſont à proprement parler que des platins ou bancs de ſables dont partie aſſechent de baſſe mer, mais à la grande Iſle il y a deux endroits où les navires peſcheurs peuvent moüiller, il y faut entrer par la baye des chaleurs pour y aller, l'on trouve deux canaux ou chenaux, dont l'un va à un bout de l'Iſle & l'autre à l'autre bout où les vaiſſeaux moüillent à fourchez ſur quatre cables, la grande Iſle de Touſquet a quatre à cinq lieuës de tour, elle

a deux grandes ances où les vaiſſeaux moüillent,ils ſont proches de leur échaffaux, ils ont de la grave & des vignaux pour faire ſecher leur poiſſon ; la peſche eſt tres-bonne en ces quartiers-là,le harang y donne à force auſſi bien que le maquereau, il s'en prend grande quantité aux eſchaffaux quoy que la plus part de la coſte ne ſoit que ſable & petits cailloux que la mer roule au bord, & qui fait ce qu'on appelle grave, propre à ſecher le poiſſon, & en quelques endroits le tout eſt roches; pour les bois la plus grande partie ſont ſapins, dans le milieu de l'Iſle il ſe trouve quelques beaux arbres ; l'autre Iſle n'eſt pas ſi grande pour la terre & le bois, c'eſt quaſi la meſme cho-

ſe, la chaſſe eſt bonne en toutes ces Iſles qui ſont environnées d'ances & de prairies, où le gibier trouve force pâture, les coſtes ſont bordées de roziers, pois & framboiſſes ſauvages : cette baye de Touſquet a environ trois à quatre lieuës d'étenduë.

Sortant de là entrant dans la baye des chaleurs, l'on coſtoye dix lieuës de roches eſcarpée au pied deſquels la mer bat, en ſorte que ſi un navire s'y perdoit il ne s'en ſauveroit perſonne, le deſſus eſt couvert de méchans petits ſapins : cela paſſé on trouve une petite riviere dont l'entrée n'eſt propre que pour des chalouppes, & de pleine mer ſeulement : trois lieuës plus avant il y a une grande ance,

dont une pointe qui avance vers la mer fait un costé de l'entrée du bassin de Nepegiguit : toute l'estenduë de cette grande ance est d'une lieuë de long : elle a derriere elle de grandes & belles prairies qui s'étendent une grande demie lieuë au delà de l'entrée du bassin, lequel a plus d'une lieuë & demie de longueur & bien prés d'une de large : à trois lieuës au large & vis à vis de son entrée en mer il y a des battures, dont la moitié assechent de basse mer, il reste un petit canal par où des chalouppes peuvent entrer environ une portée de fuzil dans le bassin, & tout le reste du bassin asseiche de basse mer : il s'y voit une si grande quantité d'outardes, canards & cravans, que cela n'est

n'eſt pas croyable, & tout cela fait un ſi grand bruit la nuit que l'on a peine à dormir : lors que la mer monte elles ſe retirent à la coſte où l'on en tüe en quantité à l'abry du bois, il ſe décharge quatre rivieres dans ce baſſin, dont trois viennent des montagnes qui paroiſſent à leurs extremitez, & l'autre qui eſt la plus grande, tombe dans ce baſſin à main gauche en entrant : c'eſt celle par où l'on va & vient de Miramichy qui n'eſt que pour des canots : il y monte force ſaumon dans les trois autres, & l'on n'a jamais veu une ſi grande abondance de toutes ſortes de coquillages, de plyes, & de homars, qu'il s'en trouve ſur ces platins, ce ne ſont preſque que des prairies

d'un costé & d'autres de ce bassin, ensuite desquelles la terre est chargée de beaux arbres de toutes les especes que j'ay marquée cy-dessus : il y a aussi à la droite en entrant une grande pointe de sable, qui répond quasi vis à vis de l'autre, ce qui rend l'entrée du bassin étroite : lors que la mer monte & entre dedans, l'on pesche à cette entrée grand nombre de maquereaux : il y entre aussi des esturgeons qui ont plus de six pieds de long & qui ressortent avec la marée, & force saumons qui montent dans les rivieres. Mon habitation de Nepigiguit est sur le bord de ce bassin; à une lieuë à la droite de son entrée de basse mer un canot n'en sçauroit approcher : c'est où j'ay esté obli-

gé de me retirer aprés l'incendie de mon Fort de ſaint Pierre en l'Iſle du cap Bréton. Ma maiſon y eſt flanquée de quatre petits baſtions avec une paliſſade dont les pieux ſont de dix-huit pieds de haut, avec ſix pieces de canon en batteries: les terres n'y ſont pas des meilleures, il y a des roches en quelques endroits: j'y ay un grand jardin dont la terre eſt bonne pour les legumes qui y viennent à merveille: j'ay auſſi ſemé des pepins de poires & pommes, qui ont levé & s'y ſont bien conſervés quoy que ce ſoit le lieu le plus froid que j'aye, & où il y a plus de nege: les pois, & le bled y viennent paſſablement bien, les framboiſes & les fraiſes y ſont en abondance par toute

Sortant de Nepegiguit pour achever ma route vers l'Isle percée, aprés avoir fait deux lieuës l'on trouve une petite riviere où entre une chalouppe environ demie lieuë, les canots s'y montent fort haut, il y entre du saumon d'une longueur extraordinaire, il s'y en est pris de six pieds de long; il s'y trouve aussi grande abondance de chasse, la terre y est bonne, les arbres sont beaux de toutes les especes susdites.

Environ trois lieuës plus avant, l'on trouve une grande baye qui a quatre lieuës d'ouverture, & dix-huit à vingt lieuës de profondeur : les terres y sont hautes & presques toutes montagnes de roches : il y a plusieurs petits ruisseaux & ri-

vieres qui tombent dedans cette baye, il y en a par où les Sauvages peuvent monter si avant dans les terres, que par le moyen de quelques portages de canots ils entrent dans des lacs qui se déchargent dans la grande riviere de saint Laurens d'où ils vont à Kebec, en sorte que de Nepegiguit à la grande riviere, ils n'emploient pour l'ordinaire que trois jours à faire ce chemin: il se trouve aussi en cette baye des terres basses & de grandes ances où la mer entre, ce qui fait des prairies & étangs où l'on trouve grande abondance de toutes sortes de gibier, la terre y est bonne par des endroits, les bois y sont beaux, comme fresnes, bouleaux, mignogon, erables, cedres, & de

toutes autres ſortes d'arbres ; ſur les coſteaux des montagnes il s'y trouve des meſmes arbres, mais beaucoup de ſapins & pins. Sortant de cette grande baye qui ſe nomme la baye de Riſti-gouche, continuant ſon chemin l'on trouve encore environ cinq ou ſix lieuës de terres hautes & rochers ; cela paſſé la terre s'abaiſſe, & l'on trouve une grande ance où la mer fait des prairies & des étangs qui eſt païs de chaſſe, & dans la terre qui eſt au fonds de ces prairies il y a de fort beaux arbres, puis l'on coſtoye deux bonnes lieuës de terre qui s'avancent vers l'eau, ce qui fait un cap que l'on nomme le petit Paſpec-biac : il y a une riviere où les chalouppes ſe mettent à

l'abry lors qu'ils viennent faire
leur degrat du grand Paſpec-
biac qui eſt à quatre lieuës de
là. Nous expliquerons ce que
c'eſt que dégrat lors que nous
traiterons de la peſche : la mo-
luë donne à l'un quand elle
manque à l'autre, mais tous les
vaiſſeaux peſcheurs moüillent
au grand : les quatre-lieuës de
coſtes ſont hautes & de rochers,
au pied deſquels la mer bat
quand elle eſt haute : Cela paſ-
ſé on trouve une grande poin-
te de cailloux que la mer y a
amaſſez meſlez de ſable, c'eſt ce
que l'on appelle grave, ſurquoy
les peſcheurs font ſecher leur
poiſſon. A la pointe de cette
grave il y a une entrée pour des
chalouppes où la mer monte,
qui fait de grandes prairies &

étangs : derriere cette riviere l'on trouve force mousles, plyes, hommars, & abondance de gibier, & au temps des tourtres il y en vient une infinité, & d'oyes blanches & grises; mais elles n'y tardent que pour paistre, puis elles passent outre, partie vont dans le bassin de Nepegiguit, & si tost que les unes se levent les autres s'y posent: cette grave fait une grande ance où les navires pescheurs moüillent à quatre cables, car ce n'est proprement qu'une rade qui n'est pas mauvaise, & la tenuë y est bonne proche de terre, deux vaisseaux y peuvent tenir à l'aise au milieu de l'ance.

Pour en sortir il faut doubler une grande pointe de sable, aprés laquelle on trouve une autre

autre ance qui a bien une lieuë de profondeur, enſuite dequoy l'on cottoye une lieuë de rochers eſcarpéz, au bout deſquels l'on trouve encore une autre ance qui s'enfonce un bon quart de lieuë dans les terres, & dans le fonds eſt une petite riviere où il ne peut entrer que des chalouppes : la terre y eſt bonne dedans & les bois fort beaux ; de cette riviere au port Daniel il y a trois à quatre lieuës qui ne ſont encore que des coſtes de rochers eſcarpez, au pied deſquels la mer bat, en ſorte que depuis Paſpecbiac juſques au port Daniel perſonne ne ſe pourroit ſauver d'un naufrage qui s'y feroit, ſi ce n'eſt en cette petite riviere, ou au port Daniel ; ſon entrée a une bonne

demie lieuë d'ouverture, les deux costez ne sont que rochers assez hauts, sa gauche en entrant a des roches qui s'avancent vers l'eau en sorte qu'il faut ranger le costé à droit pour y entrer, un navire n'y peut entrer plus avant qu'un bon quart de lieuë; on y peut moüiller l'ancre; vis à vis le moüillage il y a une grande ance de sable à la droite où les barques vont moüiller: entrant plus avant du mesme costé c'est une grande montagne de roches qui est de pierre à chaux; de l'autre costé sont des platins qui assechent de basse mer: il y a une pointe de sable vis à vis du rocher qui fait un petit détroit où les barques peuvent passer, & l'on entre dans un grand bassin qui a

bien une lieuë de profondeur, & peu moins de largeur, il tombe dedans deux grands ruiſ-ſeaux & d'autres petits, cela fait un canal qui n'eſt que pour les canots, tout le reſte aſſeche de baſſe mer : c'eſt le lieu que le gibier demande, auſſi y eſt-il en grande quantité de toutes fa-çons, les coquillages ne man-quent jamais dans les platins, non plus que les hommars : il y a auſſi des prairies tout le long de ce baſſin, les terres y ſont belles & baſſes toutes couver-tes de tres-beaux arbres & de toutes les eſpeces que je puis avoir nommées, ce lieu eſt fort agreable.

Sortant du port Daniel l'on cottoye encore deux lieuës de rochers, aprés quoy l'on trou-

ve un cap de roche fort haut qui ſe nomme la pointe au maquereau, vis à vis de laquelle il s'y en peſche grande quantité, il y a auſſi bonne peſche de moluë, ce cap là eſt à douze lieuës du cap d'Eſpoir, & entre les deux il y a une grande ance qui a bien quinze lieuës de tour, il y a trois rivieres qui tombent dedans, la moluë donne fort en toute cette baye, mais il n'y a point de place pour mettre un navire, ſinon entre deux Iſles qui ſont à une bonne lieuë de la pointe au maquereau, encore ce ne peut eſtre qu'un vaiſſeau de ſoixante ou quatre vingts tonneaux; trois lieuës plus avant toûjours en ſuivant la coſte de cette grande ance, l'on trouve une petite riviere dont l'en-

trée eſt étroite, la mer y a grand courant, les barques y peuvent entrer bien aiſement pourveu qu'on en ſcache l'entrée, car elle n'eſt pas droite: eſtant dedans il y a un grand baſſin de deux lieuës de circuit, & dont une partie aſſeche: les moûles, les coquillages, & les huiſtres y ſont en abondance, & grande quantité de gibier: ce lieu eſt beau & plaiſant, la terre bonne & baſſe, les arbres beaux, la pluſpart cedres, pins, ſapins, ſur les bords, & p[illegible]avant dans les terres, erables, [illegible]eſnes, bouleaux, mignoguon, cheſnes, & autres ſortes de bois: cinq lieuës plus avant l'on en trouve un autre qui ſe nomme la petite riviere, il n'y peut auſſi entrer que des barques, l'entrée

eſt plus facile n'y ayant qu'un détroit où la terre conduit ; le dedans n'eſt pas ſi large que l'autre, il y a auſſi plus d'eau & l'on y entre plus avant ; le païs eſt à peu prés de meſme, tant pour le terroir que pour les arbres, la peſche du coquillage & la chaſſe y eſt abondante, & de plus l'on y prend du maquereau ; à quatre lieuës plus avant l'on en trouve une autre qui ſe nomme la grande riviere, parce qu'elle eſt plus profonde, [illegible] l'entrée en eſt plus diffic[illegible]n ce qu'il y a barre, & il s'y fait une digue de cailloux & ſable que la mer y ammene ; l'entrée eſt tantoſt à un endroit & tantoſt à l'autre, parce qu'elle eſt dans le fonds de la baye, & que quand le vent vient

de la mer par tourmente il donne droit dans l'embouchure, & l'emplit de cailloux jusques à ce que l'abondance de l'eau qui a esté renfermée quelque temps fasse assez d'effort pour repousser cét obstacle & en laisser l'ouverture libre par l'endroit où la tourmente avoit moins poussé de cailloux : c'est dans ces deux rivieres qu'on a accoûtumé de se sauver : les batteaux Normands du banc aux orphelins, lors qu'ils y sont trop pressez de la tempeste, pendant que leurs navires sont à l'Isle percée qui est à dix-huit ou vingt lieuës du banc aux orphelins où ils ne peuvent gagner, à moins que le vent ne leur serve à se sauver vers leurs vaisseaux, sinon ils n'ont point d'au-

tre retraite qu'en ces deux rivieres : il s'est bien perdu de ces batteaux là autrefois, à present il n'y vient plus tant de Normands, la traitte des pelleteries n'y est pas si bonne que par le passé, ils cherchoient bien plûtost cela que la moluë.

Le dedans de la grande riviere n'est pas large quoy qu'il y ait quelque prairie, la chasse n'y est pas non plus s'y abondante qu'aux autres lieux, les terres y sont plus hautes, aussi y a-t'il plus de sapins qu'aux autres endroits. Continuant la mesme route environ six lieuës la coste est des terres hautes & des rochers, au pied desquels la mer bat, le haut est chargé de sapins & de quelques autres arbres meslez; cette coste est dan-

gereuſe, il s'y eſt perdu un navire Baſque il y a ſix ou ſept ans; le bout de cette coſte eſt le cap d'Eſpoir eſloigné de quatre lieuës de l'iſle percée, & d'une lieuë du cap Enragé; en cet endroit ſe trouve bien ſouvent deux vents contraires : un navire par exemple viendra de Miſcou ou baye des chaleurs portant beau frais le vent arriere, l'autre navire viendra de la baye des moluës ou l'Iſle Percée avec auſſi vent derriere, qui eſt à l'oppoſite l'un de l'autre, lors qu'ils approchent de ces caps ils trouvent le vent tout calme tous deux, ou bien il faut que l'un des deux vents l'emporte ſur l'autre & le repouſe, cela arrive ſouvent en cet endroit: de là à l'iſle Per-

cée toute la coste est fort haute de roches couppées, la mer bat au pied, & quand il y arrive quelque naufrage c'est sans ressource, mais dans le milieu on trouve une petite ance où une chaloupe se peut mettre à couvert.

L'Isle Percée est une grande roche qui peut bien avoir cinquante à soixante brasses de hauteur escarpée à pied droit des deux costez, & peut avoir de largeur trois ou quatre brasses; de basse mer, l'on y va de terre ferme à pied sec tout autour, elle peut avoir de long trois cens ciquante ou quatre cens pas: elle a esté bien plus longue, allant auparavant jusques à l'Isle de Bonne-avanture, mais la mer l'a mangée par le pied ce qui la fait tomber, & j'ay veu

qu'il n'y avoit qu'un trou en forme d'arcade par où une chaloupe paſſoit à la voille, c'eſt ce qui luy avoit donné le nom de l'iſle Percée; il s'en eſt fait deux autres depuis qui ne ſont pas ſi grands, mais qui à preſent croiſſent tous les jours; il y a apparence que ces trous affoibliſſant ſon fondement, & ſeront cauſe à la fin de ſa cheute, apres quoy les navires n'y pourront plus demeurer: tous ceux qui y viennent faire leur peſche moüillent l'ancre à l'abry de cette Iſle, à une longueur ou deux de cable d'icelles, il y a trois ou quatre braſſes d'eau, en s'éloignant on trouve toûjours plus de profondeur: ils ſont tous ancrez à quatre cables, & mettent des flottes ou pieces de bois

de cedre à leurs cables pour les ſupporter crainte des roches qui ſont au fonds, quand le mauvais temps vient de la mer, qui porte ſur l'Iſle la houlle qui donne contre & fait une reſſaque qui retourne contre les navires, qui empeſche que les cables ne travaillent; à la longueur de quatre à cinq cables de l'Iſle, il y a trois roches qui couvrent de pleine mer, & la plus au large eſt à deux ou trois longueurs de cable de la terre : ces rochers là rompent encore la mer, qui fait qu'elle n'en eſt pas ſi rude.

J'y ay veu juſques à unze navires peſcheurs qui ont tous chargé de moluë : la peſche y eſt tres-abondante, on y prend grand nombre de maquereaux

& harangs pour la boitte, l'esperlan & le lanson donnent aussi à la coste où il s'échouent qui est encore tres-bon pour la boitte, la moluë les suit, ce qui rend la pesche bonne, la terre ne l'est pas moins : le long de la coste, qui est platte, les pescheurs y ont apporté de petits cailloux pour faire une grave, afin de faire secher la moluë ; au de là de cette grave il y a des prairies où ils font des vignaux; ces prairies se sont faites par la grande quantité de sapins que les pescheurs y ont abbattus pour faire leur échaffaux, & qu'ils abattent tous les jours, toute cette coste là n'estant auparavant que sapins, à present il n'y en a plus que des petits qui y sont revenus, ils leurs en

faut aujourd'huy aller chercher à la montagne qui eſt à deux portée de fuzil de la coſte, & les apporter ſur leurs épaules, ce qui eſt une grande fatigue, autrement ils les vont querir dans le fonds de la baye des molüës avec des chalouppes; il leur en faut pour faire leurs échaffaux ſans quoy ils ne pourroient habiller la moluë; la montagne eſt fort haute & s'apelle la table à Rolant, elle ſe voit en mer de dix-huit à vingt lieuës; elle eſt platte & de forme carrée, ce qui luy a donné ce nom: il y a d'autres montagnes joignantes auſſi hautes. Ces montagnes-là vont toutes en deſcendant juſqu'au fonds de la baye des moluës, qui eſt à trois bonnes lieuës de l'iſle Percée, où

la chasse y est bonne, à la saison des tourtres où les pescheurs en font grand meurtre & grande chere : Ils font des jardins où ils cultivent des choux, des pois des féves, & de la salade, ils envoyent aussi à la chasse en la baye des moluës pour se bien traitter. Mais avant que d'y entrer, parlons de l'Isle de Bonne-avanture qui est à une lieuë & demie de l'isle Percée & vis à vis, elle est aussi haute que l'isle Percée & de figure ovalle ; elle a deux lieuës de tour toute couverte de sapins, parmy lesquels il se trouve aussi d'autres arbres, la chasse des lapins y est bonne, de trente collets tendus le soir, l'on a du moins vingt lapins le lendemain matin; les tourtres y abondent par la

quantité des fraiſes & des fram-
boiſes, dont elles ſont friandes,
pour la peſche elle y eſt auſſi
bonne qu'à l'iſle Percée, mais la
commodité n'y eſt pas pareille,
il n'y a de grave que pour un
navire, j'y ay veu trois navires
moüiller devant une petite an-
ce par où l'on aborde en cette
Iſle, tous les autres vaiſſeaux
en cet endroit ſeulement peu-
vent avoir des vignaux, mais
il faut qu'ils faſſent un chemin
avec des ſapins depuis le bord
de l'eau avec des eſchaffaux qui
vont toûjours en montant juſ-
ques à douze ou quinze braſſes
de haut par où il leur faut por-
ter leur poiſſon pour le faire ſe-
cher ſur leurs vignaux.

Sortant de Bonne-aventure
& de l'iſle Percée, l'on entre en
la

la baye des moluës qui a quatre lieuës d'ouverture, & trois de profondeur, le costé qui joint l'isle Percée sont ces montagnes qui vont en baissant jusques au fonds ; de cette baye où est l'emboucheure d'une petite riviere de barre, les chalouppes n'y entrent que de beau temps, la mer asseche assez loin de l'entrée, il n'y a pas grande eau dedans de basse mer, sinon un petit canal pour des canots; c'est une grande étenduë de platins & prairies qui rendent la chasse abondante & la pesche de toutes sortes de coquillages ; le saumon y monte en quantité, ce lieu-là est assez agreable, la terre bonne & toutes sortes d'arbres & fort gros, il s'y trouve de beaux sapins, si les pescheurs

ont manque de mâture il l'a vont chercher en ce lieu; de là ſuivant la coſte pour aller à l'autre bout de la baye, il faut faire quatre à cinq lieuës de coſte qui vont toute en remontant, mais non pas ſi haut que de l'autre coſté; ce ſont des rochers couverts de ſapins, & quelques autres petits arbres de bouleaux & freſnes, il s'y en trouve peu de gros, cette pointe ſe nomme le Forillon, il y a une petite Iſle devant où les peſcheurs de Gaſpé viennent faire leur degrad pour trouver la moluë; de cette iſle en la riviere de Gaſpé ou moüillent les vaiſſeaux peſcheurs, l'on compte quatre bonnes lieuës, ſcavoir deux lieuës à l'entrée de la riviere & deux ou ſont les vaiſſeaux; les peſcheurs ont la une

belle grave ſuffiſamment pour deux grãds vaiſſeaux, la terre des environs de cette grave, eſt bien haute, ſur laquelle eſt une grande eſpace toute couverte d'herbe, & au delà des bois de toutes ſortes qui ne ſont pas bien gros & force ſapins ; une lieue plus avant dans la riviere, eſt une ance où l'on peut mettre pied à terre ; ſur le haut eſt le lieu où l'on a voulu faire trouver une mine de plomb, & Meſſieurs de la Compagnie y ont fait de la dépenſe, ſur ce que des perſonnes leur en ont apporté quelques morceaux qui veritablement étoient bons, mais c'eſtoit ſeulement de quelques petites vaines qui couroient ſur la roche, que la force du Soleil avoit purifiées, car toute la mine n'eſt au-

tre chose qu'antimoine & qui n'est pas abondante, je la connoissois il y a plus de vingt ans; si elle eust esté bonne je ne l'aurois pas laissée inutille, j'ay trouvé assez de personnes qui l'ont voulu entreprendre sur les eschantillons que j'ay fait voir, je n'ay jamais voulu, sçachant bien que je les aurois trompez, c'est ce que je ne suis point capable de faire, à moins que je ne fusse moy-mesme trompé sans le connoistre, il ne paroist que de grandes montages au haut de cette riviere, elles sont separées les unes des autres toutes couvertes de bois, il se pesche du harang à l'entrée de cette riviere & force maquereau; autour du moüillage des vaisseaux. La pesche de la molue y est bon-

ne, & la chaſſe dc la tourtre auſſi: Sortantde cette riviere l'on paſſe un grand cap, & à trois ou quatre lieuës de là paroiſt le cap des Roziers qui eſt la borne de ma conceſſion; je n'ay point eſté de ce coſté-là, je l'ay veu ſeulement de loin paſſant pour aller à Kebec il fait l'entrée de la grande riviere de ſaint Laurens du coſté du Sud, & borne ma conceſſion du coſté du Nord. Voilà l'eſter duë des coſtes depuis la nouvelle Angleterre juſques à la grande riviere de ſaint Laurens & des Iſles, du moins des principales.

Articles arreſteZ entre le ſieur Vvak Chevalier & Ambaſſadeur du Roy de la grande Bretagne deputé dud. Sr Roy & les ſieurs de Buillon Conſeillers du Roy tres-Chreſtien en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Bouthillier Conſeiller de ſa Majeſté en ſeſd. Conſeils & Secretaire de ſes commandemens, Commiſſaires deputeZ par ſadite Majeſté pour la reſtitution des choſes qui ont eſté priſes depuis le Traité fait entre les deux Couronnes le 24. Avril 1629.

DE la part de ſadite Majeſté de la grande Bretagne, le

ſieur Iſaac Vvak Chevalier &
ſon Ambaſſadeur prés du Roy
tres-Cheſtien en vertu du pou-
voir qu'il a, lequel ſera inſeré
en fin des Preſentes, à promis
& promet pour & au nom de ſa-
dite Majeſté de rendre & reſti-
tuer à ſadite Majeſté tres-Chrê-
tienne tous les lieux occupez en
la nouvelle France, l'Accadie &
Canadas par les Sujets de ſadite
Majeſté de la grande Bretagne,
iceux faire retirer deſdits lieux,
& pour cet effet ledit ſieur Am-
baſſadeur délivrera lors de la
paſſaſſion & ſignature des pre-
ſentes aux Commiſſaires du Roy
tres-Chreſtien en bonne forme
le Pouvoir qu'il a de ſadite Ma-
jeſté de la grande Bretagne pour
la reſtitution deſdits lieux; en-
ſemble les commandements de

ſadite Majeſté à tous ceux qui commandent dans le Port royal, Fort de Kebec & Cap Breton, pour eſtre leſdites Places & Forts rendus & remis és mains de ceux qu'il plaira à ſa Majeſté tres-Chreſtienne, ordonner huit jours aprés que leſdits commandements auront eſté notifiés à ceux qui commandent ou commanderont leſdits lieux : ledit temps de huit jours leur eſtant donnez pour retirer cependant hors deſdits lieux Places & Forts, leurs armes, bagages, marchandiſes, or, argent, uſtenciles & generalement tout ce qui leur appartient, auſquels & à tous ceux qni ſont eſdits lieux eſt donné le terme de trois ſemaine aprés leſdits huit jours expirez, pour durant icelles ou plûtoſt,

toſt, ſi faire ſe peut, rentrer en leurs navires avec leurs armes, munitions, bagages, or, argent, utanciles, marchandiſes, pelleteries & generalement tout ce qui leur appartient, pour de là ſe retirer en Angleterre ſans ſéjourner davantage eſdits païs. Et comme il eſt neceſſaire que les Anglois envoyent eſdits lieux pour reprendre leurs gens & les ramener en Angleterre, il eſt accordé que le General de Caen payera les frais neceſſaires pour l'équipage d'un navire de deux cens ou deux cens cinquante tonneaux de port que les Anglois envoyeront eſdits lieux, à ſçavoir le loüage du navire d'aller& retourner, victuailles des gens, tant de marine pour la conduite du navire que

de ceux qui ſont à terre, leſquels on doit ramener, ſalaire d'iceux, & generalement tout ce qui eſt neceſſaire pour l'équipage d'un navire dudit port pour un tel voyage, ſelon les uſances & coûtumes d'Angleterre: Et de plus que pour les marchandiſes loyales & marchandes qui pourront reſter es mains des Anglois non troquées, qu'il leur donnera ſatisfaction eſdits lieux ſelon qu'elles auront coûté en Angleterre, avec trente pour cent de profit en conſideration des riſques de la mer & port d'icelles payé par eux.

Procedant par les Sujets de ſadite Majeſté de la grande Bretagne à la reſtitution deſdites Places, elles ſeront reſtituées en meſme eſtat qu'elles eſtoient lors de la priſe,

Que les armes & munitions contenuës en la déposition du sieur de Champlain, ensemble les marchandises & utenciles qui furent trouvez à Kebec lors de la prise, seront renduës en espece ou en valeur, selon que le porte la deposition dudit sieur de Champlain, & sera le contenu en icelle, ensemble tout ce qui est justifié par ladite deposition avoir esté trouvé audit lieu lors de la prise, rendu & delaissé audit Fort entre les mains des François: Et si quelque chose manque du nombre de chacune espece, sera satisfait & payé par le sieur Philippes Burlamachy, à qui par sa Majesté tres-Chrestienne sera ordonné hormis les coûteaux, castors, & pourveu des debtes

enlevez par les Anglois, dequoy on a convenu cy-dessous, & satisfaction a esté donnée audit General de Caen, pour & au nom de tous ceux qui y pourroient avoir interest.

De plus le sieur Burlamachy de la part de sa Majesté de la grande Bretagne pour & au nom de sadite Majesté, à la requeste & commandement dudit S[r] Ambassadeur selon l'ordre qu'il a receu d'Elle, & encore en son propre & privé nom, a promis & promet de payer audit General de Caen dans deux mois, du jour de la signature & datte des Presentes, pour toutes & chacunes desdites pelleteries, coûteaux, debtes deuës par les Sauvages audit general de Caen, & autres marchandises à luy apar-

tenantes trouvées dans lesdits Forts de Kebec en l'an 1629. de la somme de 820700 livr. tournois. Plus luy faire rendre & restituer en Angleterre la barque nommée l'Helene, agrets, canons, munitions & appartenances selon le memoire qui en a esté justifié pardevant le Seigneur du Conseil d'Angleterre.

Seront de plus restituez audit general de Caen dans l'habitation de Kebec, toutes les bariques de galettes, barils de pois, prunes, raisins, farines, & autres marchandises & victuailles des traites qui estoient dans ladite barque lors de la prise d'icelle en l'an 1629. ensemble les marchandises à luy appartenantes, qui ont esté deschargées & laissées l'année der-

niere à Kebec en la riviere S. Laurent, païs de la nouvelle France.

Et en outre promet ledit sieur Burlamachy audit nom que dessus, payer ou faire payer dans Paris, à qui par sa Majesté tres-Chrestienne sera ordonné, la somme de soixante mil six cens deux livres tournois dans ledit temps, pour les navires le Gabriel de saint Gilles, sainte Anne du Havre de Grace, la Trinité des sables d'Olone, le saint Laurent de saint Malo, & le Cap du ciel de Calais, canons, munitions, agrets, cordages, victuailles, marchandises, & generalement toutes choses comprises és inventaires & estimations desdits navires faits par les Juges de l'Admirauté en Angleterre. Pareillement pour la barque

d'avis envoyée par les associez du Capitaine Bontemps avec ses canons, munitions, agrets, apparaux, marchandises & victuailles, la somme que l'on trouvera que ladite barque & marchandises, agrets, canons & munitions auront esté vendus ou evaluez par ordre des Juges de l'Admirauté d'Angleterre, & le mesme pour le vaisseau donné par ledit Bontemps aux Anglois repassez en Angleterre selon levaluation qui en aura esté faite comme dessus.

Comme aussi de la part de sa Majesté tres-Chrestienne suivant le Pouvoir qu'elle en a donné aux sieurs de Büillion Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, & Bouthillier aussi Conseiller du Roy

esdits Conseils & Secretaire de ses Commandements dont copie sera inserée à la fin des Presentes : Il a promis & accordé que les sieurs Lumague ou Vanelly donneront caution & asseurance au nom de sadite Majesté en leur propre & privé nom, dés ce jourd'huy datte desdites Presentes de payer dans l'espace de deux mois, à compter du jour de ladite datte audit Ambassadeur, ou à qui il ordonnera en la ville de Paris, la somme de soixante quatre mil deux cens quarante six livres quatre sols trois deniers tournois pour les marchandises du vaisseau le Jacques, & la somme de soixante neuf mil huit cens nonante six livres neuf sols deux deniers tournois pour les marchandises

du vaiſſeau la Benediction, le tout au taux du Roy; & que dans quinze jours leſdits deux navires le Jacques & la Benediction eſtans maintenant au port du havre de Dieppe avec leurs cordages, canons, munitions, agrets, apparaux & victuailles qui furent trouvez à leur arrivée audit Dieppe, ſeront reſtituez audit ſieur Ambaſſadeur d'Angleterre ou à qui il ordonnera; & ſi quelque choſe de cela vient à manquer luy en ſera payé en argent comptant.

Et pour le regard du navire le Bride ou Réponſe, les ſommes auſquelles ſe trouveront monter ce qui a eſté vendu à Calais, tant des vivres & autres marchandiſes que du corps du navire, canons, munitions, a-

grets, apparaux & victuailles d'iceluy seront payez; ensemble les sommes ausquelles se trouveront monter le reste de la charge dudit navire trouvé dans iceluy lors qu'il fut pris, lesquelles seront payez sur le pied de la derniere vente faite audit Calais, pour le payement dequoy lesdits sieurs Lumague & Vanelly passeront caution pour le payer à Paris ausdits sieurs Ambassadeurs ou à qui il ordonnera dans le terme susdit.

A esté accordé que sur les sommes qui doivent estre restituées pour les Anglois & François, seront deduits les droits d'entrée, ensemble ce qui aura esté baillé pour la garde des marchandises & reparations des-

dits navires, & particulierement douze cens livres pour ce qui touche les droits d'entrée des marchandises dudit General de Caen, & douze cens livres qu'il doit payer pour les vivres fournis aux François à leur retour en Angleterre & en France 1629.

De plus a esté convenu de part & d'autre, que si lors de la prise desdits vaisseaux le Jacques, la Benediction, le Gabriel de saint Gilles, sainte Anne du Havre de grace, la Trinité des sables d'Olonne, le saint Laurent de saint Malo, le Cap du ciel de Calais a esté prisé aucune chose contenuë és inventaires, & qui neantmoins n'aura esté comprise és procez verbaux des ventes & estimations. Comme aussi,

ſi lors de la priſe deſdits vaiſ-ſeaux il a eſté ſouſtrait ou enle-vé quelque choſe nom compriſe és inventaires, faits tant en An-gleterre qu'en France par les Officiers de l'Admirauté, il ſera loiſible aux interreſſez deſ-dits navires de ſe pourvoir par les voyes ordinaires de la Ju-ſtice contre ceux qu'ils pour-ront prouver eſtre coupables de ce delit, pour iceux eſtre con-traints par corps à la reſtitu-tion de ce qui ſera prouvé a-voir eſté enlevé par eux, & qu'à ce faire ils ſeront con-traints ſolidairement le ſolva-ble pour l'inſolvable, ſans tou-tesfois que leſdits Intereſſez puſſent pour raiſon de ce pre-tendre aucune reparation de leur griefs par repreſailles ou

lettres de marques ſoit par mer ou par terre.

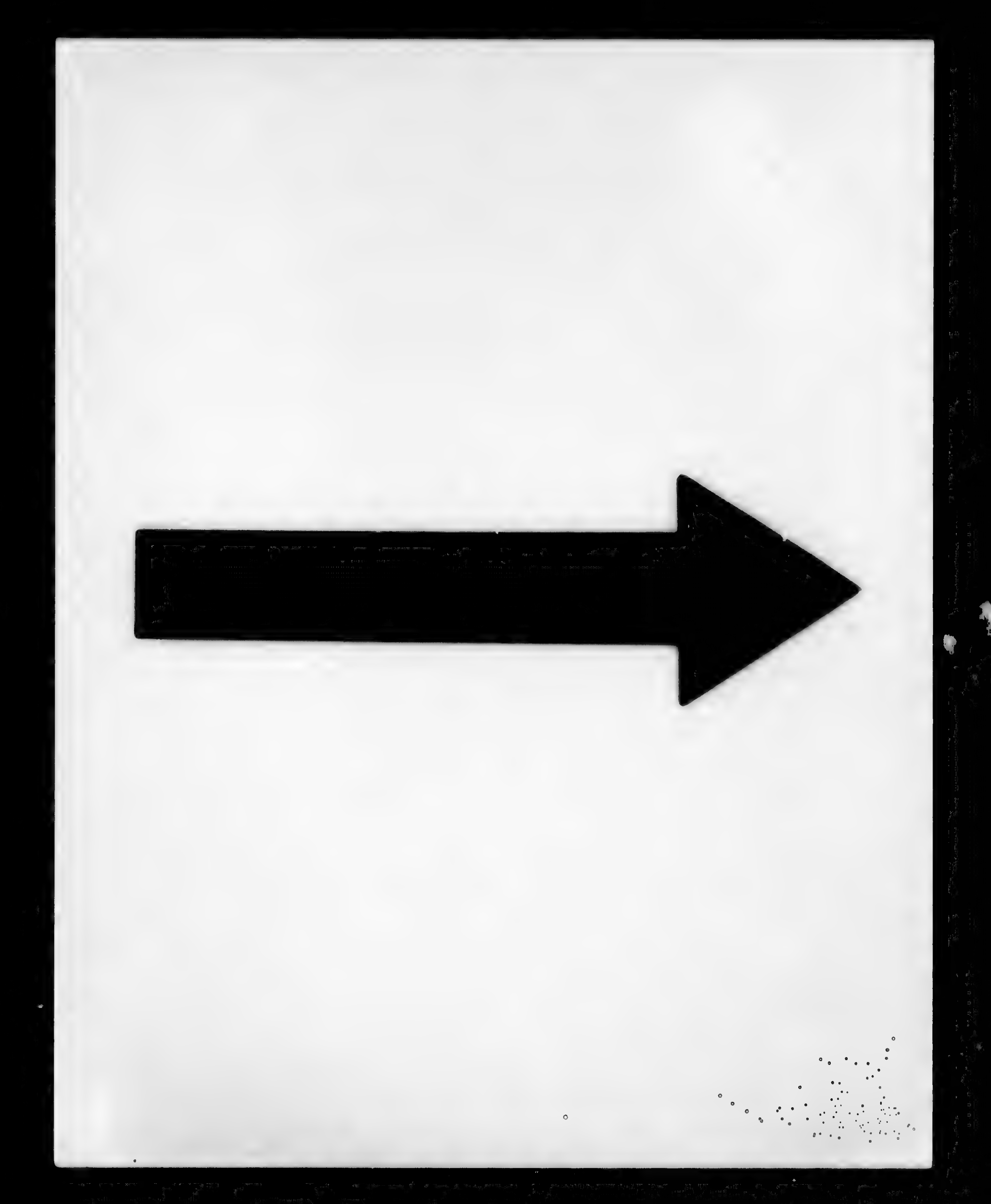
Pour l'execution de ce que deſſus, toutes Lettres & Arreſts neceſſaires ſeront expediez de part & d'autre, & fournis dans quinze jours.



Ensuit la teneur du Pouvoir dudit sieur Isaac Wak, Chevalier, Ambassadeur du Roy de la Grande Bretagne.

CAROLVS Dei gratiâ magnæ Britanniæ, Franciæ & Hiberniæ Rex, Fidei defensor &c. Omnibus has Literas visuris, salutem. Cùm controversia quædam, & difficultates huc usque obstiterint quominùs conditiones & articuli nuper inter nos & Serenissimum Potentissimumque Regem Francorum Christianis-

ſimum Fratrem noſtrum chariſ-ſimum initi, redintegrari & reſtitui, ac reconciliationis quo illo & juſto modo, atque exactâ & debitâ ratione illâ, quam arctiſſimus vtriuſque noſtrûm conſanguinitatis, affinitatis, & affectus nexus, atque mutua Regnorum ſubditorumque noſtrorum conſuetudo, vicinitas, & utilitas utrimque jubet, & requirit, obſervari & impleri potuerint; nobis verò ipſis nec quidquam antiquius ſit, quàm ut noſtra parte verbo & promiſſo noſtris regijs ſatisfaciamus; neque ex parte præfati Regis Chriſtianiſſimi aliud quàm idem



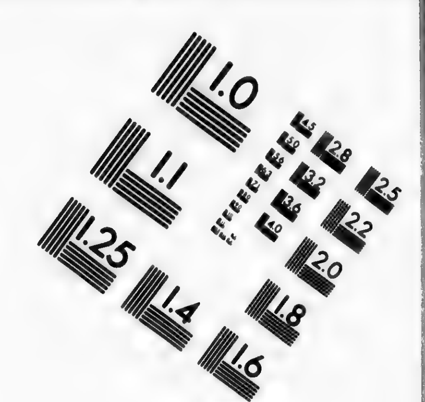
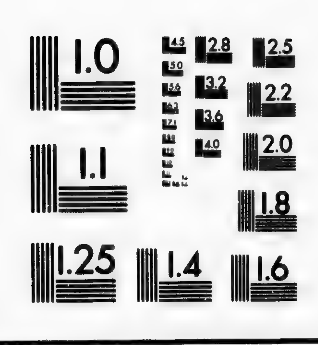


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



recciprocum in nos ſtudium & animum nobis promittamus: Nos quidem intelligentes nil amplius ad tantæ rei perfectionem ſupereſſe niſi ut utrimque Commiſſarij & Procuratores ſufficienti authoritate inſtructi conveniant, diutius differre nec debuimus, nec volumus, quin ſanctum & neceſſarium æque ac deſideratum illud perfectæ reconciliationis opus tam feliciter inceptum ad exoptatum finem & effectum promovere, atque mutuam mercaturæ exercendæ & reſtaurandæ libertatem, æquè ac ſincerè colendæ amicitiæ, & neceſſitudinis certitudinem

ſtabilire

ſtabilire anniteremur; igitur ſciatis quod nos virum nobilem & nobis perquam fidelem & dilectum Iſaacum Vvakum Equitem auratum & noſtrum apud dictum Fratrem noſtrum chariſſimum Regem Chriſtianiſſimum morantem Oratorem & legatum; de cujus quidem multâ rerum experientiâ, prudentiâ, virtute, & fide plurimùm confidimus, fecimus, conſtituimus & deputavimus & per præſentes facimus, conſtituimus, & deputamus noſtrum verum & indubitatum commiſſarium deputatum & Procuratorem, dantes eidem & com-

mittentes plenam & omnimodam auctoritatem, & potestatem pariter & mandatum generale & speciale nomine nostro cum præfato Rege Christianissimo Fratre nostro charissimo, ipsiusque Commissarijs deputatis & procuratoribus ad hoc sufficientem potestatem habentibus, super dicto controversiarum tollendarum & præfatæ reconciliationis, mercaturæque stabiliendæ negotio communicandi, tractandi, conveniendi, & concludendi cæteraque omnia & singula faciendi quæ ad dictam mutuæ reconciliationis & commercij restitutionis perfectionem

atque ad firmiorem pacem & amicitiam inter nos, noſtras Coronas, & ſubditos firmandam conducunt, atque ſuper iis articulis literas & inſtrumenta neceſſaria conficiendi & ab altera parte petendi & recipiendi, denique omnia ea quæ ad præmiſſa vel circa eadem erunt neceſſaria & opportuna expediendi: promittentes bona fide & in verbo regio nos omnia & ſingula quæ inter dictum fratrem noſtrum chariſſimum Regem Chriſtianiſſimum ejuſque Procuratores, Deputatos aut cōmiſſarios atque prænominatum Equitem Iſaacum Vvakum

nostrum Procuratorem & Legatum in præmissis seu præmissorum aliquo erunt facta, pacta, & conclusa, rata, grata & firma habituros, specialius mandatum, si opus fuerit, daturos, & omnes defectus, si quippiam in hisce literis reperiantur, suppleturos atque nunquam contra ipsorum aliquid vel aliqua contraventuros, imò quid quid nomine nostro promissum fuerit, inviolabiliter observaturos & observari facturos.

In cujus testimonium has litteras fieri atque manu nostra signatas Regni nostri Angliæ sigillo communiri fecimus; Datas

in regia nostra Grenouici 29. die Junij anno Christi 1631. regni verò nostri septimo. Ainsi signé, *CAROLVS Rex.*

Et scellé sur double queuë de cire jaune.



Enſuit la teneur du Pouvoir deſdits ſieurs de Bullion & Bouthillier Commiſſaires deputez par ſa Majeſté tres-Chreſtienne.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, ſalut. S'eſtant rencontrez quelques difficultez qui ont empeſché juſqu'à preſent l'effet & entiere execution des derniers Articles arreſtez entre Nous,& tres-haut,tres-puiſſant,& tres excellent Prince , noſtre tres-cher & tres-amé Beau-Frere , Couſin & ancien allié le Roy de la

grande Bretagne, & que les Sujets des deux Couronnes n'en ayent retirez les fruits que nous en eſtions promis pour leur benefice commun, comme Nous n'avons jamais eu rien plus à cœur que faire garder & obſerver exactement les choſes qui ont eſté par Nous promiſes, & d'établir & étraindre entre nous & ledit Roy noſtre treſcher Frere, la bonne & ſincere amitié & intelligence qui doit eſtre entre nous pour le bien commun de nos Couronnes & du Public, auſſi ne deſirons nous rien tant que de faire ceſſer & terminer au plûtoſt les difficultez qui pourroient empeſcher un ſi bon œuvre : & dautant que Nous ſommes aſſeuré que ledit Roy de la grande

Bretagne a de ſon coſté la meſme intention, & que meſme il a donné pouvoir par ſes Lettres Patentes du 29. Juin dernier au ſieur Iſaac Wake ſon Ambaſſadeur ordinaire reſident prés de Nous pour traiter de ſes affaires, deſirant y correſpondre de noſtre part. Nous avons fait choix pour cette negotiation, nos amés & feaux Conſeillers, à noſtre Conſeil d'Etat, les ſieurs de Büillion & Bouthillier Secretaire de nos Commandements, comme de perſonnages en l'affection, fidelité experience deſquelles Nous avons particuliere confiance. A CES CAUSES & autres bonnes conſiderations à ce Nous mouvans, Nous avons leſdits ſieurs de Buillion & Bouthillier commis

mis & deputez , commettons & deputtons par ces Presentes signées de nôtre main, avec plein Pouvoir & mandement special, pour en nostre Nom conferer, negocier & traiter avec ledit Sieur Wak Ambassadeur, de l'accõmodement des difficultez susdites des restitutions à faire des choses prises de part & d'autre, de l'établissement d'un bon, libre, & seur commerce & trafic entre les Sujets des deux Couronnes, & generalement de toute autre choses qu'ils verront estre necessaires & convenables pour une parfaite reconciliation entre nous & nos Sujets, & l'affermissement d'une bonne & durable paix entre Nous & nos Couronnes, & de ce en passer, bailler & recevoir tous Articles,

Accords, & Traitez que besoin sera. Promettons en Foy & parole de Roy avoir pour agreable, tenir ferme & stable tout ce qui sera par nosdits Deputez, fait, geré & negocié, conclud & arresté sur ce sujet avec ledit Sieur Ambassadeur, sans y contrevenir, ny souffrir que de Nostre part il y soit contrevenu en aucune maniere: Car tel est nostre plaisir. En témoin dequoy Nous avons fait mettre Nostre Scel à cesdites Presentes. DONNÉ à Mets le vingt-cinquiéme jour de Janvier, l'an de Grace 1632. & de nostre Regne le vingt-deuxiéme. Signé, LOUIS. Et sur le reply, Par le Roy DE LOMENIE. Et scellé sur double queuë du grand Sceau de cire jaune.

En ſoy de quoy Nous Ambaſſadeurs & Commiſſaires ſuſdits, en vertu de nos Pouvoirs avons ſigné les Preſentes Articles à ſaint Germain, le vingt-neufviéme jour de Mars 1632. Signé,

ISAACUS WAKUS, BULLION, BOUTHILLER.

Extrait du Privilege du Roy.

PAr grace & Privilege du Roy, donné à saint Germain en Laye, le 29. Septembre 1671. Signé DALENCE'. Il est permis au sieur Denys de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choisir pendant cinq années, un Livre de sa composition. intitulé, *Description Geographique des costes de l'Amerique Septentrionales, depuis la nouvelle Angleterre jusques à la riviere saint Laurent, avec l'Histoire naturelle des peuples & des animaux du pays*, & deffences sont faites à toutes personnes de quelque qualité quelles soient de le faire imprimer sans l'exprés consentement dudit sieur Denis ou de ceux qui auront droit de luy, sur les peines portées par lesdites Lettres.

Et ledit sieur Denis a cedé son droit de Privilege à Louis Billaine & Claude Barbin Marchands Libraires à Paris, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Registré sur le Livre de la Communauté, des Maistres Imprimeurs & Marchands Libraires, le Mars 1672.

Signé THIERRY *Syndic.*

donné à
ptembre
au sieur
primeur
nées, un
Descrip-
lmerique
ngleterre
ec l'Hif-
naux du
s person-
de le fai-
nent du-
droit de
Lettres.

it de Pri-
bin Mar-
en joüir

unanté,
ands Li-

Syndic